République Démocratique du Congo

Ministère du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité

Contextualisation et Priorisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) en République Démocratique du Congo

RAPPORT NATIONAL

Octobre 2016

République Démocratique du Congo

Ministère du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité

CONTEXTUALISATION ET PRIORISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT NATIONAL

Octobre 2016

Table des matières

Extrait du discours du Président de la République 1
Préface 3
Avant-propos 5
Remerciements 7
Sigles et acronymes 9
Liste des figures et tableaux 11
Résumé analytique 13
Introduction 15
Contexte du développement en RDC 17
Bilan et leçons tirées des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) 17
Enjeux de l'Agenda de développement à l'horizon 2030. 18
Appropriation nationale de l'Agenda de développement post-2015 en RDC (consultations, appropriation, tendances, implémentation/mise en œuvre) 19
Analyse Rapide Intégrée des stratégies nationales de développement 22
Outil d'Analyse Rapide Intégrée (RIA) du Cadre national de planification de la RDC 23
Revue du cadre de planification de la RDC 24
Résultats de l'analyse rapide intégrée – Profil ODD de la RDC 24
Priorisation des ODD, cibles nationales et indicateurs 31
Fondement et logique de priorisation des ODD, cibles et indicateurs 31
Critères et démarche de priorisation des cibles ODD 32
Package ODD et cibles nationales priorisés 33
Financement et stratégie de mobilisation des ressources 37
Défi crucial de financement des ODD en République Démocratique du Congo 37
Sources de financement de l'agenda 2030 37
Estimation du besoin de financement des ODD en RDC 39
Recommandations 44
Bibliographie 47
Annexes 49
Comité d'élaboration 68

Extrait du discours du Président de la République

« … Par cet effort exceptionnel qui, dans un partenariat renforcé, mobilise le Gouvernement, la Société civile et le Secteur privé, la République Démocratique du Congo entend démontrer sa volonté de soutenir l'effort mondial nécessaire pour maintenir le niveau de la hausse de température globale en dessous de 1,5 degré Celsius d'ici la fin du siècle, et garantir ainsi une vie meilleure aux générations futures… »

Extrait du discours du Président de la République
à la signature de haut niveau de l'accord de paris sur le climat (COP21)

Préface

Après quinze années de mise en œuvre du pacte du millénaire pour le développement avec comme objectif majeur de faire reculer de moitié la pauvreté à l'horizon 2015, la République Démocratique du Congo (RDC) a souscrit avec d'autres Etats membres des Nations Unies en en septembre 2015 au nouvel agenda international de développement durable connu sous le label d'Objectifs de Développement Durable (ODD). Cet agenda vise à prôner l'universalité, l'intégration et l'inclusivité et vise à ne laisser personne pour compte.

La noble ambition de ce nouveau programme de développement d'en finir avec la pauvreté, la faim, les discriminations, les inégalités et les dégradations environnementales cadre allégrement avec la mission ultime de notre gouvernement. Toutefois, il faut noter d'emblée que mettre fin à la pauvreté et transformer les vies tout en protégeant la planète nécessite beaucoup de travail, de discipline, d'abnégation et de sacrifice. Ce, d'autant plus que le pays sort peu à peu d'une situation politico-sécuritaire assez préoccupante.

Fort des engagements pris dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le gouvernement de la RDC a conjugué des efforts remarquables pour stabiliser et normaliser la situation politico-sécuritaire du pays. En plus de ces efforts, il s'est évertué à mettre un terme aux déséquilibres macroéconomiques qui se sont installés durant la décennie 1990, relancer la production, consolider la croissance et améliorer ses effets distributionnels pour faire avancer le développement. Un ambitieux programme de réformes visant à donner un nouveau visage à l'économie nationale a ainsi été engagé pour améliorer d'une part, la gestion macroéconomique et de l'autre, créer les conditions propices au développement de l'activité économico-financière ainsi qu'à l'accroissement des opportunités socioéconomiques et environnementales, en particulier pour les couches les plus démunies de la population.

En dépit de la note d'espoir retenue à l'achèvement de la période de mise en œuvre des OMD, le pays reste en proie à certaines pesanteurs, au nombre desquels figurent la persistance de la pauvreté, les inégalités dans toutes leurs dimensions politiques, économiques, sociales et environnementales. Ces pesanteurs ont une incidence négative certaine sur le fonctionnement de l'économie et la qualité de la vie des populations. Les ODD permettent au gouvernement d'intensifier les précédents efforts et amorcer une nouvelle dimension de réformes devant conduire à la profonde transformation de l'économie nationale en vue de son émergence en 2030, avec comme corolaire l'amélioration sensible et durable du bien-être des populations.

Les conclusions de ce rapport, qui affine les cibles des ODD priorisées par la RDC et donne une estimation du niveau de financement nécessaire à l'atteinte desdites cibles, seront consignées dans le prochain Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2017-2021, dont le mise en œuvre impliquerait plusieurs actions et réformes directement liées aux cibles prioritaires ainsi définies afin de consolider la croissance économique, combattre la malnutrition, favoriser la création d'emplois et préserver l'environnement.

Tout en reconnaissant que la RDC tient là une opportunité pour son émergence, je formule le vœu que le peuple congolais croie en lui-même et fasse de sa détermination à aller de l'avant son cheval de bataille pour changer le cours de son histoire. Tout est possible à celui qui croit dans les valeurs que sont le travail, la discipline, l'abnégation, et surtout, le sacrifice pour la nation.

Augustin MATATA PONYO Mapon
Premier Ministre de la RDC

Avant-propos

En septembre 2015, la Communauté internationale a adopté, sous l'égide des Nations Unies, l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). Cet agenda est un succès pour la communauté internationale et surtout pour la République Démocratique du Congo (RDC) qui a réalisé un travail impressionnant pour mieux refléter la portée des défis de développement. En effet, dès 2013, la RDC, à l'instar des 50 pays pilotes choisis par le Secrétaire Général des Nations Unies, avait initié avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, une série de consultations qui avaient permis d'identifier plusieurs objectifs qui sont, pour l'essentiel, repris parmi les 17 ODD. C'est le cas par exemple de la promotion de la bonne gouvernance et de la justice pour tous, de la consolidation de la paix et de la lutte contre les violences dégradantes qui sont désormais reflétées dans l'ODD 16.

Nous nous honorons en tant que Système des Nations Unies d'avoir été associés aux efforts importants consentis par le Gouvernement de la ROC pour s'approprier les ODD afin de les intégrer dans ses différentes stratégies globales et sectorielles. Nous nous félicitons également du caractère inclusif et participatif des séminaires et consultations organisés par le Ministère du Plan avec les ministères sectoriels qui ont impliqué les partenaires techniques et financiers, la société civile, les institutions universitaires et le secteur privé.

Aussi, nous apprécions l'accent mis dans ce rapport sur l'approche transformationnelle et intégrée pour mieux adresser les problèmes de développement propres à la RDC. Cette approche nous aura permis non seulement d'éviter des actions en « silos » en matière de développement économique, social et environnemental, mais aussi de veiller à la cohérence des politiques adoptées et réformer les mécanismes de gouvernance à tous les niveaux afin de faire sortir la ROC de son état de fragilité.

La mise en œuvre des ODD pose des défis énormes et exige la promotion de partenariats mondiaux efficaces en matière de financement, de transferts de technologies, de renforcement des capacités institutionnelles, de commerce, de paix et sécurité et de développement des infrastructures pour surmonter les obstacles qui entravent les progrès à la fois au niveau national et régional. Nous nous réjouissons que le processus national de priorisation, objet du présent rapport, ait suivi ce principe de responsabilité mutuelle et de cohérence des politiques publiques exigées pour une mise en œuvre réussie des ODD.

Le Système des Nations Unies en RDC réitère son engagement à soutenir les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme de développement, notamment à travers la prise en compte des recommandations de ce rapport national de priorisation dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) du pays pour la période 2017-2021. Notre accompagnement se faisant avec l'approche « Intégration-Accélération-Appui stratégique » développée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG), nous invitons les autres partenaires à continuer à nous rejoindre dans cet exercice pour une mise en œuvre réussie des 000 au bénéfice du peuple congolais.

Dr. Mamadou P. DIALLO
Coordonnateur résident du Système des Nations-Unies en RDC

Remerciements

Comme pour le cas des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la République Démocratique du Congo (RDC) s'est engagée, en même temps que les autres nations de la planète, à mettre en œuvre le nouvel agenda international de développement à l'horizon 2030, connu sous le label de « Objectifs de développement durable (ODD) ». Et ce, en accord avec la vision imprimée à l'action gouvernementale par le Président de la République, SE Monsieur Joseph Kabila pour l'émergence du pays en 2030. Dans la logique de la mise en place de l'Agenda 2030 sur les ODD, chaque pays avait l'obligation de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Dans ce contexte, la RDC devait donc prioriser pour disposer de son package national des cibles devant être insérées dans le cadre de planification nationale pouvant à même permettre au pays d'atteindre les ODD. C'est dans ce cadre que, de mai à août 2016, que la République Démocratique du Congo a conduit un processus de priorisation et de contextualisation des ODD.

La République Démocratique du Congo a une chance inouïe. En effet, en ce moment où le pays est employé à finaliser le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), ces travaux de priorisation et contextualisation des ODD tombent à point nommé dans la mesure où les ODD et les cibles priorisées, tel que le préconise l'agenda 2030, doivent être intégrés dans le cadre de planification national. Le présent rapport fait le point de tout le processus et présente le package national des cibles priorisées à intégrer dans le dit plan.

Ce rapport national de priorisation des cibles et indicateurs des ODD pour la RDC a été préparé de manière largement participative et inclusive par toutes les parties prenantes au développement, incluant les experts du Gouvernement, les Partenaires techniques financiers (PTFs), y compris le Système des Nations Unies (SNU), les délégués du secteur privé, de la société civile, du monde académique, des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés. Il est donc de mon devoir, au terme de ce processus, de remercier toutes les personnes qui ont inlassablement travaillé depuis le commencement du processus jusqu'à sa fin. Je puis me permettre de signifier que mes attentes tout comme celles de la nation toute entière se sont concrétisées.

Particulièrement, je tiens à féliciter vivement l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD) d'avoir brillamment piloté ces travaux de priorisation et de contextualisation des ODD, qui du reste devra régulièrement produire le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD et a la charge de la sensibilisation et de vulgarisation du package priorisé en vue de l'appropriation nationale, mais également d'accroître le sens de responsabilité nationale.

Voudrais-je remercier par la même occasion les Experts du Gouvernement ayant efficacement participé et contribué dans tout le processus de priorisation et de contextualisation des ODD. L'objectif de tous étant le développement de notre pays, je tiens à les encourager à être disponible *lato sensu* dans la suite de la mise en œuvre des ODD en République Démocratique du Congo.

Mes remerciements s'adressent également à tous les Partenaires Technique et Financier (PTF) pour leur soutien dans l'acheminement du processus. Je me trouve obligé d'attribuer une mention spéciale au Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), notamment son Centre de service régional basé à Addis-Abeba en Ethiopie et son Bureau d'appui aux politiques et programmes (BPPS) à

travers sa facilité de mise en œuvre du New-deal, à l'ONU-FEMMES et à l'UNICEF pour leur implication décisive dans l'élaboration de ce rapport.

Il est important de souligner que le gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour introduire ce rapport à l'Assemblée nationale pour lui conférer le caractère national. Il fera l'objet d'une large vulgarisation dans le pays. De même, ces conclusions feront, rappelons-le, partie intégrante du Plan national stratégique de développement (PNSD) en cours de finalisation pour une mise en œuvre coordonnée, efficace et réussie.

Georges WEMBI LOAMBO
Ministre du Plan
et du Suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la Modernité

Sigles et acronymes

AFP	Alliance française de développement
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BPPS	Bureau for policy and programme support (service de soutien aux politiques et programme)
CAO	Cadres d'accélération des OMD
CDF	Franc congolais
COP21	21e Conférence des parties
DEP	Direction d'étude et de planification
DSCRP	Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
GTO	Groupe de travail ouvert intergouvernemental
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indicateur de développement humain
MAPS	Mainstreaming, Accelerating and Policy support (Stratégie d'intégration – Accélération – Appuis aux politiques)
MTN	Maladie non transmissibles
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDD	Observatoire congolais du Développement Durable
ODI	Overseas Development Institute
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
PAAA	Programme d'action d'Addis-Abeba
PAG	Programme d'actions du Gouvernement
PAP	Programme d'actions prioritaires
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays moins avancé
PNSD	Plan national stratégique de développement
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PTF	Partenaire technique et financier
RIA	Rapid Integrated Assessment (Analyse Rapide Integrée)
RDC	République démocratique du Congo
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation
RSCA	Regional Service Center for Africa
SNDG	Sustainable development solutions network (Réseau solutions pour le développement durable)
UNDG	United Nations Development Group (Grouoe des Nations-Unies pour le Développement)
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
USD	Dollar américain
UNTT	The UN system Task Team on the post-2015 UN development agenda
VIH/Sida	Virus d'Immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis

Liste des figures, tableaux et annexes

Figure 1.	Agenda inachevé des OMD en RDC
Figure 2.	Agenda ODD vs Agenda OMD
Tableau 1.	Classement de l'indice ODD
Tableau 2.	Profil d'évaluation des ODD en 2030
Tableau 3.	Domaines/Secteurs nationaux prioritaires
Tableau 4.	RIA 1 – Partie I : Les personnes
Tableau 5.	RIA 1 – Partie II : Croissance inclusive
Tableau 6.	RIA 1 – Partie III : Environnement
Tableau 7.	RIA 1 – Partie IV : Institutions et Gouvernance
Tableau 8.	Présentation synthèse de l'Agenda post-2015
Tableau 9.	Critères de priorisation des cibles des ODD
Tableau 10.	Package national de l'Agenda post-2015
Tableau 11.	Cartographie du package national
Tableau 12.	Sources de financement
Tableau 13.	Investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD en RDC
Annexe 1.	Package National de cibles des ODD priorisées et leurs indicateurs
Annexe 2.	Plans et stratégies nationaux et sectoriels consultés
Annexe 3.	RIA 2
Annexe 4.	Matrice de priorisation des cibles des Objectifs du Développement Durable

Résumé analytique

Comme membre des Nations-Unies, la République Démocratique du Congo est dans le nouvel agenda 2030, lequel agenda est flexible de sorte que chaque pays-membre est libre de contextualiser et de prioriser ses cibles en fonction de ses spécificités nationales. Le présent rapport fait donc le point du processus de contextualisation et de priorisation, en ressortant notamment certains défis qui s'imposent au pays.

Les principales observations à retenir de ce rapport sont :

1. Malgré les efforts engagés dans un contexte difficile et fragile et en dépit des progrès considérables réalisés, le pays n'a réalisé aucun des OMD et des défis importants restent à relever. C'est dans ce bilan que le nouvel agenda est lancé.
2. Le nouvel agenda prône l'universalité, l'intégration et l'inclusivité (ne laisser personne pour compte). Toutefois, l'universalité ne signifie pas uniformité ; elle implique aussi des différenciations. Ainsi chaque pays, sur base des critères objectifs, est appelé à faire des arbitrages et maximiser les synergies entre les cibles pour leur intégration dans les politiques nationales, régionales et locales en vue de faire bénéficier les ODD à tous par l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités.
3. L'Agenda post-2015 constitue à la fois une opportunité et un défi pour la RDC. Une opportunité dans la mesure où ce programme mondial ambitieux pourra, par son dynamisme, servir de catalyseur de l'émergence du pays. Toutefois, le contexte pays caractérisé notamment par sa fragilité, la faiblesse de l'engagement national et la récurrence des chocs négatifs endogènes et exogènes sont autant de pesanteurs susceptibles d'inhiber les efforts.
4. En ce qui concerne la RDC, sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 105 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat et les deux cibles (14.6 et 14.7) qui ne s'appliquent pas aux pays en développement.
5. Le package national priorisé des cibles ODD pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprend 17 ODD, 38 cibles et 58 indicateurs, hormis les 43 cibles relatives à la mise en œuvre et les 19 cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda. Il représente 36% des 105 cibles à prioriser et 22,5% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. La taille proportionnée de ce package, qui répond aux priorités du pays et rime avec sa vision d'émergence à l'horizon 2030, garantit sa faisabilité en permettant au pays de leur intégrer aisément dans les plans et stratégies de développement tant nationaux que locaux et d'assurer efficacement leur mise en œuvre, suivi et évaluation.
6. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des ressources financières et technologiques sans précèdent. L'investissement minimum total requis par an est estimé à 31,629 milliards de dollars, soit 158,14 milliards pour le quinquennat.
7. Pour relever le défi financier des ODD, la RDC doit trouver comment mobiliser et transmettre les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable. Les différentes ressources, publiques et privées tant nationales qu'internationales, nécessaires pour le financement des ODD, surtout dans les PMA, vont des recettes publiques aux obligations, prêts et garanties, assurance, fonds verticaux ainsi que les subventions. Le pays doit donc capitaliser ces différentes ressources.

Introduction

En septembre 2015, la Communauté internationale a adopté sous l'égide des Nations Unies, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, un plan d'action mondial pour l'humanité, la planète et la prospérité pour les 15 prochaines années. Le programme met l'homme au cœur du développement et vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, préserver l'environnement et assurer l'avènement des sociétés plus pacifiques et inclusives. S'inscrivant dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ce nouveau programme comprend dix-sept Objectifs de Développement Durables (ODD), assortis de 169 cibles et 241 indicateurs. Les objectifs et les cibles ont un caractère universel et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable, à savoir : économique, sociale et environnementale.

Ce programme à caractère universel et porteur de changement, qui promet de « *ne laisser personne de côté* », s'avère très ambitieux et pose d'immenses défis pour sa mise en œuvre. Il exige des partenariats mondiaux revitalisés, soutenus par des politiques publiques cohérentes, des mécanismes de gouvernance reformés à tous les niveaux, une mobilisation accrue des ressources, une révolution des données statistiques ainsi que le respect du principe de responsabilité mutuelle. De même, il nécessite une collaboration permanente entre toutes les entités concernées : le gouvernement, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les autres acteurs concernés.

Au regard de ces défis, il a été réaffirmé l'engagement de mettre en œuvre cet ambitieux programme en tenant compte des différences entre la situation, les capacités et le niveau de développement de chaque pays ainsi que des politiques et priorités nationales. Concrètement, *si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités*. Chaque État doit décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales, sans méconnaître le lien existant entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental.

Pour la République Démocratique du Congo (RDC), le programme de développement à l'horizon 2030 constitue une opportunité devant servir de catalyseur de l'ambition de l'émergence et de développement du pays. A terme du cadre programmatique actuel, à savoir le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCRP-2, 2011-2015) et du Programme d'Action du Gouvernement (PAG, 2012-2016) opérationnalisés par le Programme d'Action Prioritaires renforcé (PAP-Renforcé 2012-2016), le gouvernement de la RDC a engagé le processus d'élaboration du Plan National Stratégique de Développement (PNSD).

Ce Plan se veut être le cadre fédérateur de toutes les stratégies et politiques sectorielles de développement, aligné sur tous les engagements internationaux et régionaux pris par le pays, en l'occurrence : les ODD, l'agenda 2063 de l'Union Africaine, l'Accord de Paris sur le changement climatique, l'Accord-Cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région des Grands-Lacs, le Nouveau cadre de partenariat et d'engagement dans les Etats fragiles « New Deal », etc.

Il ambitionne la transformation structurelle de l'économie pour son émergence, définit une trajectoire de développement du pays en trois séquences visant à faire de la RDC : un pays à revenu intermédiaire en 2021, pays émergent en 2030, et pays développé en 2050. Cette marche vers le développement, fondée sur une vision de long terme à l'horizon 2050, sera matérialisée à travers des plans quinquennaux dont le premier couvrira la période 2017-2021.

Pour permettre une meilleure insertion des ODD dans le PNSD quinquennal 2017-2021, le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité, avec l'appui du Système des Nations Unies, a conduit de mai à août 2016 un processus de contextualisation et d'intégration des ODD et cibles dans le cadre de planification nationale, suivant l'approche « ***Stratégie*** d'***Intégration – Accélération - Appui aux politiques*** » communément connue sous « *Mainstreaming, Accelerating and Policy Support* » (MAPS en sigle), développée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) pour appuyer les gouvernements dans la mise en œuvre des ODD au niveau national/régional. Ce processus largement participatif et inclusif, consistant au renforcement des capacités nationales sur les ODD, l'analyse du cadre de planification existant ainsi que la priorisation des ODD et cibles nationales, a connu le concours de toutes les parties prenantes : gouvernement central et provincial, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers, etc.

Le présent rapport de contextualisation et de priorisation des ODD[1] et cibles nationales en RDC présente le package des ODD et cibles nationales priorisées pour le quinquennat 2017-2021. Il s'inscrit dans le cadre de renforcement des efforts d'appropriation nationale des ODD amorcés depuis 2015 et témoigne du leadership transformateur que le gouvernement s'est assigné pour faire de l'année 2016, une année de l'action en vue de mettre en échelle les interventions en faveur des ODD et maximiser les chances du pays de les atteindre à l'horizon 2030. Il a été rédigé par les experts de l'*Observatoire Congolais du Développement Durable* (OCDD, en sigle) du Ministère du Plan et Révolution de la Modernité et validé par toutes les parties prenantes au cours des ateliers sectoriels et nationaux organisés en août 2016. Il est structuré autour de quatre parties traitant du contexte de développement de la RDC, de l'Analyse rapide intégrée du cadre national de planification, de la priorisation des ODD et cibles nationales ainsi que du financement et stratégie de mobilisation des ressources.

[1] Ce travail a été réalisé avec l'appui technique de Mansour N'DIAYE du RSCA/PNUD dans le cadre de la présentation MAPS, formation de l'équipe technique au RIA et à la priorisation.

Contexte du développement en RDC

Le contexte du développement en RDC est décrit au travers de la revue du bilan des OMD, des enjeux de l'Agenda de développement à l'horizon 2030 (ODD), ainsi que de la dynamique de planification nationale engagée par le pays.

Bilan et leçons tirées des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

En tant que pays signataire de la Déclaration du millénaire pour le développement visant « *l'élimination de la pauvreté comme moyen idéal pour assurer un développement durable pour tous* », la RDC a mis en œuvre les OMD sur la période 2000-2015. Fort de ses engagements et malgré une situation sécuritaire préoccupante, le pays a entrepris plusieurs réformes dans les domaines clés dans le cadre des trois DSCRP soutenus par les PAG. Le suivi de la mise en œuvre des OMD a été assuré par la capitalisation de quatre rapports de progrès (2005, 2010 et 2012, 2015) ainsi que de quatre cadres d'accélération des OMD (CAO) dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de la mortalité infantile et maternelle ainsi que de la lutte contre le VIH/Sida et le paludisme.

Malgré les efforts engagés dans un contexte difficile et fragile et en dépit des progrès considérables réalisés, le pays n'a réalisé aucun des OMD et des défis importants restent à relever, comme l'illustre la figure 1.

Figure 1. Agenda inachevé des OMD en RDC

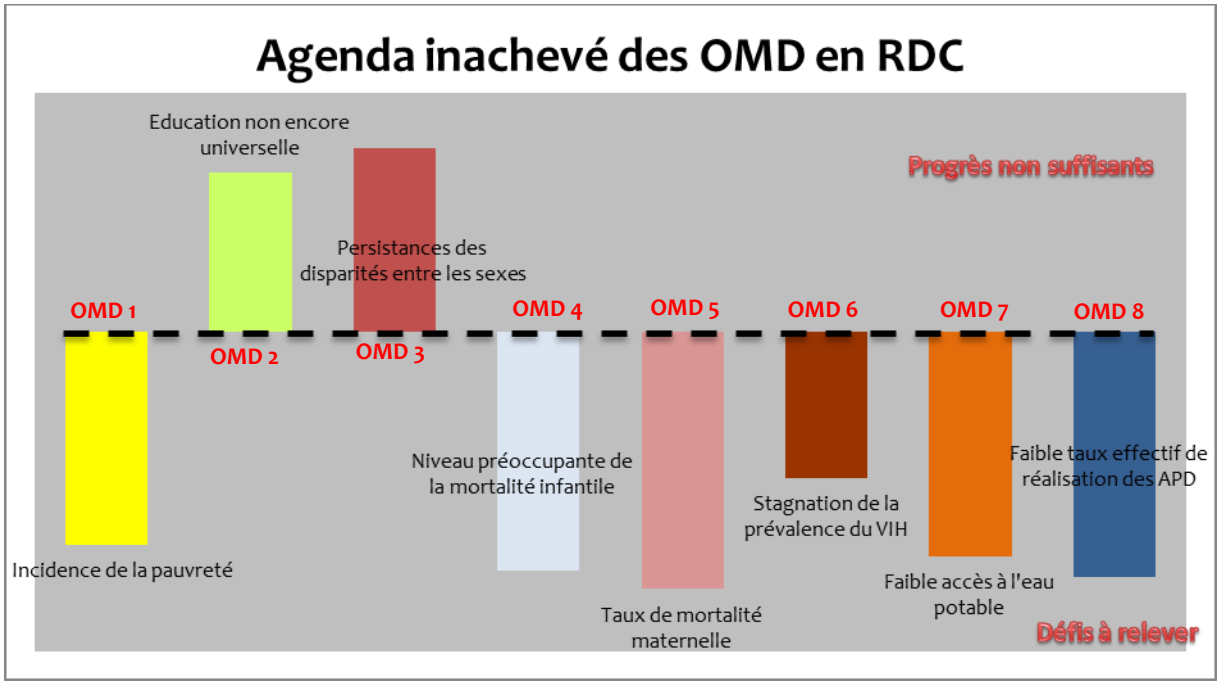

Il ressort de cette figure que bien que n'ayant pas atteint des cibles y relatives, le pays a enregistré des progrès significatifs en ce qui concerne l'accès à l'éducation et la réduction des inégalités entre les sexes. Ainsi, sur base des contraintes rencontrées et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des OMD, le pays à tirer des leçons à capitaliser, portant sur : le contexte de mise en œuvre, le dispositif de planification, coordination et suivi, (iii) l'approche des reformes des politiques et programmes, ainsi que (iv) le financement.

En matière de contexte de mise en œuvre, l'expérience a montré que pour obtenir des résultats escomptés, il faudra garantir une sécurité publique, renforcer la résilience de l'Etat, créer un climat de confiance mutuelle entre la population et les institutions publiques pour consolider l'appropriation nationale, renforcer la cohésion et la concorde nationale et enfin, créer des partenariats régionaux et internationaux. *En ce qui concerne la planification, coordination, pilotage et suivi des politiques et programmes*, il a été relevé la nécessité d'une vision prospective de long terme et d'un dispositif programmatique cohérent. *S'agissant de l'approche de mise en œuvre des reformes des politiques publiques*, l'exigence des politiques publiques innovantes, orientées et axées sur les résultats et menées dans une approche programmatique est déterminante. Enfin, le *financement et la mobilisation des ressources, tant intérieures qu'extérieures*, doivent être accrus au regard de leur importance capitale dans la mise en œuvre des politiques.

Enjeux de l'Agenda de développement à l'horizon 2030.

Eliminer l'extrême pauvreté et faire face au changement climatique sont deux défis majeurs de ce siècle : un échec sur l'un des deux volets sera synonyme d'échec sur l'autre. Pour relever ces deux défis, il faut une prise de conscience collective de leur grande interdépendance et de la complémentarité entre développement, croissance économique et responsabilité climatique (FMI, 2015).

Figure 2. Agenda des ODD vs Agenda OMD

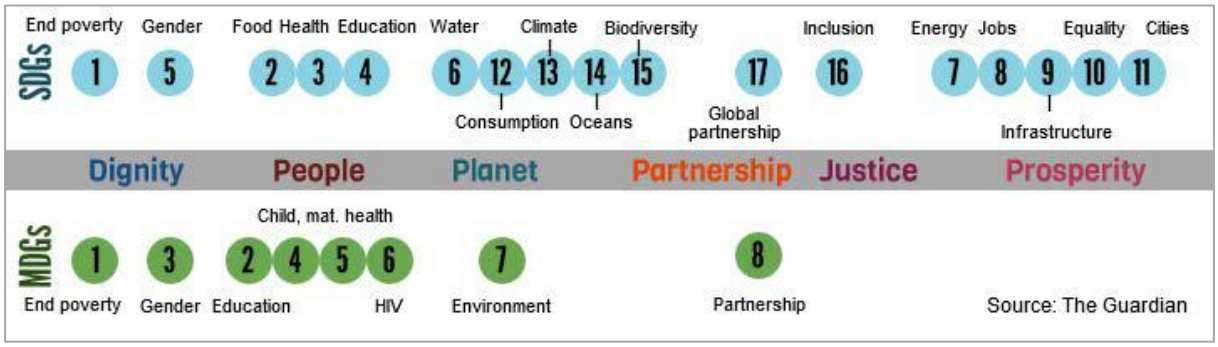

C'est dans cette veine mais aussi dans le but de continuer à focaliser l'attention sur les différents défis qui s'imposent à l'humanité que la communauté internationale, sous l'égide des Nations-Unies, a proposé un nouvel Agenda international, dénommé « agenda 2030 », qui se focalise sur les 17 ODD. De manière générale, pour un meilleur suivi de ces différents Objectifs, 169 cibles ont été définies. En vue de les atteindre, on a retenu 241 indicateurs.

Contrairement aux OMD, ce nouvel Agenda (hormis son caractère holistique comme l'illustre bien la figure 2) est marqué par au moins trois innovations majeures : premièrement, les ODD sont poursuivis aussi bien par les pays développés que par les pays en développement.

Deuxièmement, ce nouvel agenda veut que chaque pays s'en approprie en définissant ses priorités et tenant compte de son contexte. Et enfin, troisièmement, les ODD accordent une place de choix à la dimension écologique ou environnementale. À la suite de cela, entre et autres, on est passé de huit Objectifs à dix-sept. Se posant en complément de l'agenda sur les OMD, le nouvel agenda est fondé sur une approche intégrée et équilibrée de trois dimensions du développement durable, à savoir sociale, économique et environnementale.

En plus, de par son principe holistique, le nouvel agenda prône l'universalité, l'intégration et l'inclusivité (ne laisser personne pour compte). Toutefois, l'universalité ne signifie pas uniformité ; elle implique aussi des différenciations. Ainsi chaque pays, sur base des critères objectifs, est appelé à faire des arbitrages et maximiser les synergies entre les cibles pour leur intégration dans les politiques nationales, régionales et locales en vue de faire bénéficier les ODD à tous par l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités. Pour ce faire, l'identification des domaines prioritaires, par une approche intégrée en prenant en compte des goulots d'étranglement, permettra une orientation efficace des ressources et une coordination solide des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des ODD.

Appropriation nationale de l'Agenda de développement post-2015 en RDC (consultations, appropriation, tendances, implémentation/mise en œuvre)

L'Agenda post-2015 constitue à la fois une opportunité et un défi pour la RDC. Une opportunité dans la mesure où ce programme mondial ambitieux pourra, par son dynamisme, servir de catalyseur de l'émergence du pays. Toutefois, le contexte pays caractérisé notamment par sa fragilité, la faiblesse de l'engagement national et la récurrence des chocs négatifs endogènes et exogènes sont autant de pesanteurs susceptibles d'inhiber les efforts.

Consultations. Tirant les leçons d'expérience de la mise en œuvre des OMD, la RDC s'est positionnée au rang des pionniers en matière des ODD, aussi bien dès leur conception que dans leur mise en œuvre. En effet, depuis 2013, la RDC a pris part active dans les consultations publiques intenses organisées pour l'élaboration de l'Agenda post-2015. Le pays a activement participé à l'enquête *Myvoice* où la voix des plus pauvres et des plus vulnérables a reçu toute l'attention qu'elle méritait, organisé des consultations nationales et provinciales, à l'instar de 50 pays pilotes au monde, s'est fait partie prenante de la position commune de l'UA sur l'Agenda post-2015 ainsi qu'à d'autres processus mondiaux (négociations intergouvernementales, troisième conférence mondiale sur le financement du développement, COP21, Sendaï, etc.).

Le programme de développement à l'horizon 2030 répond aux aspirations du peuple congolais telles que formulées lors des consultations nationales organisées en 2013 à travers les 14 objectifs ci-après : (i) promouvoir la bonne gouvernance ; (ii) consolider la paix et lutter contre les violences dégradantes ; (iii) promouvoir la justice pour tous ; (iv) réduire l'extrême pauvreté ; (v) réduire les risques d'insécurité alimentaire ; (vi) assurer la santé pour tous ; (vii) réduire la mortalité maternelle et infantile ; (viii) assurer l'éducation pour tous ; (ix) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ; (x) assurer un environnement durable ; (xi) améliorer le cadre de vie des populations ; (xii) garantir un travail décent et durable à tous ; (xiii) mettre en place un partenariat mondial inclusif pour le développement ; (xiv) créer les conditions d'une croissance économique inclusive.

Appropriation/Cadre programmatique. Il apparait une forte convergence de vue entre les priorités et la vision de l'Agenda post-2015 du GTO et celles arrêtées dans la position africaine commune et le peuple congolais lors des consultations nationales. La position africaine commune suggère que le programme offre aux africains une occasion unique de dégager un consensus sur les défis, les priorités et les aspirations qui les unissent, de participer activement au débat mondial ainsi que d'étudier et de concevoir des stratégies visant à lutter contre les principaux problèmes émergents qui se posent dans le domaine du développement de l'Afrique. Elle réaffirme également les principes de la Déclaration de Rio (responsabilités communes mais différenciées, droit au développement et à l'équité, responsabilité mutuelle et redevabilité partagée) et réitère la nécessité d'accorder la priorité à la transformation structurelle en vue d'un développement inclusif et axé sur l'être humain, autour de six piliers prioritaires ci-après : (i) transformation économique structurelle et croissance inclusive; (ii) science, technologie et innovation; (iii) développement axé sur l'être humain; (iv) durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles; (v) paix et sécurité; et (vi) financement et partenariats.

Tendances/défis. En Juillet 2016, Bertelsmann Stiftung et *Sustainable Development Solutions Network* (SDSN) ont publié un indice des ODD, censé classer les pays, en partant de leur niveau initial de 2015, par rapport à leurs chances d'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Cet indice sert ainsi à mesurer l'état d'avancement d'un pays par rapport à ses pairs. Il est construit à partir des données les plus récentes des indicateurs retenus dans le cadre de suivi-évaluation des ODD.

Le tableau ci-après présente la situation de la RDC et le compare aussi à certains pays. Sur 149 pays classés, la RDC se positionne à la 147e place avec un score de 31,3 sur 100 loin derrière la Suède meilleur pays au monde (84,5) et le Botswana (58,4) comme étant le pays africain qui a le plus de chance de réaliser l'agenda de développement 2030. La Centrafrique (26,1) clôture le classement avec deux places de moins que la RDC.

Tableau 1. Classement de l'indice ODD

	Score	Rang	Nombre de pays
RDC	31,3	147e	149
Pays le plus faible (Centrafrique)	26,1	149e	149
Pays ASS le plus élevé (Botswana)	58,4	80e	149
Pays le plus élevé au monde (Suède)	84,5	1e	149

Les conclusions de ce classement semblent corroborer les conclusions de l'*Overseas Development Institute (ODI)* (2016). Cet institut projette le niveau de réalisation des ODD en 2030 sur base des rythmes actuels de progression[2]. Il en ressort que, malgré les progrès susceptibles d'être enregistrés, les chances de la RDC comme celles de la sous-région (Afrique Subsaharienne et Afrique Centrale) sont très faibles pour réaliser les ODD à l'horizon 2030. En effet, la RDC à l'horizon 2030 (Cf. tableau 2), avec les tendances actuelles, ne pourrait atteindre que ¾ des cibles des objectifs 10 et 17. Elle a aussi les chances d'atteindre au moins la moitié des cibles des objectifs 8 et 7. En ce qui concerne l'éradication de la faim (ODD 2) et la réalisation des ODD 1 et 15, le pays ne pourrait respectivement atteindre que plus ou moins 1/3 et 1/4 des cibles y relatives. Aucun avancement ne pourrait être enregistré pour les ODD 3, 4, 5, 6 et 9 et un recul serait enregistré pour les ODD 11, 12, 13, 14 et 16.

[2] Cette projection ne concerne que les cibles jugées par l'ODI comme étant les plus expressives de chaque ODD. Le rapport national annuel de suivi des ODD pour l'année 2016 projettera, en usant de la même approche, la tendance de la RDC en fonction de cibles priorisées.

Tableau 2. Profil d'évaluation des ODD en 2030

Profil d'évaluation des ODD en 2030 République démocratique du Congo						
ODD	Cibles			RDC	Afrique Centrale & Ouest	Afrique Subsaharienne
17. Partenariat	17.1 Mobilisation des ressources domestiques			A	A	A
10. Inégalité	10.1 Réduction des inégalités de revenu			A	D	D
8. Croissance	8.1 Taux de croissance économique dans les pays les moins avancés.			B	B	B
7. Energie	7.1 Accès à des services énergétiques fiables et modernes			B	C	C
2. Faim	2.1 Eliminer la faim			C	C	D
1. Pauvreté	1.1 Eliminer l'extrême pauvreté			D	D	D
15. Vie terrestre (Biodiversité)	15.2 Mettre un terme à la déforestation			D	F	D
3. Santé	3.1 Réduction de la mortalité maternelle			E	D	D
4. Education	4.1 Education secondaire universelle			E	E	E
5. Genre	5.3 Éliminer le mariage précoce			E	E	E
6. Eau et assainissement	6.2 Accès universel à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats			E	E	E
9. Industrialisation	9.2 Promouvoir l'industrialisation dans les pays les moins avancés			E	E	E
11. Villes durables	11.1 Accès universel au logement et aux services de base adéquats			F	F	F
12. Consommation et production responsable	12.5 Réduire la production de déchets			F	F	F
13. Changement climatique	13.2 Lutte contre les changements climatiques			F	F	F
14. Vie aquatique	14.1 Protection de l'environnement marin			F	F	F
16. Paix	16.1 Réduire les taux de mortalité dûs aux violences			F	F	F
Score	A	B	C	D	E	F
Tendance actuelle	Atteinte de la cible	Plus de la 1/2 de la cible atteinte	Plus de 1/3 de la cible atteinte	Plus de 1/4 de la cible atteinte	Statu quo	Régression

Néanmoins, aucun pessimisme ne devrait émerger d'autant plus que la même étude présente des pistes pour s'assurer de l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030. En effet il faut à la RDC :

- *Des reformes importantes*, au-delà des pratiques actuelles, en termes de nouvelles politiques et initiatives, sont essentielles pour consolider la croissance économique (ODD 8), favoriser l'accès à l'énergie (ODD 7), réduire les inégalités (ODD 10) et accroitre la mobilisation des ressources (ODD 17) ;
- *Des reformes révolutionnaires*, avec un changement radical des politiques actuelles, sont primordiales pour accélérer le rythme des progrès actuels des ODD 1, 2, 3, 4,5, 6, 9 et 15 ;
- *Des réformes drastiques et innovantes*, exigeant un leadership politique développementaliste, s'avèrent impératives pour renverser la trajectoire actuelle des ODD 11, 12, 13, 14, 16.

Analyse Rapide Intégrée des stratégies nationales de développement

Cette partie présente l'outil d'analyse rapide intégrée (RIA) pour l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement, le cadre national de planification analysé ainsi que le profil pays résultant de cette analyse.

Outil d'Analyse Rapide Intégrée (RIA) du Cadre national de planification de la RDC

L'Analyse Rapide Intégrée - *Rapid Integrated Assessment (RIA)* - est un outil développé par le BPPS/PNUD, à titre de contribution pour l'opérationnalisation de la contextualisation des ODD (elle correspond à la troisième étape de la stratégie MAPS, celle qui consiste à soutenir les politiques nationales).

L'analyse RIA est utilisée pour procéder à des évaluations qui donnent *un aperçu du niveau d'alignement* entre le *cadre national de planification* existant et les *Objectifs de Développement Durable* (ODD). Elle fournit et évalue le degré de prise en compte et d'intégration des différentes cibles des ODD dans les stratégies et politiques nationales, permettant *in fine* d'identifier les lacunes importantes, qui requièrent d'être corrigées, en particulier les cibles qui n'ont pas été prises en compte ainsi que les cibles qui ont été priorisées par multiples secteurs sans coordination intersectorielle.

Elle procède ainsi par une revue globale de toutes les politiques et stratégies existantes, nationales et sectorielles (Cf. RIA2 et RIA1) en vue de s'imprégner du degré de prise en compte et d'intégration dans ces dernières des cibles des ODD. L'outil use de deux matrices, dénommées respectivement RIA_1 et RIA_2, laquelle sert d'annexe à la première.

Le RIA_1, émanation du RIA_2, est une matrice qui reprend en ligne les principaux domaines stratégiques tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification nationale (cf. tableau 3) et en colonne les différentes cibles des ODD. Chaque cellule de la matrice contient une référence (un X indicé), servant d'intersection entre le domaine (en ligne) et la cible (en colonne), et dénote la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine y afférent, telle qu'identifiée dans le RIA 2.

Le RIA 2, quant à elle, est une matrice d'investigation du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales et sectorielles. Elle reprend en ligne les cibles des ODD et en colonne (i) les domaines nationaux prioritaires tels que repris dans les principaux documents de planification, (ii) la stratégie nationale de développement relative à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée, (iii) les indicateurs nationaux retenus pour les cibles spécifiques, (iv) l'institution responsable de la mise en œuvre ainsi que (v) les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans les stratégies de développement. Il s'agit ainsi de présenter ou d'identifier, après exploration ou analyse d'un document de planification donné, un domaine préalablement identifié, contenu dans ledit document, dont la stratégie de mise en œuvre prend en compte une ou plusieurs cibles des ODD. Cette prise en compte est illustrée par l'objectif préconisé dans le document stratégique, les indicateurs y afférents et les institutions ayant la responsabilité de mise en œuvre et du suivi.

Revue du cadre de planification de la RDC

Pour évaluer le degré d'intégration des cibles ODD dans le cadre national de planification de la RDC, l'analyse RIA a porté sur 67 documents (plans, programmes, politiques et stratégies) de planification d'échelle tant nationale, sectorielle que sous-régionale, dont la plupart sont en cours. Ces documents constituent le cadre national référentiel de planification des politiques macroéconomiques et sectorielles cohérent mis en œuvre dans le pays. Aussi, 19 domaines/secteurs nationaux prioritaires ont été définis (cf. tableau 3), partant du cadre de planification et de la coordination du développement existant dans le pays, à savoir les groupes thématiques et sectoriels.

Tableau 3. Domaines/Secteurs nationaux prioritaires

Domaines / secteurs nationaux prioritaires
1. Paix et stabilisation
2. Sécurité (Armée et Police)
3. Gouvernance politique et démocratique
4. Gouvernance administrative et locale
5. Justice et droits humains
6. Gouvernance économique
7. Emploi
8. Mines, hydrocarbure et énergie
9. Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire
10. Infrastructures et transport
11. NTIC et communication
12. Industrie, commerce et tourisme
13. Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique
14. Cultures et arts, jeunesse et sport
15. Protection sociale et humanitaire
16. Genre et groupe vulnérable
17. Santé, nutrition et VIH/Sida
18. Eau, Habitat et urbanisme
19. Environnement et développement durable

L'analyse RIA a été menée en deux phases successives. La première, qui fournit un aperçu indicatif, a porté sur les documents de planification nationale de référence des politiques macroéconomiques et sectorielles du pays, à savoir le DSCRP-2, le PAG 2012-2016 ainsi que le PAP-Renforcé. Ensuite, une évaluation intégrée plus détaillée a été accomplie après un examen approfondi des stratégies sectorielles. Il convient toutefois de noter, que l'analyse intégrée n'a pas porté sur le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ;ce dernier étant en cours d'élaboration. Ceci s'avère être une opportunité pour le pays non seulement pour l'intégration des cibles priorisées dans le Plan quinquennal 2017-2021 mais aussi en vue de corriger les lacunes existantes dans le cadre de planification actuel telles que détaillées ci-dessous.

Résultats de l'analyse rapide intégrée – Profil ODD de la RDC

L'analyse RIA des documents de planification nationale et sectorielle de la RDC pour évaluer le degré de prise en compte des ODD et de leurs cibles, dégage, comme le montre les tableaux suivants (RIA_1), des gaps importants, devant être corrigés dans le PNSD.

Tableau 4. RIA 1 – Partie I : Les personnes

ANALYSE RAPIDE INTEGREE - PROFIL DES ODD EN RDC

ODD non priorisé : ODD non applicable : Manque de synergie sectorielle :

Partie I : Les personnes

N°	Domaine/Secteur stratégique	ODD-1 : Pauvreté					ODD-2 : Faim					ODD-3 : Santé									ODD-4 : Education							ODD-5 : Genre						ODD-6 : Eau et					
		1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6
1	Paix et stabilisation				X15																																		
2	Sécurité (Armée et Police)																											X53											
3	Gouvernance politique et démocratique																															X60							
4	Gouvernance administrative et locale																																						
5	Justice et droits humains			X12	X14																								X55	X57									
6	Gouvernance économique	X2	X7		X16																																		
7	Emploi	X4	X9																					X44															
8	Mines, hydrocarbure et énergie																																						
9	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	X3	X8				X22	X24	X25	X28	X29																										X67		
10	Infrastructures et transport																X37																						
11	NTIC et communication																																						
12	Industrie, commerce et tourisme																																						
13	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique																				X40	X42	X43		X47	X48	X50												
14	Cultures et arts, jeunesse et sport																							X45		X49													
15	Protection sociale et humanitaire	X5	X10	X11	X13	X21								X34											X46						X58								
16	Genre et groupe vulnérable	X1	X6		X17	X20			X26												X41							X51	X54	X56		X59							
17	Santé, nutrition et VIH/Sida							X23				X31	X32	X33	X35	X36		X38	X39									X52					X61			X65			
18	Eau, Habitat et urbanisme				X18																													X62	X64				
19	Environnement et développement durable					X19				X27	X30																							X63			X66	X68	X69

Tableau 5. RIA 1 – Partie II : Croissance

Partie II : Croissance inclusive																																		
N°	Domaine/Secteur stratégique	ODD-7 : Energ			ODD-8 : Croissance et Emplois										ODD-9 : Infrastructures					ODD-10 : Réduction des Inégalités							ODD-11 : Villes						
		7.1	7.2	7.3	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	10.1	10.2	10.3	10.4	10.5	10.6	10.7	11.1	11.2	11.3	11.4	11.5	11.6	11.7
1	Paix et stabilisation				X74																												
2	Sécurité (Armée et Police)																																
3	Gouvernance politique et démocratique																																
4	Gouvernance administrative et locale						X83																										
5	Justice et droits humains										X97	X100																					
6	Gouvernance économique				X73	X77	X84							X103		X109																	
7	Emploi						X86	X89			X98	X99																					
8	Mines, hydrocarbure et énergie	X70	X71	X72		X78		X88	X92									X112															
9	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire					X75	X81							X104							X114												
10	Infrastructures et transport						X82								X106													X120					
11	NTIC et communication					X80									X107												X119						
12	Industrie, commerce et tourisme					X76	X85		X93				X101			X108	X110	X111															
13	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique								X91	X94									X113												124		
14	Cultures et arts, jeunesse et sport																													X122			
15	Protection sociale et humanitaire									X95												X116	X117										
16	Genre et groupe vulnérable								X90		X96			X105							X115												
17	Santé, nutrition et VIH/Sida																																
18	Eau, Habitat et urbanisme																										X118		X121				
19	Environnement et développement durable					X79		X87					X102																		X123		

Tableau 6. RIA 1 – Partie III : Environnement

Partie III : Environnement																												
N°	Domaine/Secteur stratégique	ODD-12 : Consommation et production durable								Changement cli			ODD-14 : Gestion des Océans							ODD-15 : Gestion terrestre								
		12.1	12.2	12.3	12.4	12.5	12.6	12.7	12.8	13.1	13.2	13.3	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5	14.6	14.7	15.1	15.2	15.3	15.4	15.5	15.6	15.7	15.8	15.9
1	Paix et stabilisation																											
2	Sécurité (Armée et Police)																											
3	Gouvernance politique et démocratique								X139	X140		X153								X158	X163			X177				
4	Gouvernance administrative et locale									X145												X171		X176		X179		
5	Justice et droits humains																											
6	Gouvernance économique									X141																		
7	Emploi	X127																			X167							
8	Mines, hydrocarbure et énergie	X129	X134							X147										X161	X168			X178				
9	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	X128	X136							X143	X149	X152								X160	X164	X169						
10	Infrastructures et transport	X130																		X157								
11	NTIC et communication																											
12	Industrie, commerce et tourisme																				X166							
13	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	X132										X151								X159		X170						
14	Cultures et arts, jeunesse et sport																											
15	Protection sociale et humanitaire	X131																										
16	Genre et groupe vulnérable	X126																										
17	Santé, nutrition et VIH/Sida									X146	X150										X165			X175				
18	Eau, Habitat et urbanisme		X135							X144												X172						
19	Environnement et développement durable	X125	X133		X137				X138	X142	X148	X154		X155						X156	X162	X173		X174				

Tableau 7. RIA 1 – Partie IV : Institutions et Gouvernance

Partie IV : Institutions et Gouvernance																														
N°	Domaine/Secteur stratégique	ODD-16 : Sociétés pacifiques										ODD-17 : Le partenaiat mondial																		
		16.1	16.2	16.3	16.4	16.5	16.6	16.7	16.8	16.9	16.10	17.1	17.2	17.3	17.4	17.5	17.6	17.7	17.8	17.9	17.10	17.11	17.12	17.13	17.14	17.15	17.16	17.17	17.18	17.19
1	Paix et stabilisation	X182																												
2	Sécurité (Armée et Police)	X180																												
3	Gouvernance politique et démocratique			X185			X190	X192	X194		X195																			
4	Gouvernance administrative et locale						X191	X193			X196																			
5	Justice et droits humains		X183	X184	X187	X188	X189																							
6	Gouvernance économique											X197																		
7	Emploi																													
8	Mines, hydrocarbure et énergie																					X202								
9	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire																					X201								
10	Infrastructures et transport																													
11	NTIC et communication																X198													
12	Industrie, commerce et tourisme																				X199	X200								
13	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique																													
14	Cultures et arts, jeunesse et sport																													
15	Protection sociale et humanitaire																													
16	Genre et groupe vulnérable	X181																												
17	Santé, nutrition et VIH/Sida																													
18	Eau, Habitat et urbanisme																													
19	Environnement et développement durable																													

De ces tableaux, les principales conclusions de l'analyse, bien que non exhaustives, devraient directement informer le développement du PNDS et des politiques sectorielles de manière à s'assurer que l'approche intégrée soit privilégiée dans leur formulation. Il s'agit de :

S'agissant du contenu et de la cohérence du cadre programmatique :

- *Existence d'un certain degré d'intégration des cibles des ODD dans le DSCRP II, le PAG 2012-2016 et les politiques sectorielles considérées malgré des lacunes importantes qui doivent être corrigées*. Bien qu'un grand nombre de cibles aient été intégrées dans le DSCRP II et les autres plans et stratégies sectoriels pertinents, on note un nombre important des cibles oubliées ainsi que l'absence de cohérence entre les documents de planification. En effet, sur les 105 cibles concernées (excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat et les cible 14.6 et 14.7 qui ne s'appliquent pas aux pays en développement), 91 cibles ODD (soit 86,6%) ont été priorisées dans le cadre programmatique de la RDC contre 14 cibles oubliées (soit 13,3%). Parmi les cibles priorisées, 34 ne sont prises en charge que dans le DSCRP-2, 51 cibles aussi bien dans le DSCRP que dans les politiques sectorielles et, 6 exclusivement dans les politiques sectorielles.

- *Prise en compte de manière globale mais intégration non suffisante des questions de genre (ODD 5) dans le DSCRP, PAG et dans bon nombre des stratégies sectorielles*. Cette lacune gagnerait à être corrigée dans le PNSD et politiques sectorielles, afin de bénéficier des effets multiplicateurs que peuvent induire la pleine participation et l'autonomisation des femmes ;

- *Nécessité de considérer plusieurs défis de taille notamment : (i) les questions liées à la qualité des vies notamment en ce qui concerne la pollution des villes et le traitement de déchets* doivent être considérés compte tenu de l'importance des impacts environnementaux des villes ainsi que la gestion et le recyclage des déchets (11.6 et 12.6) ; (ii) Dans la même logique, *les questions d'inégalité méritent une attention particulière. Il s'agit notamment de la réduction des inégalités de revenu (ODD 10.1)*. Des politiques et stratégies appropriées devraient être mises en place à cet effet, en vue de ne laisser personne pour compte ;

- *Absence de la gestion de l'environnement dans le cadre programmatique et sa non-intégration dans les stratégies de lutte contre la pauvreté constitue un autre défi de taille à relever.* Une réponse appropriée du PNDS à ce défi est essentiel de manière générale et, en particulier sur la réduction de l'impact environnemental négatif des villes (ODD 11.6), la production de déchets (ODD 12.3 et 12.5), les pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics (12.7), la protection des écosystèmes et de la biodiversité (ODD 15.9).

- *Aucune référence explicite n'est faite de la gestion des ressources halieutiques (ODD 14.4)* qui constitue une opportunité essentielle à sauvegarder dans la durée et qui fournit des opportunités d'autonomisation et de création des revenus pour les populations ;

En ce qui concerne le processus et la logique de planification du développement :

- *Nécessité de la collaboration entre les secteurs, au plan tant de la planification des activités que de leur mise en œuvre.* En effet, les cibles 1.2 (portant sur la réduction de moitié au moins de la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales) et 8.2 (Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre) sont priorisées par plusieurs secteurs.

- *L'évaluation souligne également l'approche purement sectorielle qui a sous-tendu le DSCRP II, le PAG ainsi que certaines politiques sectorielles.* Ainsi, des secteurs qui devraient contribuer mutuellement à l'atteinte des cibles ne présentent aucune synergie (voir les interrelations sectorielles manquantes à titre d'illustration et surlignées en bleu dans le tableau RIA_1). Cette situation suggère la tenue de *discussions entre les secteurs concernés pour voir comment leurs interventions pourraient être mises à profit pour se renforcer mutuellement*. Seule une telle approche intégrée dans le PNDS et dans les stratégies sectorielles est à même de permettre une mise en œuvre efficace des ODD.

En matière des moyens de mise en œuvre et du suivi :

- *Absence d'un cadre logique adapté avec des indicateurs pertinents pour le suivi, aussi bien dans le DSCRP II, le PAG que dans bon nombre des stratégies sectorielles*. Le tableau 2 donne également une idée de la pertinence des indicateurs et du saut qualitatif requis pour contextualiser les indicateurs ODD dans le PNSD, une fois que la priorisation des cibles est effectuée. En particulier, *un cadre logique robuste est essentiel pour une gestion du développement axée sur les résultats* ;

- *Nécessité de faire une analyse détaillée de l'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre afin de définir un cadre de financement cohérent du programme* (APD, ressources internes, mécanismes innovants, flux financiers illicites, etc.), transfert de technologie, de coopération (Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire), renforcement des capacités, et de production des données statistiques.

Priorisation des ODD, cibles nationales et indicateurs

L'exercice de priorisation vise à définir les cibles et les indicateurs des ODD qui riment avec les priorités et les spécificités nationales. La suite de cette partie présente le fondement de la priorisation, les critères et la démarche méthodologique préconisée ainsi que le package national priorisé pour le quinquennat 2017-2021 à prendre en compte dans le PNSD en cours d'élaboration.

Fondement et logique de priorisation des ODD, cibles et indicateurs

L'exigence de priorisation des ODD et leurs cibles par les pays tire son fondement de la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015 portant sur « ***Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*** ».

Au point 55 de ladite résolution, il est énoncé que : « *Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales.* ***Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités****. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental* ».

Tableau 8. Présentation synthèse de l'agenda 2030

Objectif de développement durable	Nombre de cibles				
	Total	*A prioriser*	*Pas appliquer aux PVD*	*Servant à la mise en œuvre*	*Partenariat*
1. Pas de pauvreté	7	5		2	
2. Faim Zéro	8	5		3	
3. Bonne santé et bien-être	13	9		4	
4. Education de qualité	10	7		3	
5. Egalité entre les sexes	9	6		3	
6. Eau propre et Assainissement	8	6		2	
7. Energie propre et d'un coût abordable	5	3		2	
8. Travail décent et croissance économique	12	10		2	
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	8	5		3	
10. Inégalités réduites	10	7		3	
11. Villes et communautés durables	10	7		3	
12. Consommation et production responsables	11	8		3	
13. Mesures relatives à lutte contre les chang. Climat	5	3		2	
14. Vie aquatique	10	5	2	3	
15. Vie terrestre	12	9		3	
16. Paix, justice et Institutions efficaces	12	10		2	
17. Partenariats pour les ODD	19				19
Total	**169**	**105**	**2**	**43**	**19**

Comme on peut le constater, contrairement aux OMD, une des innovations introduites dans le nouvel agenda des ODD est que chaque pays devrait choisir pour chaque objectif, les cibles prioritaires, compte tenu de son contexte, à même de lui permettre d'atteindre ledit objectif et sur base desquelles le pays sera évalué. Cette démarche relève des différenciations entre pays signataires de l'agenda et de la ferme volonté des Etats de contextualiser chaque cible en tenant compte des priorités nationales. Par ailleurs, il sied de préciser que la priorisation ne porte pas sur les ODD eux-mêmes mais plutôt sur leurs cibles.

De manière globale, comme illustré dans le tableau ci-dessous, ***sur les 169 cibles que contient l'Agenda 2030, les pays ne devront porter leurs choix des cibles à prioriser que sur les cibles dites « à prioriser ». Les cibles servant de mise de mise en œuvre qui accompagnent chaque objectif et celles de l'objectif 17 relatives au partenariat ne devront pas faire objet de la priorisation. Elles sont applicables comme telles***. Concrètement, en ce qui concerne la RDC, sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 105 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat et les deux cibles (14.6 et 14.7) qui ne s'appliquent pas aux pays en développement.

Critères et démarche de priorisation des cibles ODD

Le choix des cibles ne se fait pas de manière arbitraire. Il est mené suivant l'approche de priorisation développé par le RSCA/PNUD. Cette approche procède par une démarche séquencée, sous trois filtres rigoureux axés sur – *la pertinence, le niveau de priorité et la qualité statistique* –, qui se repose sur un certain nombre de critères ci-après :

Tableau 9. Critères de priorisation des ODD

Niveau du filtre	Critères de priorisation des cibles ODD
Filtre 1	1. Cibles ODD oubliées (Cf. RIA tableau 1)
	2. Cible correspondante à une cible OMD en retard
	3. Cibles transformationnelles (accélérateurs universels tels que l'autonomisation des femmes, filles, jeunes, éducation, accès à l'eau, l'énergie)
	4. Cibles contribuant à plusieurs dimensions du développement durable
Filtre 2	5. Cibles contribuant au respect d'autres engagements internationaux (COP 21, Sendai, etc.)
	6. Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale
	7. Autres priorités nationales
Filtre 3	8. Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable
	9. Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée

La rétention de la cible comme prioritaire est tributaire de la relation qu'à la cible avec chaque critère et du niveau d'appréciation au niveau de chaque filtre – *faible, moyen et haute* – (annexe 4). La contrainte de priorisation recommande que pour chaque ODD, un maximum de trois (3) cibles devraient être priorisées selon le nombre de ses cibles, en raison : (i) d'une cible à prioriser pour l'ODD ayant auplus trois cibles, (ii) deux cibles à prioriser pour un ODD ayant entre 4 et 6 cibles et, (iii) trois cibles à prioriser pour l'ODD ayant plus de 6 cibles.

Chaque cible est confrontée aux différents critères de priorisation et, au niveau de chaque filtre, un score de priorisation est attribué dans une échelle à trois degrés – *Elevé, Moyen, Faible* –. A l'issue de ce processus séquentiel, des arbitrages éventuels sont menés suivant une approche rationnelle bien définie qui tient compte de l'importance des ODD et de leurs interactions aux priorités nationales en vue de hiérarchiser et de retenir la cible vraisemblablement prioritaire. Les résultats de cet exercice sont documentés dans une Matrice de priorisation afin de garantir l'objectivité du processus (voir annexe 4).

Package ODD et cibles nationales priorisés

Le package national priorisé des cibles des ODD pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprend 17 ODD, 38 cibles et 58 indicateurs (tableau détaillé en annexe 1). Il représente 36% des 105 cibles à prioriser et 22,5% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. *Le package national ainsi priorisé n'inclut pas les 43 cibles relatives à la mise en œuvre et les 17 cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda 2030. La prise en compte de ces cibles nous donne en conséquence un package national élargi et complet*[3].

Tableau 10. Package national de l'Agenda post-2015

Contenu	Nombre de cibles	Nombre d'indicateurs
Agenda post-2015 (1)	169	241
Cibles à prioriser (2)	105	159
Package national priorisé (3)	38	58
Pourcentage (3)/(2)	36,2%	36%

La taille proportionnée de ce package, qui répond aux priorités du pays et rime avec sa vision d'émergence à l'horizon 2030, garantit sa faisabilité en permettant au pays de leur intégrer aisément dans les plans et stratégies de développement tant nationales que locales et d'assurer efficacement leur mise en œuvre, suivi et évaluation.

Les 58 indicateurs priorisés, combinés aux indicateurs des cibles consacrées à la mise en œuvre et au partenariat, constitue un cadre robuste et essentiel pour le suivi des progrès du programme national à l'horizon 2030 de la RDC.

La cartographie des cibles nationales priorisées des ODD se présente comme suit :

[3] Le package élargi et complet est repris en annexe 1. Les cibles et indicateurs en couleur, avec numérotation alphanumérique, sont ceux relatifs à la mise en œuvre de chaque ODD. L'objectif 17 étant celui du partenariat pour la réalisation de l'agenda 2030 est repris comme tel, et ne contient pas de cibles de mise en œuvre.

Tableau 11. Cartographie du package national

Objectifs de développement durable	Cibles ODD à prioriser										Package priorisé	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Cibles	Indicateurs
1. Pas de pauvreté	1	2									2	3
2. Faim Zéro	2	2									2	4
3. Bonne santé et bien-être	2	2	5								3	9
4. Education de qualité	2			1		2					3	5
5. Egalité entre les sexes	1				2						2	3
6. Eau propre et Assainissement	1	1									2	2
7. Energie propre et d'un coût abordable	2										1	2
8. Travail décent et croissance économique	1		1		2						3	4
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	2	2									2	4
10. Inégalités réduites	1	1		1							3	3
11. Villes et communautés durables	1	1	2								3	4
12. Consommation et production responsables		1			1		1				3	3
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques		1									1	1
14. Vie aquatique	1			1							2	2
15. Vie terrestre	1	1							1		3	3
16. Paix, justice et Institutions efficaces	4				1	1					3	6
17. Partenariats pour les ODD												
Total											**38**	**58**

: Cibles priorisées

: Nombre total des cibles à prioriser pour l'Objectif

Le chiffre contenu dans chaque carré correspond au nombre d'indicateurs par cible

Les cibles ainsi priorisées devront s'arrimer avec les priorités que le pays s'est assignées dans son processus de développement. Ces priorités peuvent se résumer comme suit :

En ce qui concerne le développement du capital humain dans le cadre du programme de développement à l'horizon 2030, les priorités nationales sont :

- En matière d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1), le pays entend complètement éliminer l'extrême pauvreté et réduire au moins de moitié l'incidence nationale de la pauvreté ;
- Concernant l'élimination de la faim et de la malnutrition (ODD 2), l'objectif est d'éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition ;
- Dans le domaine de la santé et du bien-être (ODD 3), réduire significativement la mortalité maternelle en passant le taux en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes, réduire drastiquement le taux de mortalité néonatal à 12 pour 1000 naissances vivantes et le taux de mortalités des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1.000 naissances vivantes, et mettre fin à l'épidémie, au paludisme et autres maladies négligées sont les objectifs à atteindre ;

- Pour ce qui est du secteur de l'éducation (ODD 4), le pays vise à assurer un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire à tous les enfants, à augmenter considérablement le nombre de jeunes et adultes compétents dans les domaines techniques et professionnelles, et à garantir l'égalité dans l'accès à tous les sexe et groupes sociaux (vulnérables, etc.) ;
- En matière du genre (ODD 5), le pays veut éliminer de la vie tant publique que privé toutes les formes de violences faites à la femme et à garantir à celle-ci la participation effective à tous les niveaux de décision ;
- En matière d'accès aux services sociaux de base (ODD 6), l'objectif est d'assurer de manière équitable l'accès de toute la population à l'eau potable, à un coût abordable ainsi qu'au service d'assainissement et d'hygiène adéquats.

Pour promouvoir la croissance forte, inclusive et durable en phase avec le programme de développement à l'horizon 2030, les priorités identifiées sont :

- En matière d'accès à l'énergie (ODD 7), le pays s'est assigné de garantir l'accès de toute la population à des services énergétiques viables et modernes, à un coût abordable.
- Pour promouvoir une croissance économique soutenue et le plein emploi (ODD 8), l'ambition est de maintenir un taux croissance économique d'au moins 7% par an, parvenir au plein emploi des capacités productives et garantir un travail décent à tous et, mettre en œuvre des politiques de promotion du tourisme durable pour créer des emplois et mettre en valeurs les cultures et produits locaux.
- Dans le domaine des infrastructures et de l'industrialisation (ODD 9), le pays entend mettre en place une infrastructure nationale et transfrontalière de qualité, fiable, durable, résiliente et universellement accessible et promouvoir une industrialisation à forte valeur ajoutée qui profite à tous.
- La politique de réduction des inégalités (ODD 10) passe par l'amélioration progressive et rapide des revenus des 40% des populations les plus pauvres ainsi que l'autonomisation de toutes les personnes et leur intégration sociale, économique et politique.
- Pour promouvoir les villes et communautés durables (ODD 11), le pays vise à assurer l'accès de toute la population aux logements et services de base adéquats et sûrs, aux systèmes de transports viables et accessibles et réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.

En matière de protection de l'environnement et développement durable, le pays s'est assigné comme priorités :

- Dans le cadre de la promotion de la consommation et production responsables, assurer une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles, réduire considérablement la production des déchets et promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics.

- Pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, le pays entend incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans ses politiques, stratégies et planification tant nationale que locales.
- Pour conserver et exploiter de manière soutenable les ressources marines, le pays s'engage à préserver et réduire nettement la pollution marine de tout type ainsi qu'à règlementer efficacement la pêche.
- Afin de préserver les écosystèmes terrestres, l'option levée est de garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts et intégrer la protection des écosystèmes et la biodiversité dans la planification nationale.

Pour promouvoir et renforcer la bonne gouvernance sous toutes ses formes, les priorités du pays visent notamment à : promouvoir l'Etat de droit et donner à tous l'accès à la justice dans les conditions d'égalité, mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux et enfin, réduire toutes les formes de violences.

Financement et stratégie de mobilisation des ressources

Cette partie pose le défi de financement des ODD en RDC, identifie les sources éventuelles de mobilisation des ressources et estime le coût financier nécessaire à la réalisation des ODD.

Défi crucial de financement des ODD en République Démocratique du Congo

La mise en œuvre de l'Agenda 2030, visant à « *transformer le monde* », nécessitera des ressources financières et technologiques sans précèdent. Le rapport « *From Billions to Trillions* », publié avant le Programme d'Actions Addis-Abeba (PAAA) par la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement (BMD), suggérait que *l'étendue des ressources nécessaires pour la réalisation des ODD nécessiterait d'être considérablement augmentée*, en montrant également qu'il existait plus d'outils et de ressources financières que jamais pour soutenir les pays dans cet effort. Il a en effet été suggéré que le défi financier auquel il faudra faire face pour mener à bien les ODD est tel qu'il nécessite la *mobilisation du moindre dollar*.

Ce défi de financement se pose partout dans le monde, mais avec beaucoup d'acuité pour les PMA, tel la RDC. En effet, le financement des ODD devra exiger des investissements conséquents dans les domaines de la paix et la sécurité, la santé et l'éducation, l'agriculture et la nutrition, le développement du secteur privé local et la protection de l'environnement, entre autres, afin de garantir la matérialisation de l'ambitieux objectif de l'Agenda 2030 préconisant de « *ne laisser personne de côté* ». Ce qui s'avère très redoutable pour ces pays dont plus de la moitié de la population est dans l'extrême pauvreté, aux infrastructures défaillantes, aux économies vulnérables aux crises et présentant les plus faibles niveaux en termes de revenus par personne, de santé, d'éducation et d'autres critères de développement.

Sources de financement de l'agenda 2030

Pour relever le défi financier des ODD, la RDC, comme chaque pays, doit trouver comment mobiliser et affecter les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable. Le PAAA, adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, présente un cadre complet de financement visant à favoriser le développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le PAAA appelle non seulement à la mobilisation davantage de ressources, mais également à la création de nouvelles incitations à la canalisation des ressources privées et publiques vers l'avancement des ODD.

Une étude publiée conjointement par le PNUD et l'Agence Française de Développement (AFD) en mai 2016 intitulée « *Financement des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité* » propose une boite à outils financière intéressante pour les pays, surtout les PMA. Cette boîte à outil, qui comprend les sources et les instruments de financement les plus connus et les plus importants, a l'avantage de proposer un dispositif diversifié et permet de réduire la vulnérabilité pour les pays. En considérant les exigences de l'Agenda 2030, il est recommandé aux pays d'utiliser les différents instruments au regard de leurs points forts et de leur complémentarité, et aux bailleurs de fonds, de jouer un rôle particulier consistant à aider ces pays à utiliser ces différents instruments de financement de façon responsable, de réduire les risques et d'obtenir un maximum d'avantages en matière de développement.

Les différentes ressources, publiques et privées tant nationales qu'internationales, nécessaires pour le financement des ODD, surtout dans les PMA, vont des recettes publiques aux obligations, prêts et garanties, assurance, fonds verticaux ainsi que les subventions.

Tableau 12. Sources de financement

Obligations	Prêts et garanties	Recettes publiques	Assurance	Fonds	Subventions
Obligations souveraines émises sur les marchés internationaux et nationaux	Prêts, *dont* : ▪ Les banques bilatérales et multilatérales de développement (BMD)	Impôts et taxes, *dont* : ▪ Impôts sur le revenu	Assurance basée sur un indice climatique	Fonds verticaux, *dont* : ▪ Alliance GAVI	Aide publique au développement (APD)
Obligations diaspora	▪ Autres apports du secteur public (AASP)	▪ Taxe sur la valeur ajoutée/consommation		▪ Fonds mondial	
Obligations liées au PIB	▪ Prêts contra-cycliques (PCC)	▪ Impôts fonciers	Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes	▪ (et UNITAID)	Aide philanthropique et autres donations privées
Obligations vertes/bleues	▪ Facilité de crédits préventive	▪ Droits de douanes		▪ Fonds pour l'adaptation	
Obligations à impact social	▪ Options de tirage différé au titre des prêts à l'appui de la politique de développement	▪ Taxes intérieures sur les transactions financières		▪ Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	
Obligations à impact sur le développement	▪ Options de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes	▪ Taxes sur les billets d'avion		Fonds vert pour le climat	
	▪ Rachats de dettes			Valeurs mobilières et fonds structurées	
	▪ Echanges de créances			Fonds d'investissement en microfinance	
	▪ Financement mixte				
	▪ Partenariats public-privé				
	Garanties				

Source : AFD et PNUD, 2016

Estimation du besoin de financement des ODD en RDC

L'estimation des coûts d'investissements pour la réalisation des ODD en RDC est basée sur l'approche développée par le SDSN des Nations Unies, dans son document de travail intitulé « ***Investment Needs to Achieve the Sustainable Development Goals. Understanding the Billions and Trillions*** », publié en novembre 2015.

En effet, pour évaluer les besoins en investissements nécessaires pour la réalisation des ODD, UN Millennium Project 2004 et UNTT 2013ont fait une revue des approches et méthodologies existantes. En l'absence d'une typologie communément acceptée des méthodologies, ce document distingue cinq types de méthodes en fonction de leur qualité et de leur utilité à évaluer les besoins identifiés des ODD. Il s'agit de :

1. *Incremental Capital-Output Ratio* (ICOR) *estimates and other growth models* (Coefficient marginal de capital et modèles de croissance) ;
2. *Simple unit cost estimates or input-outcome elasticities* (méthode du coût unitaire simple) ;
3. *Intervention-based needs assessments* (Evaluation des besoins basés sur les interventions);
4. *Computable General Equilibrium (CGE) Models* (modèles d'équilibre général calculable) ;
5. *Integrated Assessment Models* (IAMs) (Modèles d'évaluation intégrée).

L'approche utilisée par le SDSN pour l'évaluation des investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD est celle *d'Evaluation des besoins basés sur les interventions*, mieux connue sous le nom d'*Intervention-based needs assessments***.** Cette méthode présente plusieurs avantages notamment sa flexibilité, sa prise en compte de la dynamique temporelle, sa capacité de désagrégation (population, géographie, autres dimensions : urbain / rural, genre, etc.), ainsi que son aptitude à servir de cadre de responsabilité et de redevabilité.

Aussi, convient-il de rappeler que cette approche a été largement utilisée par les Nations-Unies dans le costing des OMD (UN millenium Project, 2005), notamment pour l'estimation du supplément de financement pour l'atteinte des OMD au niveau mondial et dans plusieurs estimations des coûts dans les domaines de la santé, de l'éducation et autres secteurs clés.

Étant donné que les ODD décrivent un programme intégré, l'estimation des besoins de financement devrait considérer un certain nombre de questions transversales. Ceux-ci comprennent entre autres :

- **Pauvreté** (ODD 1). La réduction de la pauvreté est un domaine complexe qui comprend de nombreuses politiques et un large éventail d'investissements, y compris dans le capital social (santé et éducation), le capital physique (infrastructures), le capital des entreprises (petites exploitations agricoles, la pêche artisanale, les petites entreprises, fabrication), et d'autres formes de capital. Étant donné que les ODD visent une couverture universelle de la santé, l'éducation et les infrastructures de base, ils couvrent une part importante des investissements nécessaires pour mettre fin à l'extrême pauvreté.

- **Atténuation du changement climatique et de l'adaptation** (ODD 13). De nombreux investissements dans l'atténuation et l'adaptation climatique - comme une usine d'énergie à faible émission de carbone ou de l'infrastructure résiliente au changement climatique - sont impossibles à distinguer sur le plan opérationnel des investissements en « développement » et doivent être structurés et exécutés ensemble. Le maintien d'une séparation entre le « climat » et les investissements de « développement » est analytiquement malsain et irait à l'encontre des stratégies intégrées de développement durable dont le monde a besoin (Schmidt-Traub et Sachs, 2015).

- **Egalité des sexes** (ODD 5). La majeure partie des besoins d'investissement pour la réalisation de l'égalité des sexes doit être incluse dans les investissements du secteur sensibles au genre, y compris dans l'éducation, la santé et l'accès aux services d'infrastructure de base. Les interventions restantes nécessaires pour atteindre l'égalité des sexes, y compris les droits sexuels et de la reproduction, la réduction des inégalités liées au genre dans l'emploi, l'augmentation de la participation politique des femmes, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et diverses interventions de renforcement des capacités sont moins couteux à en croire certaines études (Grown et al., 2006) de sorte que leur exclusion dans cette évaluation préliminaire des besoins d'investissement ODD ne modifie pas sensiblement les résultats globaux.

- **Réduction des inégalités** (ODD 10). La réduction des inégalités exige des investissements ciblés dans la fourniture d'infrastructures de base et de services publics aux populations marginalisées. La réduction des inégalités sera également améliorée par exemple une fois que des politiques visant à assurer l'égalité des chances (ODD 4 et 5), une couverture sanitaire universelle (ODD 3) sont mises en place. Comme dans le cas de l'égalité des sexes, le reste de politiques, notamment la redistribution des revenus, nécessiteront des investissements relativement modestes. En dépit de leur importance pour la réalisation de l'ODD, ces politiques ne seront donc pas prises en compte dans cette analyse d'investissement.

- **Consommation et production durables** (ODD 12)**.** La consommation et production durables est une autre priorité transversale majeure. Un grand nombre de besoins d'investissement associés sont couverts par les autres ODD, en particulier l'agriculture durable et la nutrition (ODD 2), l'énergie durable (ODD 9), l'eau et l'assainissement (ODD 6). Les investissements supplémentaires sont difficiles à quantifier car ils nécessitent en grande partie des changements dans les processus de production privée combinés avec des politiques de réglementation efficaces.

De ce qui précède, considérer chaque ODD de manière isolée présente le risque d'un double comptage pour les actions qui contribuent à plus d'une cible. Pour résoudre ce problème, le *UN Millennium Project* a réarrangé toutes les interventions dans les domaines d'investissement distincts regroupant plusieurs ODD complémentaires. De ce fait, les ODD sont catégorisés en 6 domaines d'investissement distincts sur lesquelles on adjoint deux nouvelles rubriques : les données statistiques et l'action humanitaire. Il s'agit de :

- **Santé**. Cette rubrique met l'accent sur la lutte contre les grandes maladies infectieuses, les maladies non transmissibles (MNT), la mortalité infantile et maternelle, de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la couverture universelle. Il va de soi que cet objectif est plus large que les OMD relatifs à la santé (4, 5 et 6), notamment en mettant l'accent sur l'accès universel aux systèmes de santé et l'inclusion des maladies non transmissibles. La réalisation de ce programme dépend également des politiques et des investissements qui répondent aux dimensions cliniques, environnementaux et sociaux de la santé, y compris une alimentation saine. Cela exige donc l'amélioration des politiques et des investissements dans de nombreux domaines en dehors du système de santé, incluant l'éducation, l'égalité des sexes, de l'eau et de l'assainissement, l'énergie propre et gestion de l'environnement.

- **Education**. Les ODD mettent un accent particulier sur l'éducation de qualité au niveau pré-primaire, primaire, secondaire et post-secondaire, y compris l'alphabétisation des adultes. Cela représente un élargissement substantiel par rapport à l'OMD 2, qui ne mettait l'accent que sur l'accès à l'école primaire. En outre, l'accent se déplace vers les résultats scolaires car il a été démontré de façon constante que l'inscription à elle seule ne conduit pas nécessairement à des résultats satisfaisants (UNESCO 2010, 2014).

  La plupart des pays devront renforcer leurs systèmes d'éducation pour atteindre ces objectifs ambitieux, par le biais de l'amélioration des politiques et des investissements accrus dans les infrastructures et les dépenses de fonctionnement, y compris les salaires des enseignants – qui pourraient par exemple réduire les inégalités (ODD 10), réduire la pauvreté (ODD 1) et stimuler la croissance (ODD 8).

- **Protection sociale.** L'accès universel aux infrastructures de base et des services sociaux prescrits par les ODD contribue efficacement à la réduction de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1). La couverture universelle contre les maladies (ODD 3) offre un mécanisme d'assurance importante contre les chocs imprévus, y compris les blessures et les maladies graves. De même, l'éducation gratuite (ODD 4) permet de réduire la probabilité que les enfants, en particulier les filles, ne vont plus à l'école à cause d'un choc économique subi par la famille. Les investissements à travers les ODD augmenteront la croissance et les revenus de ménages, prémunissant ainsi contre les chocs et la vulnérabilité.

- **Agriculture durable et la sécurité alimentaire.** Les ODD soulignent la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition, ainsi que des soutiens pour les petits agriculteurs grâce à des pratiques agricoles durables (ODD 2 et ODD 12). Certains investissements nécessaires sont des investissements dans l'élimination de la faim, y compris les réponses aux situations d'urgence; amélioration de la nutrition; réponse aux besoins particuliers des petits agriculteurs ou pêcheurs artisanaux; maintien et la restauration des sols productifs (ODD 15); infrastructures rurales; l'augmentation de la productivité et la durabilité de l'agriculture commerciale; la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture et l'augmentation de la résilience de l'agriculture au changement climatique.

- **Infrastructure.** La réalisation des ODD nécessitera une augmentation significative des investissements dans les infrastructures, y compris pour l'énergie (ODD 7), l'approvisionnement en eau (ODD 6), les transports et les télécommunications (ODD 9).

Une attention particulière des investissements dans les infrastructures doit être d'assurer l'accès universel à l'électricité, des combustibles de cuisson modernes, l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires. En plus d'augmenter le niveau des investissements dans les infrastructures, la composition des investissements en capital doit passer des technologies non durables vers une infrastructure durable. Une attention particulière doit être accordée à atteindre toutes les populations non desservies afin de remplir l'engagement de laisser personne pour compte (ODD 10). Les infrastructures de transport, y compris les routes, les chemins de fer et les ports, sont essentielles pour la promotion du commerce (ODD 17 et 9) et de la croissance économique (ODD 8). Les NTIC peuvent également rendre les processus de production plus efficaces (ODD 8), faciliter la collecte et l'échange d'informations, et aider à créer, d'organiser et de renforcer les collectivités (ODD 16).

- **Ecosystèmes et biodiversité**. Les ODD soulignent l'importance de la préservation et la gestion durable des écosystèmes marins et terrestres, ainsi que la biodiversité (ODD 14 et 15).

- **Données statistiques**. La réalisation des ODD et la promotion du développement durable nécessitent des investissements importants dans la collecte des données statistiques et les systèmes d'information ; une véritable "révolution statistique" est ainsi primordiale aussi bien dans la mise en œuvre que dans l'évaluation.

- **Actions humanitaires d'urgence**. Un des principes majeurs des ODD est de ne laisser pour compte. Ainsi, il s'avère utile d'accorder une attention toute particulière aux victimes de la guerre, les conflits civils, et les catastrophes naturels qui reçoivent un soutien sous forme d'aide humanitaire.

Tableau 13. Sources d'investissements

Investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD en RDC (en milliards de USD 2013)						
Secteurs d'investissement	**Investissement**			**Financement**		
	Besoin d'investissement	Surplus dû à l'adaptation climatique	Investissement total	Privé (%)	Privé (USD)	Public (USD)
1. Santé	2,119	0,024	2,14	0,0	0,0	2,1
2. Education	2,915	0,000	2,91	0,0	0,0	2,9
3. Protection sociale	0,000	0,000	0,00	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture et sécurité alimentaire	4,858	0,488	5,35	51,4	2,7	2,6
5. Infrastructures	17,626	2,175	19,80	52,7	10,4	9,4
5.1. Accès à l'énergie moderne	6,151	1,175	7,33	47,2	3,5	3,9
Accès à l'électricité et énergie de cuisson	2,094	0,139	2,23	16,2	0,4	1,9
Accès à l'électricité	0,612	0,118	0,73	45,2	0,3	0,4
Accès à l'énergie de cuisson	1,482	0,021	1,50	2,1	0,0	1,5
Infrastructure énergétique	4,057	1,037	5,09	60,6	3,1	2,0
5.2. Accès à l'eau et assainissement	0,578	0,307	0,89	10,0	0,1	0,8
Offre basique de l'eau et du sytème sanitaire	0,578	0,307	0,89	10,0	0,1	0,8
Infrastructure hydrique et sanitaire	0,000	0,000	0,00	0,0	0,0	0,0
5.3. Infrastructure de transport	7,154	0,692	7,85	54,5	4,3	3,6
5.4. Infrastructures de télécommunication	3,743	0,000	3,74	70,0	2,6	1,1
6. Ecosystème, incluant la biodiversité	0,388	0,000	0,39	15,0	0,1	0,3
7. Données statistiques	0,043	0,022	0,06	0,0	0,0	0,1
8. Réponses urgentes et humanitaires	0,972	0,000	0,97	0,0	0,0	1,0
Total Investissement annuel moyen	**28,921**	**2,708**	**31,629**	**43,233**	**13,250**	**18,379**
Investissements pour le quinquennat (2017 - 2021)	**144,60**	**13,54**	**158,14**	**43,23**	**66,25**	**91,89**

Il est utile de signaler que ces estimations sont des minima. En effet, elles ne prennent pas en compte des services gouvernementaux, notamment ceux liés à la mission régalienne de l'Etat (justice, administration publique, police et armée, etc.) ainsi que le fonctionnement et l'opérationnalisation des investissements. Elles ne sont constituées que des investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. En outre, la synergie sectorielle entre protection sociale et les autres secteurs dont la santé et l'éducation explique que les estimations des investissements nécessaires à la protection sociale soient inclues entre autres dans ceux relatifs à la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, etc. Au regard de la difficulté d'estimer l'autre contenu d'investissements liés à la protection sociale, particulièrement le transfert monétaire, la sécurité sociale, etc., il est impossible de dégager un coût global y relatif. Ce même raisonnement s'applique aussi aux infrastructures hydriques et sanitaires. Troisièmement, les investissements liés à l'adaptation climatique vont largement dépendre de la réponse mondiale face aux changements climatiques et à l'évolution technologique au cours de 15 prochaines années.

Recommandations

L'expérience récente de la mise en œuvre des OMD et les leçons tirées de cette expérience nous permettent de catégoriser les recommandations en quatre catégories : (i) contexte de mise en œuvre, (ii) cadre programmatique, coordination, pilotage et suivi des politiques, (iii) mise en œuvre des réformes, (iv) financement et mobilisation des ressources et (v) questions de priorisation et de contextualisation.

A propos du contexte de mise en œuvre. Pour une bonne mise œuvre des ODD en RDC, il est primordial d'engager des réformes importantes dans la gouvernance et la mobilisation des ressources, d'assurer la cohérence verticale et horizontale des politiques ainsi que de mettre en place un cadre logique adapté avec des indicateurs pertinents pour le suivi. En outre, l'expérience dans la mise en œuvre des OMD a montré que pour obtenir des résultats escomptés, il faudra : (i) garantir la sécurité publique ; (ii) renforcer la résilience de l'Etat ; et (iii) créer un climat de confiance mutuelle entre la population et les institutions publiques pour consolider l'appropriation nationale ; (iv) renforcer la cohésion et la concorde nationale et (iv) créer des partenariats régionaux et internationaux.

Comme il a été évoqué dans le rapport bilan des OMD, le contexte national dominé par les conflits armés récurrents, avec leur kyrielle de massacres et déplacements massifs des populations, des violences sexuelles et de destruction du capital humain, de destruction des infrastructures économiques et sociales, d'éviction des ressources nécessaires aux secteurs sociaux au profit des dépenses militaires et de sécurité, ne peuvent qu'accélérer la paupérisation des populations et anéantir les efforts de reconstruction et de développement.

En matière de planification, coordination, pilotage et suivi des politiques et programmes. De manière relativement différente des OMD, la mise en œuvre des ODD exige des nations une insertion des packages nationaux dans leurs cadres programmatiques. L'avantage de la RDC est d'assister à un concours des circonstances heureuses. En effet, alors que les ODD sont entrain d'être lancés, le pays est en pleine élaboration de son PNSD. Les cibles et indicateurs priorisés, tel que le préconise l'agenda 2030, doivent être intégrés dans ce cadre de planification national. Un tel exercice fournit des assises à cet agenda, mais également permet une cohérence dans une vision bien définie.

S'agissant de la coordination et de pilotage, l'expérience des cadres d'accélération des OMD (CAO) a montré qu'il était possible de réaliser des performances considérables dès lors qu'il y a un ferme engagement. De ce fait, dans le cadre des ODD, il s'avère indispensable, étant donné notamment le caractère changeant des cibles après chaque quinquennat et des priorités nationales, d'avoir dès le début un pilotage des politiques et programmes allant dans le sens de CAO. Ce pilotage devra être conduit par un leadership proactif, ayant la question des ODD à cœur, avec le devoir des résultats. A ce titre d'ailleurs, la mise en place de l'OCDD, structure technique ayant pour mission le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD en RDC, est un bon départ. Encore faut-il la maintenir hors du cycle politique et lui donner les moyens et qu'elle dispose d'une large couverture en termes de collaboration avec toutes les parties prenantes.

Dans le cadre de suivi-évaluation des ODD, assorti d'un rapport national annuel à la fin de chaque année, le système statistique national devra bénéficier de toute l'attention nécessaire afin de permettre à l'OCDD de suivre constamment l'évolution du pays, et, à cet effet, suggérer des analyses permettant des ajustements et réajustements des politiques appliquées.

En matière des réformes des politiques publiques. Le nouvel agenda est un agenda ambitieux et intégré, avec vocation de ne laisser personne pour compte. Cette dernière exigence met au centre les politiques de redistribution au-delà des traditionnelles politiques de stabilisation et d'allocation. Ce qui naturellement oblige à rechercher pas seulement un taux de croissance à deux chiffres, mais également et surtout une croissance soutenable, forte et inclusive. Il faut à la RDC des *réformes drastiques et innovantes*, exigeant un leadership politique développementaliste pour rencontrer l'ambition de ce nouvel agenda. Ces réformes doivent outrepasser les considérations individualistes pour viser des considérations sociétales. On est donc en face des politiques qui n'obéissent guère aux cycles politiques et qui doivent lever des distorsions, et le tout porté par un « anti-sectorialisme » si nécessaire.

En matière de financement et mobilisation des ressources. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des ressources financières et technologiques sans précèdent. L'investissement minimum total requis par an est estimé à 31,629 milliards de dollars, soit 158,14 milliards pour le quinquennat. Pour relever le défi financier des ODD, la RDC doit trouver comment mobiliser et affecter les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable. Les différentes ressources, publiques et privées tant nationales qu'internationales, nécessaires pour le financement des ODD vont des recettes publiques aux obligations, prêts et garanties, assurance, fonds verticaux ainsi que les subventions. Le pays doit donc capitaliser ces différentes ressources, en croissant son effort fiscal, sa crédibilité, l'efficacité de sa coordination, sa capacité locale dans les négociations, etc. Le pays ne devra pas perdre de vue la stabilité macroéconomique et l'objectif de taux de croissance à deux chiffres, de manière soutenable.

En ce qui concerne les questions de contextualisation et de priorisation. L'agenda 2030 exige la priorisation et la contextualisation. En conséquence, une approche méthodologique a été définie pour disposer de ce package. Les contraintes méthodologies ont obligé à laisser de côté certaines cibles. C'est le cas par exemple de l'objectif 3, où les cibles 3.4 et 3.8 ont été jugées aussi importantes étant donné notamment leur actualité dans les plans sectoriels et leurs conséquences. Ainsi, il a été proposé que d'autres cadres comme PNSD ou UNDAF mettent une attention particulière à ces cibles. D'autres indicateurs, pouvant être notamment fournis par l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) et l'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS), ont été également suggérés. Dans le cadre de la cible 2.1, la suggestion a porté sur la prévalence de malnutrition chronique (indice taille/âge inférieur à -2 écart-types) chez les enfants de moins de 5 ans. Pour la cible 2.2, on a listé des indicateurs ci-après : prévalence de la malnutrition aigüe globale (indice poids/taille inférieur à -2 écart-types et/ou avec œdèmes) chez les enfants de moins de 5 ans, prévalence du surpoids (IMC > 25) chez les femmes en âge de procréation, proportion d'enfants de 0 à 5 mois qui sont alimentés exclusivement avec du lait maternel, prévalence de l'anémie (hémoglobine < 11,0 g/dl) chez les enfants de moins de 5 ans et chez les femmes en âge de procréer. En somme, l'exercice de priorisation ne devrait nullement servir à reléguer certaines problématiques loin de préoccupations.

Bibliographie

- AfDB, ADB, EBRD, EIB, IADB, IMF and WB. (2015). *From Billions to Trillions: Transforming Development Finance. Post-2015 Financing for Development: Multilateral Development Finance.* Washington, D.C.: African Development Bank, Asian Development Bank, European Bank for Reconstruction and Development, Inter-American Development Bank, International Monetary Fund, World Bank.
- Grown, C., Bahadur, C., Handbury, J. and Elson, D. (2006). The Financial Requirements of Achieving Gender Equality and Women's Empowerment. The Levy Economics Institute of Bard College. Working Paper no. 467. Annandale-on-Hudson, NY : The Levy Economics Institute.
- Hurley, G. et Voituriez, T. (2016). *Financement des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité*, Agence Française de Développement (AFD) et PNUD, Paris, France
- Ministère du plan/RDC (2015). *Rapport Bilan des OMD en RDC*, Kinshasa
- Nicolai, S. Hoy, C. Bhatkal, T. and Aedy, T. (2016). *Projecting progress. The SDGs in sub-Saharan Africa,* Overseas Development Institute (ODI), Londres
- ONU, Programme d'action d'Addis-Abeba, (2015). *Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement*
- ONU, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015
- Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Durand-Delacre, D. and Teksoz, K. (2016). *SDG Index and Dashboards - Global Report*. New York: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN)
- Schmidt-Traub, G. (2015). *Investment Needs to Achieve the Sustainable Development Goals Understanding the Billions and Trillions,* Sustainable Development Solutions Network (SDSN), Working Paper
- Schmidt-Traub, G. and Sachs, J. (2015). Financing for Sustainable Development: Implementing the SDGs through Effective Investment Strategies and Partnerships. SDSN Working Paper. Paris and New York: Sustainable Development Solutions Network.
- Stern, N. (2015). Vers une empreinte carbone minime, *Finances et Développment*, Décembre 2015, FMI
- UN Millennium Project (2004). Millennium Development Goals Needs Assessments for Ghana, Tanzania, and Uganda. Background paper to Sachs, J. D., McArthur, J.W., Schmidt-Traub, G., Kruk, M. Bahadur, C., Faye, M. and McCord, Gordon (2004). "Ending Africa's Poverty Trap". Brookings Papers on Economic Activity. No. 2: 117-216. 3 September 2004. New York: UN Millennium Project.
- UNESCO (2010). Education for All Global Monitoring Report: Reaching the Marginalized. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- UNESCO (2014). Education for All Global Monitoring Report: Education for All is affordable – by 2015 and beyond. Policy Paper 06. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- UNTT (2013). *Financing for sustainable development: Review of global investment requirement estimates*. UN Task Team Working Group on Sustainable Development Finance, Mimeo.

Annexes

Annexe 1 : Package National de cibles des ODD priorisées et leurs indicateurs

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées	
Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	**Indicateurs**
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, groupe d'âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté
	1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)
1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation
	2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience
2.2D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques
	2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole
	2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole
2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	3.1.1 Taux de mortalité maternelle
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population
	3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants
	3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants
	3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants
	3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne
	3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé
3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires

Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence
4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnels.
4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]
4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation
4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales
	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit
	5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe
5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité
	7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres
7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires	7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à

en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	la technologie nécessaires aux services de développement durable
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap
	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap
8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année
	9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures
9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique , notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie

Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux
10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits
10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)
10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique
	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville
11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des	11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)a
	11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction

risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	des risques de catastrophe
11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB
	12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics
12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles
12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord
12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en oeuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacité
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable
14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines
14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs
14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en œuvre le droit international, tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières
	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)
15.2D'ici à2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020
15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge
	16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause)
	16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents
	16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris
16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme
Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat	
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source
	17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.	17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total
	17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total
17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.	17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services
17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.	17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.	17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération
	17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.	17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications.	17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.	17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.	17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement ; en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.	17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.	17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.	17.13.1 Tableau de bord macroéconomique
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.	17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable
17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.	17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays
17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.	17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle
	17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle
	17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.	17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement
	17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %

Note : les cibles avec numérotations alphanumériques sont celles relatives à la mise en œuvre de l'agenda. Elles ne sont pas concernées par la priorisation.

Annexe 2. Plans et stratégies nationaux et sectoriels consultés

Plans et stratégies nationaux et sectoriels consultés					
N°	Plans et stratégies	Sigle	Sources	Année	Période
1	Programme d'Action du gouvernement	PAG	Primature	2012	2012-2016
2	Document de Stratégies de Croissance et de réduction de la pauvreté	DSCRP-2	Min Plan	2011	2011-2015
3	Programme d'Actions Prioritaires renforcé	PAP-Renforcé	Min Plan	2012	2012-2016
4	Plan National d'Investissement Agricole	PNIA	Min Agriculture	2012	2013-2020
5	Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural	SSADR	Min Développement rural	2010	2010 - 2020
6	Programme National de Sécurité Alimentaire	PNSA	Min Agriculture	2010	
7	Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation	SSHE	Min Education	2016	2016 - 2025
8	Plan Intérimaire de l'Education	PIE	Min EPSP	2012	2012-2014
9	Stratégie du développement du sous-secteur de l'EPSP	SD-EPSP	Min EPSP	2010	2010/11-2015/16
10	Stratégie nationale pour le développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle	SN-AENF	Min Aff. Soc	2012	2012 à 2016/2020
11	Stratégie Nationale d'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté à travers l'Approche Voix et Action Citoyennes	SN-INC	Min Education	2013	2013-2016
12	Plan National de Développement Sanitaire	PNDS	Min Santé	2010	2011-2015
13	Plan stratégique National de lutte contre le VIH-SIDA	PSN	Min Santé	2014	2014-2017
14	Plan Stratégique national à vision multisectorielle (planification familiale)	PSNPF	Min Santé	2014	2014-2020
15	Plan National stratégique sur la nutrition		Min Santé		
16	Stratégie nationale Eau		Min Energie		
17	Plan Habitat III		Min Urbanisme Habitat		
18	Politique nationale du genre	PNG	Min Genre Fam	2009	
19	Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG)	SNVSBG	Min Genre Fam	2009	
20	Stratégie nationale de protection sociale des groupes vulnérables	PSPGV	Min Affaires sociales	2008	2008-2012

21	Politique nationale de protection sociale	PNPS	Min Affaires Sociales	2015	
22	Alliances Opérationnelles Document Programme	AODP	Min Santé		2009-2011
23	Plan Stratégique		Min Santé/Croix Rouge	2009	2009-2013
24	Stratégie de Renforcement du Système de Santé	SRSS	Min Santé	2010	
25	Plan d'action en faveur des orphelins et enfants vulnérables		Min Affaire Sociales	2009	2009-2014
26	Document de la politique et des stratégies industrielles	DPSI	Min Industrie	2008	
27	Plan stratégique du Commerce	PSC	Min Commerce		
28	Plan stratégique de développement du secteur minier		Min Mines	2016	2016-2021
29	Stratégie des hydrocarbures	SHY	Min Hydro		
30	Plan directeur de développement du tourisme	PDDT	Min Tourisme		
31	Politique nationale de l'emploi	PNE	Min Emploi		
32	Plan d'Actions pour l'emploi des jeunes	PAEJ	Min Emploi		
33	Stratégie nationale eau	SNE	Min Energie		
34	Stratégie nationale de l'accès pour tous à l'énergie	SE4ALL	Min Energie		
35	Stratégie infrastructures	SINFRA	Min Infrastructures		
36	Stratégie de réforme du secteur des transports en RDC	SRSTRA	Min Transport	2009	
37	Stratégie de développement du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication	SDS-TTIC	Min NTIC	2009	
38	Plan stratégique de reformes des finances publiques	PSRFP	Min Finances	2010	
39	Matrice de la gouvernance économique	MGECO	Min Economie	2013	2013 -
40	Politique et stratégie nationale en matière de changements climatiques	PSPN-CC	Min Environnement		2016-2020
41	Stratégie-Cadre REDD+		Min Environnement		
42	Programme National Eau-Forêt et Biodiversité	PNEFEB	Min Environnement		
43	Plan National d'Adaptation	PANA	Min Environnement		

44	Stratégie nationale de conservation de la biodiversité dans les aires protégées	SNCB	Min Environnement	2012	
45	Contribution prévue déterminée	CPDN	Min Environnement	2015	2021-2030
46	Stratégie de Développement Sobre en Carbone	LEDS	Min Environnement	2016	2016-2021
47	Accord Cadre d'Addis-Abeba sur la paix, la sécurité et la coopération dans la Région des Grands-Lacs		Min Affaires Etrangère		
48	Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés	STAREC	Min Intérieur	2009	
49	Matrice de fragilité du New Deal		Min Plan		
50	Plan de Stabilisation (ISSSS)		Min Intérieur		
51	Plan de réponse humanitaire		Min Affaires Sociales	2016	2016
52	Plan de réforme de l'armée	PRA	Min Défense		
53	Cadre stratégique à long terme de la réforme de la police	CSRP	Min Intérieur		
54	Plan d'action quinquennal budgétisé de la réforme de la police		Min Intérieur	2012	2012-2016
55	Plan d'action de l'armée pour la lutte contre les violences sexuelles		Min Défense		
56	Plan d'Action pour la réforme de la justice		Min Justice		
57	Vision, politique et stratégie de la réforme de l'administration publique		Min Fonction Public		
58	Cadre stratégique général de la réforme et de modernisation l'administration publique		Min Fonction Public		
59	Cadre stratégique pour la mise en œuvre de la décentralisation	CSMOD	Min Décentralisation et Aff. Coutumière	2009	2009-2019
60	Politique sectorielle de culture et art		Min Culture		
61	Politique sectorielle jeunesse		Min Sport		
62	Plan Stratégique National de lutte Anti-mines		Min Intérieur	2011	2009-2019
63	Programme d'action prioritaire et cadre de dépense à moyen terme (octobre 2010)		Min Justice	2010	
64	Plan d'action National de contrôle et de gestion des armes légère et de petit calibre en RDC		Min Intérieur	2011	2012-2016
65	Déclaration de politique culturelle du gouvernement de la république démocratique du Congo		Min Sport	2012	

Annexe 3. RIA 2

ODD/ Cibles	Encodage		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développementIdentifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développementIdentifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1								
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	11	1	Genre et groupe vulnérable	DSCRP P115 Améliorer l'autonomisation des femmes, particulièrement en ce qui concerne les capacités économiques	Proportion des femmes salariés dans le secteur non agricole, Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire , Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire; Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur ;			Plan, Finances, Economie, Budget, Genre, Emploi, Affaires sociales	
	11	2	Gouvernance économique	DSCRP115 Assurer un taux de croissance réel moyen du PIB de 7,2% par an sur la période pour réduire la pauvreté … Augmenter le niveau d'investissements publics afin d'atteindre un taux d'investissement moyen annuel de 19%	Taux de croissance économique ; Taux d'investissement			Gouvernement	
	11	3	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique	DSCRP189 : 2.4.1 Relancer l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire et le bien-être ruraux	Indice de production alimentaire par habitant, taux de croissance du secteur agricole, taux d'autosuffisance alimentaire			MINAGRI	
	11	4	Emploi	DSCRP115 : Créer au moins 1000 000 d'emplois décents par an à l'horizon 2015	Taux de chômage, taux global de sous-emploi, taux de salarisation, Nombre d'emplois créés par les nouvelles entreprises, taux d'activité			Gouvernement	
	11	5	Protection sociale et humanitaire	DSCRP310 : réduire les inégalités et la vulnérabilité	Incidence de la pauvreté, profondeur de la pauvreté, sévérité de la pauvreté, Part du cinquième quintile de plus pauvre dans la consommation nationale			Gouvernement	
1.2. D'ici à2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	12	6	Genre et groupe vulnérable	DSRP115 : Améliorer l'autonomisation des femmes, particulièrement en ce qui concerne les capacités économiques	Proportion des femmes salariés dans le secteur non agricole, Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire , Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire; Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur ;			Min. Genre, Famille et Enfant	désagréger certains indicateurs si possible
	12	7	Gouvernance économique	DSCRP115 Ramener d'ici 2015 l'incidence de la paluvreté à 60%… Assurer un taux de croissance réel moyen du PIB de 7,2% par an sur la période pour réduire la pauvreté … Augmenter le niveau d'investissements publics afin d'atteindre un taux d'investissement moyen annuel de 19%	Incidence de la pauvreté, Taux de croissance économique ; Taux d'investissement			Gouvernement	
	12	8	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	DSCRP189 : 2.4.1 Relancer l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire et le bien-être ruraux	Indice de production alimentaire par habitant, taux de croissance du secteur agricole, taux d'autosuffisance alimentaire			MINAGRI	
	12	9	Emploi	DSCRP115 : Créer au moins 1000 000 d'emplois décents par an à l'horizon 2015	Taux de chômage, taux global de sous-emploi, taux de salarisation, Nombre d'emplois créés par les nouvelles entreprises, taux d'activité			Gouvernement	
	12	10	Protection sociale et humanitaire	DSCRP310 : 2.5.3. Réduire les inégalités et la vulnérabilité	Incidence de la pauvreté, profondeur de la pauvreté, sévérité de la pauvreté, Part du cinquième quintile de plus pauvre dans la consommation nationale			Gouvernement	
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	13	11	Protection sociale et humanitaire	DSCRP316 : Assurer … l'assistance, la promotion et la justie sociale ainsi que l'intégration socioprofessionnelle des personnes et groupes vulnérables.	Répartition spatiale des pauvres			Plan, Finances, Economie, Budget, Genre, Emploi, Affaires sociales	Proposer des indicateurs car celui qui est là est très imparfait
	13	12	Justice et droits humains	DSCRP339. Doter le pays d'une justice impartiale, accessible à tous (hommes, femmes, garçons et filles), et permettant aux congolais d'exercer pleinement leurs droits économiques, sociaux et humains				Min. Justice et Droits humains	
1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	14	13	Protection sociale et humanitaire	DSCRP316 assurer l'égalité des chances à tous les Congolais (hommes et femmes) à travers l'assistance, la promotion et la justie sociale ainsi que l'intégratin socioprofessionnelle des personnes et groupes vulnérables.	Répartition spatiale des pauvres			Plan, Finances, Economie, Budget, Genre, Emploi, Affaires sociales, Environnement, Affaires foncières, PTNTIC, Urbanisme	Proposer des indicateurs et manque de dimension des affaires foncières
	14	14	Justice et droits humains	DSCRP 138 : C. Accélérer la réforme du système judiciaire et promouvoir des droits humains	Taux de satisfaction de la population pour les services publics				
	14	15	Paix et stabilisation	DSCRP118 : Renforcer l'autorité de l'Etat					
	14	16	Gouvernance économique	DSCRP161 : Permettre au secteur financier de jouer son rôle de financement de l'économie et d'apppuyer les actions relatives à la dynamique communautaire	Taux d'accès au crédit				
	14	17	Genre et groupe vulnérable	DSCRP311 : Instaurer un environnement socioeconomique et institutinnel favorable à l'équité de genre, et d'autre part d'assurer la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement.					
	14	18	Eau, Urbanisme et habitat	DSCRP318 : Améliorer le cadre de vie des populations et l'accès aux services	Propotion des ménages propriétaires de leur logement, Proportion des ménages locataires, Propotion des ménages sous logés, Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	1. Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2016-2020), Pg 60 : Cible 12 : D'ici 2020, l'accès de la population à l'eau potable et aux toilettes améliorées (latrines hygiéniques) augmente respectivement de 50,4 à 70% et de 20,5 à 30%	1. Proportion de la population urbaine et rurale ayant accès à une source d'eau améliorée; 2. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement en zones urbaines et rurales (latrines hygiène)	Gouvernement	

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.	15	19	Environnement et développement durable	DSCRP381 : Gérer les risques environnementaux ; 364 Gérer des risques naturels	Nombre annuel d'études d'impact environnnemental passés en revue par l'Agence nationale de l'environnement, Nombre annuel d'écoles réhabilitées par les exploitants forestiers, Proportion des villages enclavés, Nombre annuel de formations médicales construites par les exploitants forestiers, Nombre annuel d'écoles construites par les exploitants forestiers			Plan, Finances, Economie, Budget, Genre, Emploi, Affaires sociales, Environnement	Proposer des indicateurs
	15	20	Genre et groupe vulnérable	DSCRP312 : Autonomiser, renforcer le pouvoir et réduire la vulnérabilité de la femme et de la jeune fille…	Proportion des femmes salariées dans les secteurs non agricoles				
	15	21	Protection sociale et humanitaire	DSCRP377 : assurer la prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles et autres calamités	Nombre d'unités d'érosions traitées, Nombre d'unités d'érosions traitées				
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2								
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	21	22	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire,	DSCRP188 : Relancer l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire et les bien-être des ruraux	Taux d'autosuffisance alimentaire, Indice de production alimentaire par habitant, Taux d'autosuffisance par produit et par espèce animal	SSADR, Pg 29 : Accroître la production et la productivité agricole dans une optique combinant la sécurité alimentaire et le développement économique ; PNIA, Pg 23 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques	Réduction des importations des denrées alimentaires, Disponibilisation des denrées alimentaires		
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	22	23	Santé, nutrition et VIH,	DSCRP283 : Promouvoir l'allaitement maternel précoce et exclusif (0-6 mois) et l'alimentatin complémentaire (6-24 mois), la lutte contre les carences en micronutriments (vitamine A, fer, iode, etc.) et la prise en charge des enfants malades et/ou malnutris	Taux d'autossuffisance alimentaire, Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée	1. PNDS 2016-2020 : 1.1.1.Cible 8 : D'ici 2020, la proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant la malnutrition chronique est réduite de 43% à 35% ; 1.2.2. Cible 7 : D'ici 2020, la proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant la malnutrition aiguë pris en charge dans les centres de santé passe de 15% à 50 %	1. Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans 2. Prévalence de l'anémie chez les enfants de 6 à 59 mois et la femme de 15 à 49 ans 3.8. Proportion d'enfants souffrant de la malnutrition aigüe pris en charge dans les structures de santé conformément à la politique nationale	Plan, Santé (Programme National de Nutrition, Programme National de Santé de la Reproduction, Programme National de lutte contre les Infections Respiratoires Aigues), Finance, Budget, Economie, Agriculture, Industrie	Les différents Programmes Nationaux cités dans la colonne précédente ont leurs Plans stratégiques en rapport avec cette cible de l'ODD
	22	24	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	DSCRP188 : Relancer l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire et les bien-être des ruraux	Taux d'autosuffisance alimentaire, Indice de production alimentaire par habitant	PNIA, Pg 23 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques			
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	23	25	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	DSCRP190 : Développer une production agro-industrielle moderne et renforcer des petits exploitants; améliorer l'accès au marché et aux infrastructures rurales et aux capacités commerciales	Proportion des terres arables cultivées, Taux de croissance du secteur agricole, Nombre d'exploitants agricoles moderne, Nombre total des ménages agricoles, Proportion des ménages agricoles utilisant des semences améliorées, Proportion des ménages agricoles utilisant des engrais, Proportion des ménages agricoles pratiquant une culture motorisée,	SSADR, Pg 29 : Accroître la production et la productivité agricole dans une optique combinant la sécurité alimentaire et le développement économique (p.29) PNIA, Pg 27 : Promotion de l'agribusiness	Augmentation des exportations des produits agricoles	Plan, Budget, Economie, Finances, Agriculture, Genre, Affaires fincières, Emploi	
	23	26	Genre et groupe vulnérable	DSCRP313 : Renforcement du pouvoir économique de la femme	Proportion des femmes salariées dans les secteurs non agricoles, taux de salarisation				
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	24	27	Environnement et développement durable	DSCRP372 : Réduire l'impact du développement agricole sur la forêt	Proportion des ménages agricoles utilisant des engrais, Taux net de déforestation, Superficie totale des forêts, Rendement moyen par culture par type d'exploitation, Proportion des ménages agricoles utilisant des semences améliorée, . Proportion des ménages agricoles pratiquant une culture motorisée,			MEDD, MINAGRI	
	24	28	Agriculture	DSCRP190 : Redynamiser la structure de production agricole… , tout en assurant la protection des ressources naturelles	Proportion des ménages agricoles utilisant des engrais, Superficie totale des forêts, Rendement moyen par culture par type d'exploitation, Proportion des ménages agricoles utilisant des semences améliorée, . Proportion des ménages agricoles pratiquant une culture motorisée,	PNIA, Pg 23 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques		MEDD, MINAGRI	
2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	25	29	Agriculture	DSCRP192 : Promouvoir l'accès aux semences améliorées et aux géniteurs performants	Proportion des ménages agricoles utilisant des semences améliorées			MINAGRI	
	25	30	Environnement et développement durable	DSCRP364 : Protéger la biodivisité et promouvoir des variétés résistantes à la secheresse	Proportion des ménages agricoles utilisant des semences améliorées, Nombre de têtes de bétails par type d'animal			MINAGRI	
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	3								
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	31	31	Santé, Nutrition et VIH	DSCRP283 : Amélioration de l'état de santé de la population ; 290 Augmentation de taux de couverture familiale	Taux de mortalité maternelle, Taux de consultation prénatale, Proportion d'accouchements assistés par personnel de santé qualifié	PNDS 2016-2020, pgge 57 : Cible 1: D'ici 2020, contribuer à réduire de 846 à 548 les décès maternels pour 100 000 naissances vivantes	1. Ratio de mortalité maternelle	Santé (Programme National de Santé de la Reproduction), Affaires sociales, genre	

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	32	32	Santé, Nutrition et VIH	DSCRP115 : Réduire la proportion des enfants de moins 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale, le taux de mortalité infantile, le taux de mortalité maternelle et augmenter le taux de couverture vaccinales des enfants et le taux d'accouchement assistés	Taux de mortalité infato juvenile, taux de mortalité infatile et taux de mortalité juvénile, espérance de vie à la naissance, taux de couverture vaccinale des enfants, la proportion des enfants de moins 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale	PNDS 2016-2020, Pge 57 ; Cible 2 : D'ici 2020, contribuer à réduire la mortalité infanto juvénile de 104 à 60 décès pour 1000 naissances vivantes	1. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 2. Taux de mortalité infantile 3. Taux de mortalité néonatale	Santé, Affaires sociales, genre	
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	33	33	Santé, Nutrition et VIH	DSCRP301 : Réduire la transmission de IST/VIH, améliorer l'accès universel aux soins et traitement et atténuer l'impact socio économiques du VIH/SIDA 289 Amélioration de l'état de santé de la population dans le contexte de la lutt contre la pauvreté, en se focalisant sur l'accès aux soins de santé primaires de qualité en vue de la lutt contre les grandes endémies, telles que le paludisme, la tuberculose, l'onchocercose, la trypanosomiase, y compris la malnutritin et le VIH/Sida et les maladies non transmissibles	Taux de prévalence du VIH, Prévalence contraceptive, Effectif de nourrissons nés de mères séropositives sont infectés par le VIH, Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui dorment sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides, Proportion des femmes enceintes VIH+ ont reçu une prophylaxie, Nombre d'orphelins liés au SIDA, Proportion d'unités de sang soumises à un dépistage de qualité du VIH , Proportion de la population adulte ayant une connaissance de son statut sérologique, Proportion d'adultes utilisant les préservatifs avec un partenaire sexuel occasionné, Proportion des jeunes de 15-24 ans ayant une connaissance approfondie de la prévention du VIH.	PNDS 2016-2020 : 1.1. Cible 3 : D'ici 2020, contrôler l'épidémie de VIH, de tuberculose, de paludisme et des maladies tropicales négligées ; combattre les hépatites B & C et les maladies transmises par l'eau, ainsi que d'autres maladies transmissibles ; 2.1. Cible 6 : D'ici 2020, la proportion d'enfants de moins de 5 ans et de femmes enceintes qui dorment sous MII et celle de ceux qui reçoivent un traitement correct (au 1er jour) du paludisme confirmé augmente respectivement de 58,3 à 80% de 60 à 80% et de 14,6 à 60% ; 2.2. Cible 8 : D'ici 2020, le décès dû à la tuberculose et l'incidence de la tuberculose sont réduits respectivement de 3 à 1,95% et de 325 à 260 pour 100 000 habitants 2.3. D'ici 2020, le nombre de personnes vivant avec le VIH et qui reçoivent un traitement aux antirétroviraux passe de 101.924 (24,1%) à 315.000 (75%) 2.4. D'ici 2020, la proportion de personnes transfusées avec du sang testé selon les normes nationales passe de 70 à 100% Pg 70 : D'ici 2020, le nombre de personnes vivant avec le VIH et qui reçoivent un traitement aux antirétroviraux passe de à d'ici 2015 de 37 000 à 80 000	1. Taux d'incidence du VIH chez les jeunes de 15 à 24 ans et taux de mortalité lié au VIH/Sida 2. Taux de prévalence et taux de mortalité lié au paludisme 3. Taux d'incidence de la tuberculose et la mortalité liée à la tuberculose 4. La prévalence des maladies tropicales négligées 5. La prévalence des hépatites virales B & C 6. L'incidence des maladies transmises par eau 7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui ont dormi sous MII la dernière nuit avant l'enquête 8. Proportion de femmes enceintes qui ont dormi sous MII la dernière nuit avant l'enquête. 9. Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant bénéficié d'une confirmation biologique du paludisme et qui ont reçu un traitement conformément à la politique nationale 10 Proportion de femmes enceintes ayant bénéficié des 4 doses de TPI 11. Taux de décès dû à la tuberculose 12. Nombre de cas incidents (nouveaux patients et rechutes de la tuberculose pendant l'année 13. 41. Proportion d'adultes qui connaissent leur statut sérologique 14. Nombre d'adultes et d'enfants qui vivent avec le VIH/SIDA et qui reçoivent les	Santé, Affaires sociales, genre	
	33	34	Protection sociale et humanitaire	DSCRP316 : Assurer l'égalité des chances à tous les congolais… ainsi que l'intégreation socioprofessionnelle des personnes et groupes vulnérables : mettre en place le socle de protection sociale				Santé, Affaires sociales, genre, emploi	
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	34	35	Santé, Nutrition et VIH	DSCRP283 : Amélioration de l'état de santé de la populatin dans le contexte de la lutt contre la pauvreté, en se focalisant sur l'accès aux soins de santé primaires de qualité en vue de la lutt contre les grandes endémies, telles que le paludisme, la tuberculose, l'onchocercose, la trypanosomiase, y compris la malnutritin et le VIH/Sida et les maladies non transmissibles	Taux de consultation prénatale, Proportion d'accouchements assistés par personnel de santé qualifié, Indice synthétique de fécondité, espérance de vie à la naissance	PNDS 2016-2020 : Cible 4 : D'ici 2020, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée dû à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	1. Mortalité liée à l'hypertension artérielle chez les personnes adultes 2. Mortalité liée au diabète chez les personnes adultes 3. Prévalence des maladies mentales 4. Mortalité liée au cancer du col, du sein et de la prostate	Santé, Affaires sociales, genre	
3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	35	36	Santé, Nutrition et VIH			PNDS 2016-2020: Cible 5 : D'ici 2020, renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psycho actives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Prévalence de la toxicomanie (tabagisme, alcoolisme…)		
3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	36	37	Infrastructures et transport			PNDS 2016-2020 : Cible 6 : D'ici 2020, diminuer de moitié le nombre de décès dus à des accidents de trafic routier (ATR) dans les Etablissements de soins.	1. Taux de mortalité hospitalière due aux ATR dans les Etablissements de soins		
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	37	38	Santé, Nutrition et VIH	DSCRP290 : Augmenter le taux de couverture des services de planifiatin familiale; (i) mette en place un plan intégré de communicatin sur la planifiatin familiale ; (ii) approvisionner régulièrement les services de planifiatin familiale en intrants ; (iv) faire le plaidoyer pour la révision des dispositins juridiques défavorables à la planifiatin familiale ; et (v) impliquer la communauté dans le processus de redynamisatin de la planifiatin familiale.	Prévalence contraceptive, Proportion des jeunes de 15-24 ans ayant une connaissance approfondie de la prévention du VIH, Proportion d'adultes utilisant les préservatifs avec un partenaire sexuel occasionne, Proportion de la population adulte ayant une connaissance de son statut sérologique, Nombre de médecins pour 1000 habitants	PNDS 2016-2020 : Cible 4: D'ici 2020, l'accès aux services de soins de santé sexuelle et reproductive, est augmenté de 70%	1. Proportion de la population couverte par les services de prise en charge des IST et violences sexuelles ; 2. Prévalence contraceptive moderne	Santé, Affaires sociales, genre	
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	38	39	Santé, Nutrition et VIH			PNDS 2016-2020, pg 58: Accroitre la couverture et l'utilisation des soins de santé de qualité par la population avec équité et protection financière ; D'ici 2020, la population bénéficiant d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité augmente de 1,5 à 10% ; D'ici 2020, la proportion de la population qui a accès aux soins de santé de qualité est augmentée de 50%	1. Proportion de la population couverte par un mécanisme de partage du risque maladie 2. Proportion de HGR & CS appliquant la tarification forfaitaire 3. Proportion de la population couverte par des centres de santé offrant un PMA conforme aux normes 4. Proportion de la population couverte par HGR offrant un PCA conforme aux normes 5. Taux d'utilisation des services de santé 6 Taux d'infections post opératoires 7. Taux de mortalité intra hospitalière au-delà de 48 heures	Santé	
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	39								

Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	4								
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	41	40	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	DSCRP268 : Assurer laccès universel à l'éducation de base	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire , Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire; Taux Brut de Scolarisation combiné du Primaire au Supérieur, Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur ;	SSEF, Pg.25: 4.1.2. Amélioration d'un accès équitable à l'école primaire Universalisation progressive de l'enseignement primaire (SDEPSP, p.35)	Taux brut de scolarisation Indice de parité filles-garçons dans l'enseignement primaire et secondaire	Min. Genre, Affaires sociales, EPSP, Plan, Economie, Budget, Finances	
	41	41	Genre et groupe vulnérable	DSCRP313 : Réduire la vulnérabilité de la femme en favorisant son accès aux services sociaux de base	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire , Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire; Taux Brut de Scolarisation combiné du Primaire au Supérieur, Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur ;	SSEF, Pg.25: 4.3.1. Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme autant que de l'homme au sein de la famille et dans la communauté (Politique générale de genre)		Min. Genre, Affaires sociales	
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	42	42	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique			SSEF, Pg.25: 4.1.1. Amélioration de l'accès au préscolaire	Part des effectifs dans le communautaire , Part des effectifs dans la classe Zéro	Min EPS-INC	
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	43	43	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	DSCRP275 : Améliorer la qualité, l'efficité et l'adéquation Formation-Emploi…	Proportion des jeunes qui ne sont ni scolarisés ni en	SSEF : 5.1.1. Améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation ; 5.2.1.2. Adapter les formations aux besoins de l'environnement socio-économique	Taux d'insertion sortants des centres de formation professionnelle enquêtés	Min EPS-INC	
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	44	44	Emploi	DSCRP243 : Améliorer l'employabilité de la population ciblée et la formation	Proportion des jeunes qui ne sont ni scolarisés ni en	SSEF : 5.2.1.2. Adapter les formations aux besoins de l'environnement socio-économique	Taux d'insertion sortants des centres de formation professionnelle enquêtés	Emploi, Affaires sociales, EPSP, Plan, Economie, Budget, Finances, Jeunesse et sport, Industrie, Tourisme, Commerce	
	44	45	Culture et art, Jeunesse et sport	DSCRP292 : Promouvoir la jeunesse et mettre en place un fonds d'insertion nationale des jeunes	Proportion des jeunes qui ne sont ni scolarisés ni en	SSEF : 5.2.1.2. Adapter les formations aux besoins de l'environnement socio-économique	Taux d'insertion sortants des centres de formation professionnelle enquêtés		
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	45	46	Genre et groupe vulnerable	DSCRP311 : Instaurer un environnement socioeconomique et instiutinnel favorable à l'équité de genre, et d'autre part d'assurer la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement.		SDEPSP : Accroitre l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention	Indice de parité filles-garçons dans l'enseignement primaire et secondaire	Genre Affaires sociales, EPSP, Plan	
	45	47	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	DSCRP267 : Accroitre l'acès, l'accébilité, l'équité et la retention dans les différents niveaux d'éducation de base	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire , Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire; Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur ;	SDEPSP, Pg 35 : Accroitre l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention (SDEPSP)	Indice de parité filles-garçons dans l'enseignement primaire et secondaire		
4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	46	48	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique 150 Lutter contre les violences basées sur le genre, y compris sexuelles	DSCRP271 : Améliorer la qualité, la pertience et l'efficité des programmes d'alphabétiatin et d'éducatin non formelle	Taux d'alphabétisation des adultes, Taux des jeunes analphabètes de 15-24 ans ;	SSEF : 5.1.1.3. Promouvoir une éducation non formelle adaptée aux besoins des populations	% d'alphabétiseurs disposant du programme et de guides; % des alphabétiseurs formés sur les programmes;	Genre Affaires sociales, EPSP, Plan, Jeunesse et sport	
	46	49	Jeunesse et sport, culture et arts	DSCRP292 : Promouvoir la jeunesse… par la construction des infrastructures de l'éducation non formelle des jeunes	Nombre d'infrastructures	SSEF : 5.1.1.3. Promouvoir une éducation non formelle adaptée aux besoins des populations	% d'alphabétiseurs disposant du programme et de guides; % des alphabétiseurs formés sur les programmes;		
4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	47	50	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique			SDEPSP, Pg 35 : Promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active		Gouvernement	
Objectifs : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5								
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	51	51	Genre et groupe vulnérable	DSCRP311 : Instaurer un environnement socioeconomique et instiutinnel favorable à l'équité de genre, et d'autre part d'assurer la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement.	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire , proportion des femmes parlementaires, Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire; Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur, taux de participation de la femme			Genre, Affaires sociales, EPSP, Plan	
	51	52	Santé, nutrition et VIH/SIDA	DSCRP305 : Promouvoir un environnemment luttant contre la stigmatation et la discrimination		Plan Multisectoriel lutte contre le VIH/Sida 2014-2017 Axe 3: création de l'environnement favorable à la lutte contre le VIH/Sida		Santé (Programme National de lutte contre le VIH/Sida & Programme National Multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida)	
	51	53	Sécurité (armée et police)	DSCRP130 : Intensifier la lutte contre les violences basées sur le genre, y compris sexuelle	Proportion des violences sexuelles dans les affaires enrôlées				
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	52	54	Genre et groupe vulnerable	DSCRP311 : Instaurer un environnement socioeconomique et instiutinnel favorable à l'équit	Proportion des violences sexuelles dans les affaires enrôlées			Genre, Affaires sociales, Plan	
	52	55	Justice et droits humains	DSCRP145 : Protéger et promouvoir les droits humains	Proportion des violences sexuelles dans les affaires enrôlées				
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	53	56	Genre et groupe vulnerable	DSCRP311 : Instaurer un environnement socioeconomique et instiutinnel favorable à l'équité de genre, et d'autre part d'assurer la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement.					
	53	57	Justice et droits humains	DSCRP139 : Doter le pays d'une justice impartiale, accessible à tous (hommes, femmes, garçons et filles) , permettant aux congolais d'exercer pleinement leurs droits économiques, sociaux et humains	Proportion des violences sexuelles dans les affaires enrôlées				
5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	54	58	Protection sociale et humanitaire	DSCRP316 : Mettre en place le socle des protections sociales	Taux d'informalité, taux de sous-emploi visible et invisible, Taux global de sous-emploi			Min. Protection sociale et humanitaire	Desagreger
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	55	59	Genre et groupe vulnérable	DSCRP311 : Renforcer la participation de tous et toutes au développement et accroitre la représentativité	Proportion des femmes parlementaires et senateurs, rapport filles/garcons…			Gouvernement	
	55	60	Gouvernance politique et démocratique	DSCRP122 : Développer la participation citoyenne	Proportion des femmes parlementaires et senateurs			Gouvernement	
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	56	61	Santé, Nutrition et VIH	DSCRP290 : Augmenter le taux de couverture des services de planifiatin familiale; (i) mette en place un plan intégré de communicatin sur la planifiatin familiale ; (ii) approvisionner régulièrement les services de planifiatin familiale en intrants ; (iv) faire le plaidoyer pour la révision des dispositins juridiques défavorables à la planifiatin familiale ; et (v) impliquer la communauté dans le processus de redynamisatin de la planifiatin familiale.	Prévalence contraceptive, Proportion des jeunes de 15-24 ans ayant une connaissance approfondie de la prévention du VIH, Proportion d'adultes utilisant les préservatifs avec un partenaire sexuel occasionne, Proportion de la population adulte ayant une c	PNDS 2016-2020: Cible 4: D'ici 2020, l'accès aux services de soins de santé sexuelle et reproductive, est augmenté de 70%	1. Proportion de la population couverte par les services de prise en charge des IST et violences sexuelles ; 2. Prévalence contraceptive moderne	Santé (Programme National de Santé de la Reproduction),	

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	6								
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	61	62	Eau, habitat et urbanisme,	DSCRP318 : Améliorer l'accès à l'eau potable	Taux de desserte en eau potable ou source améliorée ; Proportion de la population ayant accès à une meilleure source d'eau, notamment les groupes vulnérables y compris femmes et enfants	1. Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2016-2020) Pges 19 - 20 : Renforcer le leadership et la gouvernance dans le secteur Eau, Hygiène et Assainissement ; Elaborer une planification budgétisation cohérente et réaliste des activités d'eau, hygiène et assainissement à tous les niveaux ; Développer les bonnes pratiques d'hygiène, eau et assainissement dans les communautés ; Pg 60 : D'ici 2020, l'accès de la population à l'eau potable et aux toilettes améliorées (latrines hygiéniques) augmente respectivement de 50,4 à 70% et de 20,5 à 30% , RAPPORT DE COSTING DE L'OMD 7 Pg 10 : Améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural et semi-urbain ; Maintenir les coûts d'accès aux services d'eau et d'assainissement à des niveaux	1. Proportion de la population urbaine et rurale ayant accès à une source d'eau améliorée; 2. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement en zones urbaines et rurales (latrines hygiène) Taux d'accès à l'eau potable (rapport de costing de l'OMD 7 P.3)???????	Santé (Direction de l'hygiène/Coordination du Programme Villages et Ecoles Assainis avec financement Unicef)	
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	62	63	Environnement et développement durable	DSCRP344 : Lutter contre toutes formes des pollutoins, assainir le milieu et améliorer le standard de cadre de vie	Propotion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement, notamment les groupes vulnérables y compris femmes et enfants	1. Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2016-2020) Pges 19 - 20 : Renforcer le leadership et la gouvernance dans le secteur Eau, Hygiène et Assainissement ; Elaborer une planification budgétisation cohérente et réaliste des activités d'eau, hygiène et assainissement à tous les niveaux ; Développer les bonnes pratiques d'hygiène, eau et assainissement dans les communautés ; Pg 60 : D'ici 2020, l'accès de la population à l'eau potable et aux toilettes améliorées (latrines hygiéniques) augmente respectivement de 50,4 à 70% et de 20,5 à 30% RAPPORT DE COSTING DE L'OMD 7 P.10 : proposer aux ménages un assainissement complet	Taux d'accès à l'assainissement (rapport de costing de l'OMD 7 P.4) Proportion des installations classées du pays respectant les normes sur les indicateurs chimiques (PNEFEB P.23) Proportion des organismes publics et privés de catégorie I ont des structures de suivi de la gestion de l'environnement à l'horizon (PNEFEB P.29)		
	62	64	Eau, habitat et urbanisme	DSCRP344 : Assainir le milieu et à améliorer le standard de cadre de vie, 318/330 Améliorer l'accès à l'assainissement	Propotion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement, notamment les groupes vulnérables y compris femmes et enfants	PNDS (2016-2020) : pges 19 - 20 : Renforcer le leadership et la gouvernance dans le secteur Eau, Hygiène et Assainissement OS2: Elaborer une planification budgétisation cohérente et réaliste des activités d'eau, hygiène et assainissement à tous les niveaux OS3: O3 Développer les bonnes pratiques d'hygiène, eau et assainissement dans les communautés, RAPPORT DE COSTING DE L'OMD 7 P.10 : Améliorer l'accès à l'assainissement de base (COSTING DE L'OMD 7 P.10)	Taux d'accès à l'assainissement (rapport de costing de l'OMD 7 P.4) Taux de mortalité et de morbidité des maladies liées à l'état de l'environnement (PNEFEB P33)	Min. d'Amen. du territoire, Urbanisme et habitat, Santé	
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	63	65	Santé, nutrition et VIH/SIDA			PNDS (2016-2020), Pg 58 : Accroitre la couverture et l'utilisation des soins de santé de qualité par la population avec équité et protection financière ; Cible 7 : D'ici 2020, contribuer à réduire d'un tiers le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution ainsi qu'à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	1.Taux de mortalité liée aux maladies dus aux substances chimiques dangereuses et à la pollution ainsi qu'à la contamination de l'air, de l'eau et du sol 2. Proportion des installations classées du pays respectant les normes sur les indicateurs chimiques (PNEFEB P.23) 3. Proportion des organismes publics et privés de catégorie I ayant des structures de suivi de la gestion de l'environnement à l'horizon (PNEFEB P.29)	Min. de l'énergie, Min. de la sante, Min. de l'aménagement du territoire, urbanisme et habitat	
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	64	66	Environnement et développement durable	DSCRP364 : Assurer la gestion intégrée des ressources en eau avec aménagement adéquat des infrastructures d'eau	Proportion de la population rurale ayant accès à un	PNEFEB P.15 : Gérer efficacement et selon les standards internationaux, les ressources naturelles	Taux d'accès des populations au service de gestion de déchets (CDPN changement climatique) P.2 Part du secteur de l'environnement dans le PIB (PNEFEB P.23) Proportion des politiques, plans, programmes et projets en cours sont certifiés conformes aux mécanismes procéduraux environnementaux (	Min. ATUH, ITPR, Energie	
	64	67	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	DSCRP191 : Mettre en place les infrastructures de desserte en eau		PNEFEB P.15 : Valoriser les ressources de manière durable en vue de garantir le développement durable aux populations congolaises	Superficie des plantes envahissantes sur les plans d'eau	Min. Energie, Min. ITPR	
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	65	68	Environnement et développement durable	DSCRP353 : Renforcement de la coopérat in régionale pour une gestion transfrontalière harmonieuse avec la **CICoS** (Commission Internatinale du Bassin Congo-OubanguiSangha) et l'**Ibn** (Initiatie du Bassin du Nil) respectiement pour le bassin du Congo et pour le bassin du Nil; (v) l'accélérat in du processus de promulgatin du code de l'eau		PNEFEB P.15 : Contribuer, en partenariat avec la communauté internationale, à la pérennité de ce patrimoine indispensable à la survie de l'humanité ; Superficie des plantes envahissantes sur les plans d'eau	taux moyen annuel de déforestation et dégradation des forêts (PNEFEB P.24) ; Montant total de recettes rapportées au trésor par l'ensemble des projets crédit carbonne	Gouvernement	
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les acquifères et les lacs	66	69	Environnement et développement durable	DSCRP350 : Adopter une approche participative pour la sensibilisation et la réalisation des actions de protection de la nature	Superficie des zones protégées, Superficie totale des forêts, Taux de reboisement	PNEFEB P.42 : Permettre à toutes les parties prenantes de participer activement à la gestion des ressources naturelles renouvelables et nvironementales pour en tirer un bénéfice légitime	Nombre communautés locales et/ou populations autochtones organisent la gestion de concessions forestières (PNEFEB P 40)	MEDD	
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	7								
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	71	70	Mines, hydrocarbure et énergie	PAP, Pg 303: Améliorer la desserte en énergie électrique 227 : réduire le déficit énergétique du pays, l'amélioration de l'approvisionnement national en hydrocarbures, ainsi que le démarrage et décollage de la production de biocarburants , P206: Couvrir les besoins énergétiques nationaux par le développement de la production électrique, améliorer l'accès des populations à l'électricité, accroitre l'exportation d'électricité à la sous-région ;	Nbre de centrales réhabilités et construites, taux de desserte en électricité, Puissance électrique installée, Taux d'électrification en milieu rural. Pas d'indicateurs sur les hydrocarbures	DPSE, Pg 38 : Assurer, à l'horizon 2025, une plus grande accessibilité de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique fiable, en vue d'augmenter le taux de desserte à 60 % ...garantir l'approvisionnement en électricité du pays dans les meilleures conditions de sûreté et de prix.		Ministère de l'énergie et hydrocarbure	
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	72	71	Mines, hydrocarbure et énergie	DSCRP206 : développer les énergies renouvelables (énergie verte) pour la protection de l'environnement	Nbre de foyers améliorés, Nbre de centrales solaires installées et opérationnelle	DPSE, Pg 40 : Promotion de toutes les sources d'énergie renouvelables autres que l'hydroélectricité, avec notamment l'utilisation rationnelle et durable des combustibles ligneux en substitution du gasoil dans les centres autonomes à génération thermique		Ministère de l'énergie et hydrocarbure	
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.	73	72	Mines, hydrocarbure et énergie	DSCRP375 : Améliorer l'efficacité énergique dans le secteur minier				Min. Energie	

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8								
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	81	73	Gouvernance économique	PAP, Pg 11: Assurer un taux de croissance réel moyen à deux chiffre d'ici 2016	Taux de croissance annuel du PIB			BCC ; Ministère de l'économie	
	81	74	Paix et stabilisation	DSCRP 161. Rendre l'environnement des affaires attractif afin d'attirer les investisseurs privés et par ricochet de soutenir la croissance économique et la promotion de l'emploi					
	82	75	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	DSCRP189: Relancer l'agriculture, 188: Diversifier l'économie et reduire sa dépendance vis-à-vis du secteur minier 190: developper la production végétale, animale, halieutique et artisanale	Nbre de cultures pernnes et de rente développées			Ministère de l'Agriculture/Développement rural et services spécialisés	
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'oeuvre	82	76	Industrie, commerce et tourisme	DSCRP231 : développer une économie industrialisée, diversifiée, productive, compétitive, pleinement intégrée dans les dynamiques d'échanges régionaux et internationaux ; P.235: promouvoir le commerce et diversifier les exportations ; 213: Promouvoir toutes les formes de tourisme de qualité	Nbre de centres agroalimentaires pilotes installés, Indice des exportations économiques, Nbre de sites touristiques, Nbre d'hôtel touristique, Nbre de parcs nationaux	DPSI, Pg 33 : Elargir l'assise productive (surfaces et quantités), améliorer le taux d'intégration (accroissement de la valeur ajoutée par réintégration d'opérations de transformation) en vue d'une diversification du secteur industriel et de la promotion des exportations; Pg 4, Chap.2, PC : L'ultime objectif de la politique commerciale de la RDC est de faire participer le commerce à la lutte contre la pauvreté, à travers la poursuite de la libéralisation du régime commercial; la diversification des exportations; l'accélération du programme de privatisation et des réformes sectorielles		Ministère de l'industrie	
	82	77	Gouvernance économique	DSCRP162 : Améliorer le climat des affaires; P.163: Promouvoir le secteur Privé	Coût et délai des démarches administratives			Gouvernement	
	82	78	Mines, hydrocarbure et énergie	DSCRP223 : Relancer la production minière pour soutenir durablement la croissance économique, P.218: Renforcer la prospection et l'exploitation des hydrocarbures	Production en quantité et en tonne (ou en barll)	Plan Stratégique de Développement du Secteur Minier, PSDSM (2016 - 2021), Pg 20 : Développement d'une industries minière compétitive pour un développement durable et création d'emplois		Ministère Mine et services spécialisés	
	82	79	Environnement et développement durable	DSCRP218 : Accroitre la contribution du secteur forestier à la croissance économique du pays, par une gestion durable de la forêt et des terres	Superficie des surfaces protégés, Taux de déboisement, Taux de reboisement, Taux de déforestation			Min. environnement	
	82	80	NTIC et Communication			SDNTIC, Pg 8, : Promouvoir un marché des télécommunications concurrentiel, cohérent et innovant		PTNTIC	
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	83	81	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	DSCRP190 : Améliorer l'accès au marché et aux infrastructures rurales ainsi la capacités commerciales	Nbre de Km des routes de dessertes agricoles réhabilités/construites, Nbre de marchés, Nbre des coopératives locales autogérées			Min. Economie, ITPR	
	83	82	Infrastructures et transport	PAP, Pg 13: Développer et moderniser les infrastructures de soutien aux activités de production, Renforcer le secteur de transport; accroître la production électrique	Nbre de Km de routes construites, Taux de desserte en électricité, Nbre de wagon acquis, Nbre de locomotives acquis, Part du budget de l'état consacrée aux ITPR, Km de routes en terres construits			Min ITPR	
	83	83	Gouvernance administrative et locale	DSCRP193 : Implication des organisations du monde rural dans le processus de la decentralisation et l'appui à la dynamique communautaire et le développement local				Min. intérieur/Développement rural	
	83	84	Gouvernance économique	DSCRP169 : Rationaliser la gestion du portefeuille de l'Etat en vue d'améliorer leur contribution à la création de la richesse nationale ;P.162 : Améliorer le climat des affaires ; P.163: Promouvoir le secteur Privé	Indice de climat des affaires, délai moyen des démarches administratives, Taux annuels de croissance des entreprises, Nbre des guichets uniques implantés				
	83	85	Industrie, commerce et tourisme			DPSI, Pg 8 : Promouvoir la création d'entreprises ; favoriser le développement des Entreprises, en assurer la sauvegarde ;Pg 33 : Promouvoir l'entrepreneuriat sous toutes formes et la création d'emploi « à face économique visible » (par opposition à l'informel) ; Pg 4, Chap.2, PC : L'ultime objectif de la politique commerciale de la RDC est de faire participer le commerce à la lutte contre la pauvreté, à travers la poursuite de la libéralisation du régime commercial; la diversification des exportations; l'accélération du programme de privatisation et des réformes sectorielles		Min. de l'Industrie	
	83	86	Emploi			EPS, Pg 39 : Placer l'emploi au centre des préoccupations macroéconomiques et sectorielles ; EFP 43: Accroitre l'offre d'emploi décent et développer le Secteur Privé		Gouvernement	
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	84	87	Environnement et développement durable	DSCRP115 : Ralentir le taux de déboisement ;P.346 : Protéger et gérer durablement les ressources forestières, en eau et la biodiversité dans le but d'en assurer le renouvellement et d'améliorer les conditions de vie de la population congolaise	Superficie des surfaces protégés, Taux net de déforestation, Taux moyen annuel de pollution de l'air de l'au et du sol, Proportion de ménages utilisant les combustibles solides comme énergie pour la cuisson, nbre annuel d'études d'impact environnemental par l'agence national de l'environnement			Tous les secteurs	
	84	88	Mines, hydrocarbure et énergie			PSDSM, 20 : développement des infrastructures d'appui au secteur minier et environnement ; VM, Pg 17. : Réduire le plus possible les impacts des activités minières sur l'environnement.		Min. Mines, MEDD	
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	85	89	Emploi	DSCRP238 : Assurer le plein emploi et la possibilité pour tous, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un emploi décent et productif	Taux de chômage,taux d'activité, taux d'emploi, proportion des jeunes qui ne sont ni scolarisés ni employés, proportions des femmes salariées dans les secteurs non agricoles	EPS Pg 50: Améliorer l'employabilité des populations ciblées et développer la formation professionnelle ; EPS 10: Promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes Vulnérables		Min. de l'emploi	
	85	90	Genre et goupes vulnérables	DSCRP15 : Assurer l'autonomisation des femmes particulièrement en ce ce qui concerne les capacités économiques	Proportions des femmes salariées dans les secteurs non agricoles			Min. Genre	
	85	91	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	DSCRP268 : l'accès universelle à l'éducation par la reduction des disparités géographiques et des inégalités entre sexes et groupes sociaux	Ratio fille/garçon dans l'enseignement			Min. EPSP	
	85	92	Mines, hydrocarbure et énergie			Plan Stratégique de Développement du Secteur Minier, PSDSM (2016 - 2021), Pg 20 : Développement d'une industries minière compétitive pour un développement durable et création d'emplois ; VM, Pg 14 : Créer un plus grand nombre d'emplois mieux rémunérés dans le secteur minier ; P16, VM : Améliorer les conditions de travail et salariales		Min. Emplois, Min. Mines	
	85	93	Industrie, commerce et tourisme			DPSI, Pge 33 : Promouvoir l'entreprenariat sous toutes formes et la création d'emploi « à face économique visible » (par opposition à l'informel) ;		Gouvernement	
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	86	94	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	DSCRP240: Améliorer l'employabilité des populations ciblées et développer la formation professionnelle	Proportion de jeunes ni scolarisés ni employés	EF Pg 69: Faciliter l'insertion et la réinsertion des adultes et enfants non scolarisés.		Min. emploi/EPSP	
	86	95	Protection sociale et humanitaire	DSCRP242: Elaborer des programmes spécifiques envers les populations vulnérables... et mettre en place une convention "premier emploi négocié", créer le fonds national de l'emploi décentralisé, promouvoir l'approche HIMO				Min. Emploi	
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.	87	96	Genre et goupes vulnérables	DSCRP316 : Prendre en charge et suivre les situations de vulnérabilités, mettre en application de la Loi portant protection de l'enfant (lutte contre les pires formes de travail des enfants)	Proportions des enfants de 10 à 14 ans exerçant une activité économique			Min. Protection sociale	
	87	97	Justice et droits humains	DSCRP191: Promouvoir les droits humains et assurer leur respect	Nbre des tribunaux pour enfants construits			Min. Justice	
	87	98	Emploi			EPS Pg 50: Mettre en oeuvre, suivre et évaluer le Plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants		Min. Protection sociale	
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	88	99	Emploi	DSCRP243: la création des tribunaux du travail efficaces nécessaire pour améliorer la gouvernance du marché du travail.	Nombre des tribunaux de travail créés			Ministère de la justice	
	88	100	Justice et droits humains	DSCRP243: Développer les infrastructures des cours et tribunaux.	Nombre des tribunaux de travail créés			Ministère de la justice	

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	89	101	Industrie, commerce et tourisme	DSCRP213 : promouvoir toutes les formes de tourisme de qualité (écotourisme, tourisme social, tourisme culturel, tourisme scientifique, tourisme de sport, tourisme d'affaires.), protection des tous les sites touristiques, 362. promouvoir REDD+ parla développer l'éco tourisme	Nbre de sites touristiques, Nbre d'hôtel touristique, Nbre de parcs nationaux			Ministère du Tourisme/services spécialisés	
	89	102	Environnement et développement durable	DSCRP360 : Promouvoir la stratégie REDD	Stratégie REDD+ effective			MEDD	
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales afin de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	81	103	Gouvernance Economique	DSCRP161 : permettre au secteur financier de jouer son rôle de financement de l'économie, et d'appuyer les actions relatives à la dynamique communautaire, restructurer et recapitaliser la banque centrale, améliorer l'intermédiation financière y compris le développement de la microfinance ; PAP11 : Stabiliser les prix intérieurs ;	Taux d'accès au crédit, Taux d'épargne			Min. finances, BCC	
	81	104	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	DSCRP193 : Financer les communautés à la base				Min agriculture, finances	
	81	105	Genre et groupes vulnérables	DSCRP242 : Elaborer des programmes spécifiques envers les populations vulnérables et la miettre en place d'une législation sur la microfinance sensible à l'équité du genre				Min. genre	
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	9								
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	91	106	Infrastructures et transport	DSCRP198 : Desenclaver le territoire national et développer des axes de transport prioritaires pour à asseoir la stabilité et la croissance économique	Nombre de km de routes construites/réhabilitées			Min transport/ITPR	
	91	107	NTIC et Communication			SDNTIC 9: Créer une infrastructure nationale et internationale haut débit		PTNTIC	
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	92	108	Industrie, commerce et tourisme	DSCRP231 : Contribuer à l'éclosion d'une économie industrialisée, diversifiée, productive, compétitive, pleinement intégrée dans les dynamiques d'échanges régionaux et internationaux, enfin fondée sur une valorisation significative des ressources et des potentialités du pays à travers le développement d'industries d'abord modernes, citoyennes et responsables en matière d'environnement et de développement durable	Nbre de centres agroalimentaires pilotes installés, Indice de production industrielle, par de l'industrie dans le PIB, taux de croissance de l'industrie			Gouvernement	
	92	109	Gouvernance économique	DSCRP214 : Promouvoir de façon générale toute activité du tertiaire notamment toutes les structures venant en appui aux industries ou à l'administration (gardiennage, nettoyage, jardinage, livraison des courriers, etc.).	Taux d'accès au crédit, Nbre de centres agroalimentaires pilotes installés, Indice de production industrielle, par de l'industrie dans le PIB, taux de croissance de l'industrie			Gouvernement	
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	93	110	Industrie, commerce et tourisme	DSCRP232 : Renforcer des mécanismes de financement du secteur productif…	Taux d'accès au crédit			Min. finances	
	94	111	Industrie, commerce et tourisme	DSCRP230 : …promouvoir un développement industriel respectueux de l'environnement…				Min. de l'environnement	
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	94	112	Mines, Hydrocarbure et énergie	DSCRP223: Relancer la production minière pour soutenir durablement la croissance économique, l'accroissement des recettes fiscales à court terme et l'amélioration des conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation minière.	Nbre d'organisme de protection de l'environnement minier, Nbre annuel d'études d'impact environnemental			Ministère des Mines	
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	95	113	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientique	DSCRP280 : Renforcer les capacités institutionnelles du Ministère en charge de la recherche scientifique ; Renforcer les capacités d'offre de la recherche ; Renforcer l'offre des connaissances scientifique, technique et d'innovation	Nbre de revues scientifique			Ministère de la recherche scientifique, Universités, Organismes privés	
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	10								
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	101								
	102	114	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	DSCRP194: Organiser le monde rural en structures autogérées.				Min. Dev. rural	
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	102	115	Genre et groupes vulnérables	DSCRP312 : Autonomiser, renforcer le pouvoir économique, la réduction de la vulnérabilité, la participation citoyenne de la femme et de la jeune fille, la construction des Maisons de la Femme et des conseils de proximité des femmes à travers le pays et enfin la revisiter les dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes.	Nombre des maisons de la femme, Revenu moyen des femmes, Taux de participation de la femme dans les institutions politiques			Ministère du Genre	
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	103	116	Protecgtion sociale et humanitaire	DSCRP316: Assurer l'égalité des chances à tous les Congolais (hommes et femmes) à travers l'assistance, la promotion et la justice sociale ainsi que l'intégration socioprofessionnelle des personnes et groupes vulnérables.	Nombre des personnes vulnérables prise en charge ; Nbre d'enfants appuyés ; Nbre des personnes vulnérables formées, Taux de participation des femmes dans les institutions			Ministère des affaires sociales et prévoyance	
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	104	117	Protection sociale et humanitaire	DSCRP175 Promulguer le nouveau Statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat et adopter des mesures d'exécution, mettre en place la caisse d'assurance maladie et enfin actualiser d'autres éléments du cadre juridique et à l'adoption du Code des pensions	Nbre de retraités et rentiers recensés ; Nbre d'agents recensés ; Nbre d'agents formés			Min. de l'emploi et Fonction publique	
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.	105								
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.	106								
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.	107								

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	11								
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	111	118	Eau, Habitat, urbanisme	DSCRP324 : Promouvoir la construction des logements sociaux, améliorer le cadre règlementaire du secteur (par l'élaboration et l'adoption du code de l'urbanisme, la promulgation des textes sur la protection de la propriété privée, de tenures foncières et locatives) ainsi qu'élaborer des plans de développement urbain, mettre en place des institutions de financement des logements telles que la banque de l'Habitat				Ministère de l'urbanisme et habitat	
	111	119	NTIC et Communication			SDNTIC, Pg 8 : Garantir l'accès universel aux technologies de l'information sur l'ensemble du territoire ; Améliorer l'accessibilité des services de télécommunications	Taux accès au service téléphonique - et à l'internet de débit 128 kbit/s dans chaque agglomération de 2000 habitants ou plus ; Nbre de lignes de télécommunication fixes ou mobiles installées	Ministère des Postes, Téléphone et Telecommunication	
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	112	120	Infrastructure et transport	DSCRP196 : Garantir la mobilité nationale afin de soutenir la croissance économique et la sécurité nationale, à travers la réforme de la politique économique des transports pour aboutir à un système de transport moderne. P.197: Procéder à la transformation des entreprises publiques du secteur en sociétés commerciales afin de les rendre compétitives, fiables et capable d'assurer les services réguliers de qualité à l'usager	Nbre d'équipement et matériels acquis, Nbre de locomotives acquis, etc			Ministère du transport et de la prévoyance routière	
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	113	121	Eau, Habitat, urbanisme	DSCRP249 : Elaborer et mettre en oeuvre la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire ainsi que le Schéma National d'Aménagement du Territoire afin de réduire les disparités provinciales et socioéconomiques et désenclaver le pays pour un développement équilibré, Promouvoir les zones d'activités en lien avec les zones de concentration de la population, Améliorer le cadre de vie de la population, Mieux gérer et valoriser les ressources naturelles de la RDC et implanter les tissus industriels à travers les provinces	Taux d'exécution budgétaire, schema National d'aménagement du territoire élaboré, Proportion de la population ayant accès à une source d'eau de qualité, proportion de la populationà un meilleur système d'assainissement, proportion de ménage propriaitaire de leur logement, proportions des ménages sous-logés			Ministère de l'urbanisme et habitat, Ministère des affaires foncières	
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	114	122	Culture et arts, jeunesse et sport	DSCRP295 :Intégrer la dimension culturelle à tous les niveaux des programmes de développement ; reconnaître, préserver et promouvoir les valeurs et identités culturelles pour favoriser le dialogue interculturel ; reconnaître, de sauvegarder, de valoriser le patrimoine culturel, d'appuyer le développement des capacités dans ce domaine ; et (iv) de développer les industries culturelles et améliorer les possibilités d'accès au marché pour les biens et services culturels.	Nbre d'espaces, sites culturels aménagés, Nbre d'espace créés			MINCA	
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	115	123	Environnement et développement durable	DSCRP317 : Assurer la prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles et autres calamités.	Nbre d'agents formés en techniques d'évaluation des situations d'urgence			Minsitère de l'environnement	
	115	124	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientique			EF Pg 58 : Prévenir les risques et mettre en place une éducation de qualité dans les situations d'urgence, de post-conflits et de post catastrophes		Min. Protection sociale/EPSP	
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	116								
11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	117								
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	12								
12.1 Mettre en oeuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	121	125	Environnement et développement durable	DSCRP89 : Gérer et protéger l'environnement et les ressources naturelle ; P.90. lutter contre les changements climatiues P. 344. (i) renforcer les capacités institutinnelles, (ii) lutter contre toutes formes des pollutions ;(iii) assainir le milieu et à améliorer le standard de cadre de vie en conformité avec les Conventions et Traités internatinaux spécialement en rapport avec les Objectis du Millénaire pour le Développement (OMD).	Nombre de documents et provinces appliquant l'approche GDRN; 17% des aires protégés; cadre cadres législatis et règlementaires capables d'assurer une gestion effice du système de pollution et d'assainissement ; Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable;			MEDD et Provinces	
	121	126	Genre et groupe vulnérable	DSCRP345 : (iv) la prise en compte de la dimension « égalité de genre » dans la gestion des ressources naturelles renouvelables plus partiulièrement ceux des femmes;	Dimension genre dans la gestion des ressources naturelles renouvelable;			MEDD, Min. Genre, Famille et Enfant	
	121	127	Emploi	DSCRP 370 : (iv) le boisement/reboisement en utilisant des approches à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) pour maximiser la créatin d'emplois	Approche HIMO dans le boisement et reboisement			MEDD et Provinces	
	121	128	Agriculture, pêche et élevage, développement rurale et dynamique communautaire	DSCRP370 : (i) la réduction de l'impact sur la forêt du développement agricole ; (iv)Stratégie Natinale de la Gestin Intégrée de la Fertilité des Sols et certification des produits biologiques ; (v) la promotin de l'agro écologie;	diversification des actiités en milieu rural (transformatin, cultures pérennes, écotourisme, artianat,etc.)			MEDD et Provinces	
	121	129	Mines, hydrocarbure et énergie	DSCRP373 : (i) la promotin de foyers améliorés avec une plus grande effience énergétiue et l'extension de l'accès à l'électricité ; 373. (ii) la promotin des énergies renouvelables surtout en milieu rural en développant et en diffusant les techniques de l'agroforesterie à l'instar du projet MAMPU sur le plateau de BATEKE ; 375. (i) l'intégratin de mesures d'atttuatin de l'impact environnemental des projets miniers et d'hydrocarbures	Foyer amélioré; Energie renouvelable;			MEDD et Provinces	
	121	130	Infrastructures et transport	DSCRP372 : (i) Atténuation de l'impact environnemental de la construction d'infrastructures de transport ; 374.(ii) la maîtrise de la croissance des émissions de GES du secteur des transports	Taux de budget consacré l'attnuation des impacts environnementaux négatis; Taux de développement transport collecti, du transport fivial et du transport ferroviaire			MEDD, Min. ITPR, Min. TVC	
	121	131	Protection sociale et humanitaire	DSCRP372 : (i) Atténuation de l'impact environnemental de la constructin d'infrastructures de transport	Taux de budget consacré l'atténuation des impacts sociaux négatifs;			MEDD, Min. ITPR, Min. TVC	
	121	132	Education, formation professionnelle et technique, recherché scientifique	DSCRP345 : (v) l'amélioration des capacités de gestion des ressources naturelles renouvelables par des mesures éducatives, la formatin, la recherche et la consolidation institutinnelle	Formation et renforcrment des capacités en gestion des ressources naturelles renouvelables;			MEDD et Min. EPSP	

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	122	133	Environnement et développement durable	DSCRP89.Gérer et protéger l'environnement et les ressources naturelle	Transformation d'anciens tires forestirs en concessions forestires avec cahiers de charges environnementales et sociales; aires protégés;	CPDN, Pg 6 : L'a sécurisation des moyens de subsistance et des modes de vie des communautés rurales/urbaines ; ii. la gestion rationnelle des ressources forestières, et iii. la protection et préservation des écosystèmes vulnérables des zones côtières ; PNEFEB, Pg13. assure la protection de l'environnement et gère durablement les ressources naturelles afin de pérenniser leurs fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles		Prmature, MEDD, MINAGRI et Provinces	
	122	134	Mines, hydrocarbure et énergie	DSCRP350 : (iii) la prise en compte des problématiues « bois-énergie » et « bio-masse» en vue d'organiser le secteur dans l'optiue d'une gestin durable	problématiues « bois-énergie » et « bio-masse» en vue d'organiser le secteur dans l'optiue d'une gestin durable ;			MEDD, Min. Energie	
	122	135	Eau, habitat et urbanisme	DSCRP350 : (ii) le développement et la régulatin de l'utilisation multiusages de ces ressources ; (iv) le renforcement de la coopératin régionale pour une gestion transfrontalière harmonieuse avec la CiCoS; (v) l'accélératin du processus de promulgatin du code de l'eau ; 352 … évaluer les ressources en eau du pays, accroitre leur valorisation et assurer leur durabilité quantiative et qualitative	Code de l'eau ; Utilisation multiusage des ressources en eau ; Gestion transfrontalière armonieuse des bassins du Congo et du Nil			Min. Energie, MEDD	
	122	136	Agriculture, pêche et élevage, développement rurale et dynamique communautaire	DSCRP357 : (i) la mise en place des mécanismes de gestion et de conservation de la biodiversité qui favorisent la valorisation durable et économique des ressources forestires et halieutiues	valorisatin durable et économique des ressources forestires et halieutiues;			MEDD et provinces	
12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.	123								
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	124	137	Environnement et développement durable	DSCRP357 : (i) la mise en applicatin effi te des cadres législatis et règlementaires capables d'assurer une gestin effice du système relatif à la pollutin; iii) la mise en place d'un Observatoire Natinal pour le suivi de l'état de l'environnement et d'une Agence Natinale de l'Environnement	Cadres législatis et règlementaires éfficaces; Observatoire Natinal de suivi de l'état de l'environnement; Agence Natinale de l'Environnement			Primature, MEDD	
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	125								
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	126								
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	127								
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	128	138	Environnement et développement durable	DSCRP345 : … (vii) l'organisatin des campagnes de sensibilisatin et d'éducation de la population sur l'environnement humain en vue de changement de comportement ; 357 (ii) le développement des inittives de conservation communautaire	Nbre de personnes sensibilisées et de personnes qui adoptent des comportement proenvironnementaux; Nbre d'initiatives de conservation communautaire;			MEDD, MINAGRI, Santé, Dev-rural, EPSP	
	128	139	Gouvernance politique et démocratique	DSCRP345 : (vi) le renforcement des capacités institutinnelles dans la pratique de la protection de l'environnement et la poursuite de la réforme organisationnelle	Nbre de structures de protection de l'environnement créées			Primature, MEDD, MCRSC, MINAGRI, EPSP, ESU	
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13								
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	131	140	Gouvernance politique et démocratique	DSCRP364 : (v) gérer des risques naturels, à travers notamment le développement de système d'alerte précoce, le renforcement du cadre légal et institutinnel	Stratégie nationale dans le cadre de la contribution du pays à l'effort global de la lutte contre les changements climatiques au niveau planétaire élaborée			MEDD, MID, MD, MPEMia, MET, MINAGRI	
	131	141	Gouvernance économique			PSPN-CC, Pg6. contribuer au développement socio-économique durable du pays, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du bien-être des populations, dans le cadre de l'émergence de la RDC		Gouvernement	
	131	142	Environnement et développement durable	DSCRP359 : a. la réduction des émissions de gaz à effet de serre suite à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts;		PANA, Pg 3 : L'objectif du Projet PANA à proposer par la RDCongo est de développer un programme couvrant tout le pays et cernant les activités d'adaptation urgentes et immédiates qui répondent aux effets néfastes actuels et anticipés des changements climatiques, y compris des événements extrêmes.		MEDD, MINAGRI	
	131	143	Agriculture, pêche et élevage, développement rurale et dynamique communautaire	DSCRP364 : (ii) protéger la biodiversité et promouvoir des variétés résistantes à la sécheresse				MEDD	
	131	144	Eau, habitat et urbanisme	DSCRP364 : (iii) assurer la gestion intégrée des ressources en eau avec aménagement adéquat des infrastructures d'eau ; (vi) lutter contre les érosions et les inondatins				MEDD, Min. ATUH, Min. TPR	
	131	145	Gouvernance administrative et locale	DSCRP364 : (vii)renforcer les capacités des services météorologiques notamment pour anticiper les évolutions du climat et de la météorologie	Nbre de stations météorologiques; Nbre de Personnel qualifié des stations météorologiques			MEDD	
	131	146	Santé, nutrition et VIH/Sida	DSCRP364 : (vii)renforcer les capacités des services météorologiques notamment pour gérer les épidémies ; 364. (viii) lutter contre les maladies vectorelles	Nbre de Personnel qualifié des stations météorologiques; Budget allouer à la lutte			MEDD	
	131	147	Mines, hydrocarbure et energie	DSCRP365 : Favoriser l'accès à l'électricité, aux foyers améliorés et à d'autres sources d'énergie renouvelables(Biomasses, éolienne, solaire, biocarburant,); 364. (iv) développer l'accès à l'énergie, notamment de système décentralisé d'énergie renouvelable	Taux de la population utilisant les sources d'énergie renouvelable; Nbre de nouvelle centrale d'énergie renouvelable;			Mines, Hydrocarbures, MEDD	
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	132	148	Environnement et développement durable	DSCRP381 : (v) la création et la mise en place d'un programme multisectoriel de lutte contre le changement climatique	Programme élaboré ; Programme mise en place ; Nbre de documents politiques intégrant les aspects liés aux changements climatiques			Tous les secteurs	
	132	149	Agriculture, pêche et élevage, développement rurale et dynamique communautaire	DSCRP372 : (iv) la promotin de l'agro écologie… par la formulatin d'une Stratégie Nationale de la Gestin Intégrée de la Fertité des Sols… .	de stratégie nationale GIFS ;			MINAGRI,	
	132	150	Santé, nutrition et VIH/Sida	DSCRP378 : le renforcement de la filière plantes médicinales par l'intégration de la medecine traditionnelle …	Intégration de la medecine traditionnelle dans le système national de santé;			MEDD, MINAGRI, SANTE, MRScientifique, Société civile, Secteur privé	
	133	151	Education, formation professionnelle et technique, recherché scientifique	DSCRP381 : … (iv) l'intégration de la question relative à la problématique et protection de l'environnement dans différents plans et programmes d'enseignement à tous les niveaux de formation.	Nbre de plans et programmes intégrant la question environnementale ;			EPSP, ESU, METP, MINAGRI, MRScient	
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	133	152	Agriculture, pêche et élevage, développement rurale et dynamique communautaire	DSCRP372 : …. (vii) l'organisation et l'encadrement des paysans via notamment les GARG et des CDL.	Programme d'encadrement élaboré ;			MINAGRI	
	133	153	Gouvernance politique et démocratique	DSCRP381 : (i) le développement de systèmes d'Alerte précoce (avec une composante de renforcement des capacités des services météorologiques) ; 381. (v) la création et la mise en place d'un programme multisectoriel de lutte contre le changement climatique ; (ii) l'amélioration du cadre légal et institutionnel de gestion des risques environnementaux ;	Système d'alerte précoce ; Programme multisectoriel;			Tous les secteurs	
	133	154	Environnement et développement durable	DSCRP381 : (iii) la lutte contre l'érosion côtière (notamment sur le littoral atlantique de Moanda) et les inondations	Stratégie de lutte antiérosive ; Stratégie de lutte contre les inondations;			MEDD	

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14								
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	141								
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	142	155	Environnement et développement durable			CPDN.Pg 6 : iii. la protection et préservation des écosystèmes vulnérables des zones côtières ; PANA, Pg 3 : L'objectif du Projet PANA à proposer par la RDCongo est de développer un programme couvrant tout le pays et cernant les activités d'adaptation urgentes et immédiates qui répondent aux effets néfastes actuels et anticipés des changements climatiques, y compris des événements extrêmes		MEDD	
14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.	143								
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	144								
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.	145								
14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.	146								
14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	147								
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15								
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	151	156	Environnement et développement durable	DSCRP346 : protéger et gérer durablement les ressources forestières, en eau et la biodiversité dans le but d'en assurer le renouvellement et d'améliorer les conditions de vie de la populatin congolaise;	Programme de réhabilitation ; Nbre de textes légiux promulgués ; Nbre de structures dédiées à la protection de l'environnement	S-CN REDD+, Pg39 : Le processus REDD en RDC vise à stabiliser à partir de 2030, et à maintenir par la suite, un couvert forestier étendu sur 63,5% du territoire national PNEFEB, Pg 23 : assure la protection de l'environnement et gère durablement les ressources naturelles afin de pérenniser leurs fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles		MEDD, Am_Territoire ; Aff_Foncière	
	151	157	Infrastructures et transport	DSCRP367 : (vi) lutter contre les érosions et les inondations					
	151	158	Gouvernance politique et démocratique	DSCRP350 : (i) Adopter une approche participative pour la sensibilisatin et la réalisatin des actins de protectin de la nature (reboisement, lutter contre les feux de brousse,…) ;357. (iii) l'intégration systématique des aspects de gestion durable des ressources environnementales dans les projets et programmes de développement	Nbre de projets et programmes intégrant les aspects GDRN ; Taux mise en œuvre des projets et programmes GDRN;			MINAGRI, MEDD ; Mines ; Hydrocarbures	
	151	159	Education, formation professionnelle et technique, recherché scientifique	DSCRP345 : (v) l'amélioration des capacités de gestion des ressources naturelles renouvelables par des mesures éducatives, la formatin, la recherche et la consolidation instiutinnelle					
	151	160	Agriculture, pêche et élevage, développement rurale et dynamique communautaire	DSCRP372 : …(i) la réduction de l'impact sur la forêt du développement agricole, notamment par la diversification des activités en milieu rural (transformation, …)	Taux de déforestation induit par l'agriculture ; Nbre de ménages agricoles ayant diversifiés leurs activités ;			MINAGRI	
	151	161	Mines, hydrocarbure et énergie			LVM, Pg 17 : Réduire le plus possible les impacts des activités minières sur l'environnement			
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	152	162	Environnement et développement durable	DSCRP370 : (ii) la promotion de l'exploitation durable du bois d'œuvre par les mesures visant à développer les concessions commerciales (c.f. secteurs porteurs de croissance); 353. (i) l'évaluation quantitative et qualitative des ressources en eau ; 353. (v) l'accélération du processus de promulgation du code de l'eau ; 353. (vi) l'élaboration de la politique nationale de la gestion des ressources en eau axée à la GIRE ; 357. maintenir et renforcer la diversité biologique des écosystèmes naturels dans une approche participative intégrant les communautés locales et les peuples autochtones ; 370. (iv) le boisement/reboisement en utilisant des approches à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) pour maximiser la créatin d'emplois	Stratégie de promotion; Nbre évaluation ; Code de l'eau disponible ; Nbre de sites traités ; Taux de boisement ; Taux de reboisement ; Superficie de l'espace boisé ; Nbre d'emplois créés ; Superficie des sites placée sous cette approche ; Document de politique	CPDN, Pg 6 : La gestion rationnelle des ressources forestières		MEDD, MIN Travail,	
	152	163	Gouvernance politique et démocratique	DSCRP372 : (vi) l'adoptin du projet du Code agricole actuellement en discussion au parlement					
	152	164	Agriculture, pêche et élevage, développement rurale et dynamique communautaire	DSCRP372 : (i) la réduction de l'impact sur la forêt du développement agricole, notamment par la diversifiatin des actiités en milieu rural transformatin, cultures pérennes, écotourisme, artianat, etc.) ; 372. (i) la promotin de modèles agro forestirs pour certaines cultures commerciales, (cacaoyer, bananier) et l'orientatin de l'agriculture commerciale, dans la mesure du possible, vers les zones de savane;				Gouvernement	
	152	165	Santé, nutrition et VIH/Sida	DSCRP378 : (i) le renforcement de la filière plantes médicinales par l'intégratin de la médecine traditionnelle dans le système natinal de santé				Min. Santé	
	152	166	Industrie, commerce et tourisme	DSCRP370 : (ii) la promotin de l'exploitatin durable du bois d'œuvre par les mesures visant à développer les concessions commerciales (c.f. secteurs porteurs de croissance)				MEDD	
	152	167	Emploi	DSCRP370 : (iv) le boisement/reboisement en utilisant des approches à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) pour maximiser la créatin d'emplois.					
	152	168	Mines, hydrocarbure et énergie	DSCRP364 : (iv) développer l'accès à l'énergie, notamment de système décentralisé d'énergie renouvelable; 373. (ii) la promotion des énergies renouvelables sur tout en milieu rural en développant et en diffsant les techniques de l'agroforesterie à l'instar du projet MAMPU sur le plateau de BATEKE	Nbre de ménage électrifé ;			Min Energie ; DEVRUR	

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, las écheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	153	169	Agriculture, pêche et élevage, développement rurale et dynamique communautaire	DSCRP372 :(iii) la réduction des feux de brousse, qui sont à l'origine de la plupart de la dégradation des terres agricoles ; 372... (v) la réstauration des sols dégradés en s'appuyant sur les expériences probantes dans ce domaine ;	Programme de Renforcement des capacités en GIFS élaboré ; Stratégie GIFS élaborée ; Programme d'encadrement élaboré			MINAGRI	
	153	170	Education, formation professionnelle et technique, recherché scientifique	DSCRP372 :(vii) l'organisation et l'encadrement des paysans vis notamment les CARG et des CDL					
	153	171	Gouvernance administrative et locale	DSCRP367 : (iv) la gestion des risques naturels, à travers notamment le développement de systèmes d'alerte précoce, le renforcement du cadre légal et institutionnel, la lutte contre l'érosion (partiulièrement en zone côtire) et les inondations					
	153	172	Eau, habitat et urbanisme	DSCRP364 : (iii) assurer la gestion intégrée des ressources en eau avec aménagement adéquat des infrastructures d'eau	Stratégie de gestion et d'aménagement des infrastructures d'eau ;			MEDD, Urbanisme, Energie, MINAGRI, Industrie,	
	153	173	Environnement et développement durable	DSCRP360 : ...la réduction des émissions de gaz à effet de serre suite à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts	Pourcentage des émissions des forêts ;			MEDD	
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.	154								
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	155	174	Environnement et développement durable	DSCRP357 :(iv) la réhabilitation du réseau d'Aires Protégées,notamment à travers la mise en place d'un environnement législati, fiancier, instiutinnel et social favorable à la réhabilitatin du réseau d'Aires Protégées de la RDC et à son extension.		SNCB, Pg18 : Assurer la conservation in et ex situ et la gestion durable de la biodiversité dans le réseau d'aires protégées de la RDC		MEDD, Am_Territoire ; Aff_Foncière	
	155	175	Santé, nutrition et VIH/Sida	DSCRP364 : (viii) lutter contre les maladies vectorielles.				Min. Santé	
	155	176	Gouvernance administrative et locale	DSCRP357 :(ii) le développement des intitbies de conservation communautaire				MEDD et DR	
	155	177	Gouvernance politique et démocratique	DSCRP357 :(i) la mise en place des mécanismes de gestion et de conservatin de la biodiversité qui favorisent la valorisatin durable et économique des ressources forestires et halieuttiues;				MEDD, MINAGRI ; Energie ; DEV RURAL ; Santé ; Transport	
	155	178	Mines, hydrocarbure et energie			MM, Pg 10 : L'harmonisation de la gestion du domaine minier et des aires protégées pour éviter les empiètements			
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	156								
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.	157	179	Gouvernance administrative et locale	DSCRP370 : (j) la lutte contre la chasse et la coupe illégale de bois d'œuvre en renforçant les contrôles... ;)	Nbre de permis de chasse ; Fréquence de contrôle ; Nbre de concessions commerciales ; Textes légaux promulgués ; Modele de gestion; Protocole d'accord ;			MEDD ; Min Intérieur ;	
15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	158								
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	159								
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16								
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	161	180	Sécurité (armée et police)	DSCRP118 : Renforcer la capacité de l'intervention de l'armée et de la police pour assurer la sécurité du territoire national.		STAREC PF 2009, Pg 2 : Stabiliser l'Est de la République Démocratique du Congo autre fois contrôlées par les groupes armés, en l'améliorant l'environnement sécuritaire et restaurant l'autorité de l'Etat dans les zones autres fois contrôlées par les groupes armés, en facilitant le retour et la personne déplacées et réfugées.		MINDEF	
	161	181	Genre et groupe vulnérables	DSCRP138 : Lutter contre les violences basée sur le genre y compris sexuelle	Annexe1,169. Proportion des violences sexuelles dans les affaires enrôlées			MINJUST/MINGENR	
	161	182	Paix et stabilisation	DSCRP127 : Une plus forte participation aux projets intégrateurs de développement entre les pays de la sous-région sera notamment encouragée		PRH, Pg 9 : L'amélioration immédiate des conditions de vie des personnes affectées par la crise, et en priorité les plus vulnérables.			
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	162	183	Justice et droits humains			PAP-CDMT, pg4, Octobre 2010 : Renforcer la couverture judiciaire de la population			
	162	184	Justice et droits humains	DSCRP139 : Protéger et Promouvoir les droits humains et assurer leur respect.		PRH, Pg 9 : La protection des personnes affectées par la crise humanitaire, et l'assurance du respect de leurs droits humains			
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	163	185	Gouvernance politique et démocratiques	DSCRP118 : Renforcer les institutions politiques et démocratiques.		CSLTRPN, Pg17 : Les services de police sontrépartis sur l'ensemble du territoire selon une stratégie clairement définie			
	163	186	Justice et droits humains	DSCRP139 : Doter le pays d'une justice impartiale, accessible à tous ((hommes, femmes, garçons et filles), et permettant aux congolais d'exercer pleinement leurs droits économiques, sociaux et humains				Ministère de la Justice et des droits humains	
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	164	187	Justice et Droits humains	DSCRP144 : Lutter contre le blanchiment des capitaux et la criminalité organisée				MINECO	
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	165	188	Justice et droits humains	DSCRP143 : lutter contre l'impunité et la corruption dans le secteur de la justice.	Annexe1,171. Proportion des affaires de détournement ou corruption dans les affaires enrôlées			MINECO, MINFIN	
	165	189	Justice et droits humains			PAP-CDMT, Octobre, 2010 : Réduire la corruption dans le secteur de la justice			
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	166	190	Gouvernance politique et démocratique	DSCRP120 : Consolider le cadre d'organisation des élections et assurer des échéances électorales dans le respect des règles d'équité et de transparence nécessaires.				Min Interieur et CENI	
	166	191	Gouvernance administrative et Locale	DSCRP174 : Renforcer les capacités institutionnelle et humaine et moderniser l'administration publique ; 144. renforcer les institutions républicaines en vue d'un fonctionnement optimal de la démocratie	Annexe1,165. Taux de satisfaction de la population pour les services publics	CSLTRPN, Pg17. Un système de contrôlebudgétaire fonctionne: Mettre en place une gestion saine, fiable et transparente du budget autonome de la PNC ; Une organisation fonctionnelle est mise en œuvre ; Pg18. La police exerce ses fonctions dans le respect de ses missions		Min de Decentralisation et fonction publique	
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	167	192	Gouvernance politique et démocratique	DSCRP120 : Renforcer les capacités du parlement et des parties politiques à jouer leurs r	Annexe1,163. Proportion des femmes parlementaires et sénateurs			Min. de Relation avec Parlement	
	167	193	Gouvernance administrative et locale	DSCRP122 : Etendre les espaces de concertation et de dialogue entre acteurs non gouvernementaux et pouvoirs publics				Min. De Decentralisation et fonction publique	
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.	168	194	Gouvernance politique et démocratique	DSCRP124 : Mettre en place une diplomatie de développement . 125. Encourager la participation de la RDC aux Grandes Commissions et Commissions mixtes, aux réunions des Organisations du Systèmes des Nations Unies et autres Organisations Internationales. Consolider la coopération bilaterale entre la RDC et les pays Africains .	PAP renforcé, pg. 38. Nombre de participations de la RDC aux organisations regionales et sous regionales tenues				
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	169								
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.	1610	195	Gouvernance politique et démocratique	DSCRP122 : Renforcer les capacités et l'indépendance des medias ainsi que des organisations de la société civile.		CSLTRPN, Pg19. La communication interne et externe est effective			
	1610	196	Gouvernance administrative et locale			CSLTRPN, Pg17.Un système informatisé de traitement, de stockage et de partage des informations est fonctionnel			

Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat	17								
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.	171	197	Gouvernance économique	DSCRP153 : reformer le système budgétaire et fiscal ; 155. Doter le pays d'un système de finances publiques moderne qui réponde aux attentes de la nation, aux normes nternationales et qui s'inspire de bonnes pratiques en la matière. 156 .refonder les finances publiques dans un cadre juridique moderne					
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.	172								
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.	173								
17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.	174								
17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.	175								
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.	176	198	NTIC et Communication			SDNTIC, Pg 8 : b) Garantir l'accès universel aux technologies de l'information sur l'ensemble du territoire ; c) Améliorer l'accessibilité des services de télécommunications			
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.	177								
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications.	178								
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.	179								
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.	1710	199	Industrie, commerce et tourisme	DSCRP162 : Promouvoir le commerce par l'implantation d'un guichet unique intégrale et la mise en cohérence de la législasation avec les traités ou accord internationaux et par l'harmonisation et la simplification des procédures du commerce	Annexe1, 183. La Position de la RDC dans le classement de Doing Business	STARECPF 2009, Pg 41: Harmoniser les relations économiques dans la sous-région des Grands Lacs		MINCOM, MINECO, MINJUST, BCC	
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement; en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.	1711	200	Industrie, commerce et tourisme	DSCRP235 : Promovoire le commerce et diversifiés les exploitations des produits manifacturés, Accroitre la production nationale de biens alimentaires afin d'en reduire les importations , Renforcer le suivi de la reglementation commerciale afin de mieux participer au système commercial multilatéral	173. Propension à Exporter, 179. Indice de diversitfication des exportations, 175. Taux de couverture des importations par rapport aux exportations				
	1711	201	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	DSCRP190 : Redynamiser la structure produictive du monde rural axée sur le renforcement des petits exportants , tout en assurant la production des ressources naturelles du pays et l'amélioration des conditions de vie des ruraux.	Contribution du secteur agricol au PIB				
	1711	202	Mines , hydrocabure et énergie	DSCRP223 : Relancer la production minière pour soutenir durablement la croissance économique, l'accroissement des recettes fiscales à court terme et l'amélioration des conditions minière.	150. Production en quantité et en valeur des principaux miniers ; 151. Exportation en quantité et en valeur des prioncipaux miniers				
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.	1712								
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.	1713								
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.	1714								
17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.	1715								
17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.	1716								
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.	1717								
17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.	1718								
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.	1719								

Annexe 4. Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

-

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Critères de priorisation des cibles												Décision finale
	Filtre 1					Filtre 2				Filtre 3			
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformationnelle	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement duarble	Niveau d'apprécaton	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'apprécaton	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un cout raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'apprécaton	
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde													
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	Non, cette cible est prise en dans le DSCR 2	Oui, selon l'enquête 1-2-3, l'incidence de la pauvreté est passée de 80% en 1990 à 63% en 2012. La cible retenue était de 40%	Oui, l'élimination de la pauvreté est lié à l'autonomisation des femmes et filles, à l'éducation, à l'accès à l'eau et à l'énergie	Oui,la cible contribue à la dimension sociale environnementale et économique	Haute	Oui, Pacte du Millénaire pour le développement, pacticulièrement l'OMD 1	Oui, plus on reduit les nombre de pauvres plus on reduit l'exclusion sociale	La réduction de la pauvreté constitue l'objectif primordial du Gouvernement	Haute	Oui, l'indicateur proposé est est régulièrement calculé par le pays	Oui, à partir l'indicateur global	Haute	Cible retenue
1.2. D'ici à2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	Non, cilble prise en dans le DSCR 2	Oui, selon l'enquête 123 l'incidence de la a été reduit de 7% en 2005 à 63% en 2012 au lieu de 35% qui est la moitier	Oui, parce que ca prend en compte les domaines ci-après : que l'autonomisation des femmes et filles, jeunes, éducation, accès à l'eau, l'énergie	Oui, parce que la pauvreté est prise en dans le volet économique, social et environnemental	Haute	Oui, Pacte du Millénaire pour le développement, pacticulièrement l'OMD 1	Oui, quand on reduit les nombre de pauvres plus on reduit l'exclusion sociale	La réduction de la pauvreté constitue l'objectif primordial du Gouvernement. Etant donné que le seuil national de la pauvreté est inférieur à celui de 1,9 USD fixé au niveau international, cette cible est ainsi élaguée au profit de la cible 1.3	Haute	Oui, l'indicateur proposé est est régulièrement calculé par le pays	Oui, à partir l'indicateur global	Haute	**Cible non retenue**
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Cette cible n était prise en compte dans les OMD	Oui,la reduction inégalités sociales permet l'inclusion sociale et l'accès à la santé, l'éducation, etc.	Oui, la cible contribue à la dimension économique et sociale	Haute	Oui, engagement pris au niveau de l'OIT (à Preciser)	Oui, un bon système de protection contribue à la réduction de la pauvreté	La protection sociale rentre dans les priorités urgentes du Gouvernement notamment en ce qui concerne les fonctions de l'Etat et les plus démunis.	Haute	Oui, l'indicateur proposé est est régulièrement calculé par le pays	Oui, l'indicateur proposé est est régulièrement calculé par le pays	Haute	Cible retenue
1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la cible permet l'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé mais aussi la création des revenus pour les communautés de base	Oui, la cible contribue à la dimension économique et sociale	Moyen	Oui, cfr la matrice des actions prioritaires de l'accord Cadre d'Addis Abeba	Oui, l'accès à la terre permet à la paupulation d'avoir de revenu	Non, mais elle derive des autres priorités nationales notamment la redistribution et l'inclusivité de la croissance	Moyen	Oui, le pays, de part les enquêtes, calcul l'indicateur proposé	Oui, à partir del'indicateur global	Moyen	**Cible non retenue**
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Cette cible n était prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible permet de renforcer la resilience des pauvres et, par ricochet, leur autonomisation	Oui, la cible touche les dimensions économique et sociale	Moyen	Oui, le new deal en rapport avec la matrice de fraglité et le COP 21	Oui, la cible est particulièrement primordiale en ce qui conceme l'inclusion sociale	Non, mais elle est prise en compte dans la priorité environnemental	Moyen	Non, aucun des indicateurs proposés n'est calculé par le pays mais il y a possibilité de dégager des peoxy	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable													
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, le pays n'a atteint aucune cible des OMD (OMD 1) relative à la sécurité alimentataire	Oui, du fait que la sécurité alimentaire a un grand rôle sur le plan social touchant l'autonomisation des femmes , filles, jeunes et éducation	Oui, la cible touche les dimensions économique et sociale	Haute	Oui, Pacte du Millénaire pour le développement, pacticulièrement l'OMD 1	l'élimination de la faim permet aussi d'éradiquer la pauvreté	le Gouvernement de République fait de l'agriculture comme sa priorité de priorité pour éliminer la faim	Haute	Oui, certains des indicateurs prevus sont disponibles notamment à travers la mise en œuvre des OMD	Oui, les indicateurs disponibles sont souvent ventilés par sexe, par province, etc.	Haute	Cible retenue
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, les cibles retenues dans l'OMD sur l'éradication de la fin, la croissance des enfants, … n'ont pas été atteintes par la RDC	Oui, l'éradication de la malnutrition à des efffets sur la santé et l'éducation de la population	Non, cette cible ne touche que la dimension sociale	Haute	Oui, Pacte du Millénaire pour le développement, pacticulièrement l'OMD 2	La lutte contre toutes les formes de malnutrition permet l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	L'agriculture est l'une des priorités du Gouvernement pour éliminer la faim et la malnutrition	Haute	Oui, certains des indicateurs prevus sont disponibles notamment à travers la mise en œuvre des OMD	Oui, les indicateurs disponibles sont souvent ventilés par sexe, par province, etc.	Haute	Cible retenue

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, l'accroisement de la productivité agricole et les revenus des petits producteurs favorise l'autonomisation de la femme, la santé, éducation, etc.	Oui, cette cible touche les dimensions économique et sociale	Moyen	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, directement	Oui, l'agriculture intensive et industrialisé est l'ue des priorités nationales	Moyen	Oui, avec 123 c'est possible	Oui, avec 123 c'est possible	Haute	**Cible non retenue**
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, la cible n'impacte que de manière inderecte sur l'amélioration des communautés de base	Oui, cette contribue à toutes les dimensions du développement durable	Moyen	Oui, la COP 21	Non mais la cible manière indirecte à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Non, mais elle est prise en compte dans la priorité du développement agricole	Moyen	L'indicateur proposé est disponible	Oui, à partir de l'indicateur global	Moyen	**Cible non retenue**
2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, malgré des effets indirects qui peuvent découler de cette cible	Oui, cette cible touche les dimensions économiques et sociale de la population	Faible	Aucun engagement n'existe en ce sens	Non, mais des effets indirects sont possibles voire envisageables	Non, mais elle est prise en compte dans la priorité du développement agricole	Faible	Non, aucun indicateur comme celui proposé n'existe	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges													
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et le PNDS	Oui, la RDC n'a pas atteint la cible des OMD relative à la mortalité maternelle	Oui, elle permet l'amélioration sanitaire	Non, cette cible ne touche que la dimension sociale de la population	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	Oui, la mortalité maternelle est l'une des caractéristiques des pauvres sa réduction implique celle des pauvres	La mise n place d'un système sanitaire fiable, moderne et de coût abordable reste l'une des grandes priorités nationales	Haute	Oui, les indicateurs proposés sont généralement calculés	Oui, en considérant les provinces ou les tranches d'âge	Haute	**Cible retenue**
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et le PNDS	Oui, la RDC n'a pas atteint la cible des OMD relative à la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Oui, elle permet l'amélioration sanitaire	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	Oui, la mortalité des enfants de moins de 5 ans est l'une des caractéristiques des pauvres sa réduction implique celle des pauvres	La mise n place d'un système sanitaire fiable, moderne et de coût abordable reste l'une des grandes priorités nationales	Haute	Oui, les indicateurs proposés sont généralement calculés	Oui, en considérant les provinces ou les tranches d'âge et le sexe	Haute	**Cible retenue**
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et le PNDS	Oui, malgré l'atteinte et le dépassement de la cible relatie au VIH Sida, le pays n'a pas atteint les cibles sur le paludisme, la tuberculose et les autres maladies	Oui, elle permet l'amélioration sanitaire	Oui, elle touche la dimension sociale, l'économique et l'environnementale	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	Oui, ces maladies constituent des pièges à pauvreté. Leur éradication permettra de reduire sensibllement la pauvreté et l'exclusion sociale	L'éradication du Sida, tubercole et toutes les autres formes d'épidémie est une priorité nationale	Haute	Oui, les indicateurs proposés sont généralement calculés	Oui, en considérant les provinces ou les tranches d'âge et le sexe	Haute	**Cible retenue**
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et le PNDS	Non, hormis le VIH Sida, toutes les cibles relatives à la santé n'étaient pas atteintes par la RDC	Oui, elle permet l'amélioration sanitaire	Non, elle ne touche que les dimensions sociale et économique	Moyen	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	Oui, l'amélioration sanitaire est une condition primordiale pour rendre les pauvres resilients	Non, mais découle de la priorité realtive au développement de la santé	Moyen	Non, les indicateurs proposés sont indisponibles mais avec un peu d'efforts, les proxy peuvent être calculés	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Oui, cette cible n'est prise en compte dans aucun document de planification	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, malgré des effets indirects qui peuvent découler de cette cible	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, pas d'effet assez significatifs sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, malgré la priorisation de la santé, cette cible, bien qu'important, n'est pas une priorité nationale	Faible	Non, les indicateurs proposés sont indisponibles mais avec un peu d'efforts, les proxy peuvent être calculés	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Oui, cette cible n'est prise en compte dans aucun document de planification	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, pas d'effet assez significatifs sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, malgré la priorisation de la santé, cette cible, bien qu'important, n'est pas une priorité nationale	Faible	Non, les indicateurs proposés sont indisponibles mais avec un peu d'efforts, les proxy peuvent être calculés	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et le PNDS	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD, toutefois des liens avec certaines cibles sont évidents	Non, malgré la nécessité, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, pas d'effet assez significatifs sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Oui, voir le PNDS	Faible	Non, les indicateurs proposés sont indisponibles mais avec un peu d'efforts, les proxy peuvent être calculés	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Non, cette cible est prise en compte dans le PNDS	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD, toutefois des liens avec certaines cibles sont évidents	Non, malgré la nécessité, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, la cible prend en compte que les dimensions économique et sociale	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, pas d'effet assez significatifs sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Oui, voir le PNDS	Faible	Oui	Oui	Haute	**Cible non retenue**
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Oui, cette cible n'est prise en compte dans aucun document de planification	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, pas d'effet assez significatifs sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, malgré la priorisation de la santé, cette cible, bien qu'important, n'est pas une prioirté nationale	Faible	Non, les indicateurs proposés sont indisponibles mais avec un peu d'efforts, les proxy peuvent être calculés	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie													
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et le SSEF	Oui, les cibles sur le rapport fille/garçon et sur l'éducation n'ont pas été atteinte par la RDC	Oui, la cible permet l'accès à l'éducation dans les conditions d'équité	Oui, la cible contribue aux dimensions économiques et sociiale	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	Oui, l'éducation est l'un des facteurs de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale	Oui, le Gouvernement vise à faire en sorte que l'éducation soit de bonne qualité et accessible à tous. La construction des écoles est l'une des actions pphares	Haute	Oui, les indicateurs proposés sont disponibles et/ou peuvent être élaborés facilement sur base des enquêtes	Oui, sur base des indicateurs globaux	Haute	**Cible retenue**
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	Non, cette cible est prise en compte dans le SSEF	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, malgré des effets indirects qui peuvent découler de cette cible	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, bien qu'utile l'enseignement préscolaire n'a que des efffets contrastés et moins probables sur la pauvreté et l'inclusion sociale	Non, mais elle peut deriver de la priorité sur l'éducation	Faible	Oui, cfr. Annuaires de l'éducation	Oui, cfr. Annuaires de l'éducation	Haute	**Cible non retenue**
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	Non, cette cible est prise en compte dans le SSEF	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, malgré des effets indirects qui peuvent découler de cette cible	Non, seules les dimensions sociale et économique sont prises en compte	Faible	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont le nouvel agenda n'est qu'une continuité prône l'équité dans l'accès à l'éducation	Oui, la dotation des capacités permet aux pauvres d'être resilients et autonome	Non, mais elle peut deriver de la priorité sur l'éducation	Moyen	Oui, cfr. Annuaires de l'éducation	Oui, cfr. Annuaires de l'éducation	Haute	**Cible non retenue**
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et le SSEF	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, elle permet la dotation des capacités utiles à l'emploi, l'autonomisation des femmes, l'accès aux services sociaux de base	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, la dotation des capacités permet aux pauvres d'être resilients et d'être autonome	Oui, l'éducation, plus particulièrement des jeunes est l'une des priorités nationales	Haute	Oui, certaines des indicaeurs proposéés sont disponibles et d'autres peuvent être élaborés sur base des enquêtes organisés	Oui, sur base des indicateurs globaux	Haute	**Cible retenue**
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et le SDEPSP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible permet de faciliter l'accès à l'éduction dansl les conditions d'équité	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Moyen	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont le nouvel agenda n'est qu'une continuité prône l'équité dans l'accès à l'éducation	Une atteint la cible, cette dernière permettra ensuite d'l'éradiquer la pauvreté et à l'exclusion sociale	Oui, l'accès à l'éducation, dans les conditions d'équité est l'une des priorités nationales	Haute	Oui, certaines des indicaeurs proposéés sont disponibles et d'autres peuvent être élaborés sur base des enquêtes organisés	Oui, sur base des indicateurs globaux	Haute	**Cible non retenue**
4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et le SSEF	Oui non atteinte dans le cadre des OMD	Oui, découle de la réalisation des autres cibles de cet objectif	Non seule la dimennsion sociale est prise en compte	Moyen	Oui, cfr, OMD, Educations pour Tous	Oui, effect direct	Oui, cfr, OMD, Educations pour Tous	Haute	Oui	Oui	Haute	**Cible retenue**
4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSEPSP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, elle permet non seulement d'améliorer l'éducation mais de bien gérer des ressources communes de façon durable	Oui, cette cible toouche toutes lles dimensions du développement durable	Moyen	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, mais des effets indirects sont possibles voire envisageables	Non, mais découle de la priorité realtive au développement de l'éducation	Moyen	Non, les indicateurs pproposés sont indisponibles mais fdes proxy peuvent être calculés	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**

Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles													
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, malgré des réels progrès sur la parité, le pays n'a atteint aucune cible des OMD y relative	Oui, elle permet l'autonomisation des filles et des femmes	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Moyen	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	Oui, les discriminations à l'égard sont parmi les pièges à pauvreté les plus courants	Oui, depuis l'adoption de la constitution en 2006, la parité homme-femme et l'abolition des discriminations à l'agard est l'une des priorités nationales	Haute	Oui, le pays a mis en place un cadre juridique sur la protection des femmes	Le cadre juridique sur la protection des femmes ne relève que du pouvoir central. De part sa nature, on ne peut le désagréger	Haute	**Cible retenue**
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, les cibles sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme n'ont pas été atteinte en RDC	Oui, la cible permet l'autonomisation des femmes et des jeunes filles	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Moyen	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité et la résolution 1325	Oui, les discriminations à l'égard sont parmi les pièges à pauvreté les plus courants	Idem	Haute	Oui, le pays élabore certains comme ceux proposés et peut en élaborer d'autres	Oui, à partir des données golables	Moyen	**Cible retenue**
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, malgré l'importance de bannir des telles pratiques	Non, néanmoins plusieurs actions visant à éradiquer ces pratiques ont été entreprises	Faible	Non, les indicateurs proposés sont indisponibles	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, aucune action n'a jamais été entreprise ou envisagées	programme national sur la protection sociale	Faible	Non, l'indicateur proposé n'est pas disponible	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, la cible de 30% de femmes au parlement n'a pas été atteinte par le pas	Oui, la cible permet l'autonomisation des femmes et des jeunes filles	Non, seule la dimension économique est prise en compte	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	Oui, cette cible permet une autonomisation de la femme et on inclusiosociale	Oui, depuis l'adoption de la constitution en 2006, la parité homme-femme et l'abolition des discriminations à l'agard est l'une des priorités nationales	Haute	Oui, le pays élabore certains comme ceux proposés et peut en élaborer d'autres	Oui, a ventilation par province est possible	Haute	**Cible retenue**
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Oui, Programme d'action de la conférence internaiona sur la population et le développementet le programme d'action de Beijing	Non, pas d'effet assez significatifs sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, malgré son importance, cette cible n'est pas une priorité au plan national	Faible	Oui, EDS, MICS	Oui	Haute	**Cible non retenue**
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau													
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, les cibles prevues à cet effet dans le cadre des OMD n'ont pas été atteintes par le pays	Oui, l'accèsà l'eau potable est primordiale pour assurer une bonne santé aux populations locales	Oui, cette cible contribue à toutes les dimensions de développementt durable	Haute	Oui, le pacte du Millénaire pour le développpement, les accords de RIO et la COP 21	Oui, la bonne santé à tous âges est primordiale pour sortir les pauvres de la pauvreté et les rendre resilient	Oui, assurer l'accès à l'eau et au services sociaux de base figure parmi les priorités gouvernementale	Haute	Oui, l'indicateur proposé est est régulièrement calculé par le pays	Oui, il y a possibilité de calculer selon le milieu, la catégorie des personnes, etc	Haute	**Cible retenue**
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, les cibles prevues à cet effet dans le cadre des OMD n'ont pas été atteintes par le pays	Oui, l'assainissement et ll'hygiène sont des atouts primordiaaux pour assurer la bonne santé et la resilience des communautés de base	Oui, cette cible contribue aux dimensions sociale et environnmentale	Haute	Oui, le pacte du Millénaire pour le développpement, les accords de RIO et la COP 22	Oui, la bonne santé à tous âges est primordiale pour sortir les pauvres de la pauvreté et les rendre resilient	Non, malgré la nécessité rendre les milieux tant urbains que ruraux assainis	Haute	Oui, l'indicateur proposé est est régulièrement calculé par le pays	Oui, il y a possibilité de calculer selon le milieu, la catégorie des personnes, etc	Haute	**Cible retenue**
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, mais déjà prise en compte dans la cible 6.1	Oui, cette cible contribue aux dimensions sociale et environnmentale	Haute	Oui, le pacte du Millénaire pour le développpement, les accords de RIO et la COP 23	Oui, mais la cible peut être atteinte à partir des actions relative à la cible 6.1	Non, mais elle découle de la priorité relatie à l'accès à l'eau	Moyen	Non, aucun des indicateurs proposés n'est calculé par la RDC et la probabilité d'en élaborer est moindre	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et PNEFEBP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, certes primordiale mais ne contribue pas directement à l'amélioration de ve des communautés à la base	Oui, cette cible contribue aux dimensions sociale et environnmentale	Faible	Oui, le pacte du Millénaire pour le développpement, les accords de RIO et la COP 24	Non, mais des effets indirects sont possibles voire envisageables	Non, mais elle découle de la priorité relatie à l'accès à l'eau	Moyen	Non, aucun des indicateurs proposés n'est calculé par la RDC et la probabilité d'en élaborer est moindre	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et PNEFEBP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, certes primordiale mais ne contribue pas directement à l'amélioration de ve des communautés à la base	Non, seule la dimension environnementale est prise en compte	Moyen	Oui, les accords de RIO et la COP 21	Non, pas d'effet assez significatifs sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, mais elle découle de la priorité relatie à l'accès à l'eau	Faible	Non, aucun des indicateurs proposés n'est calculé par la RDC et la probabilité d'en élaborer ne peut découler que de l'action internationale	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**

Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles													
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, malgré des réels progrès sur la parité, le pays n'a atteint aucune cible des OMD y relative	Oui, elle permet l'autonomisation des filles et des femmes	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Moyen	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	Oui, les discriminations à l'égard sont pami les pièges à pauvreté les plus courants	Oui, depuis l'adoption de la constitution en 2006, la parité homme-femme et l'abolition des discriminations à l'agard est l'une des priorités nationales	Haute	Oui, le pays a mis en place un cadre juridique sur la protection des femmes	Le cadre juridique sur la protection des femmes ne relève que du pouvoir central. De part sa nature, on ne peut le désagréger	Haute	**Cible retenue**
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, les cibles sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme n'ont pas été atteinte en RDC	Oui, la cible permet l'autonomisation des femmes et des jeunes filles	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Moyen	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité et la résolution 1325	Oui, les discriminations à l'égard sont pami les pièges à pauvreté les plus courants	Idem	Haute	Oui, le pays élabore certains comme ceux proposés et peut en élaborer d'autres	Oui, à partir des données golables	Moyen	**Cible retenue**
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, malgré l'importance de bannir des telles pratiques	Non, néanmoins plusieurs actions visant à éradiquer ces pratiques ont été entreprises	Faible	Non, les indicateurs proposés sont indisponibles	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, aucune action n'a jamais été entreprise ou envisagées	programme national sur la protection sociale	Faible	Non, l'indicateur proposé n'est pas disponible	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, la cible de 30% de femmes au parlement n'a pas été atteinte par le pas	Oui, la cible permet l'autonomisation des femmes et des jeunes filles	Non, seule la dimension économique est prise en compte	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	Oui, cette cible permet une autonomisation de la femme et on inclusiosociale	Oui, depuis l'adoption de la constitution en 2006, la parité homme-femme et l'abolition des discriminations à l'agard est l'une des priorités nationales	Haute	Oui, le pays élabore certains comme ceux proposés et peut en élaborer d'autres	Oui, a ventilation par province est possible	Haute	**Cible retenue**
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Oui, Programme d'action de la conférence internaiona sur la population et le développementet le programme d'action de Beijing	Non, pas d'effet assez significatifs sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, malgré son importance, cette cible n'est pas une prioirité au plan national	Faible	Oui, EDS, MICS	Oui	Haute	**Cible non retenue**
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau													
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, les cibles prevues à cet effet dans le cadre des OMD n'ont pas été atteintes par le pays	Oui, l'accès à l'eau potable est primordiale pour assurer une bonne santé aux populations locales	Oui, cette cible contribue à toutes les dimensions de développementt durable	Haute	Oui, le pacte du Millénaire pour le développpement, les accords de RIO et la COP 21	Oui, la bonne santé à tous âges est primordiale pour sortir les pauvres de la pauvreté et les rendre resilient	Oui, assurer l'accès à l'eau et au services sociaux de base figure parmi les priorités gouvernementale	Haute	Oui, l'indicateur proposé est est régulièrement calculé par le pays	Oui, il y a possibilité de calculer selon le milieu, la catégorie des personnes, etc	Haute	**Cible retenue**
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP	Oui, les cibles prevues à cet effet dans le cadre des OMD n'ont pas été atteintes par le pays	Oui, l'assainissement et ll'hygiène sont des atouts primordiaaux pour assurer la bonne santé et la resilience des communautés de base	Oui, cette cible contribue aux dimensions sociale et environnmentale	Haute	Oui, le pacte du Millénaire pour le développpement, les accords de RIO et la COP 22	Oui, la bonne santé à tous âges est primordiale pour sortir les pauvres de la pauvreté et les rendre resilient	Non, malgré la nécessité rendre les milieux tant urbains que ruraux assainis	Haute	Oui, l'indicateur proposé est est régulièrement calculé par le pays	Oui, il y a possibilité de calculer selon le milieu, la catégorie des personnes, etc	Haute	**Cible retenue**
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, mais déjà prise en compte dans la cible 6.1	Oui, cette cible contribue aux dimensions sociale et environnmentale	Haute	Oui, le pacte du Millénaire pour le développpement, les accords de RIO et la COP 23	Oui, mais la cible peut être atteinte à partir des actions relative à la cible 6.1	Non, mais elle découle de la priorité relatie à l'accès à l'eau	Moyen	Non, aucun des indicateurs proposés n'est calculé par la RDC et la probabilité d'en élaborer est moindre	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et PNEFEBP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, certes primordiale mais ne contribue pas directement à l'amélioration de ve des communautés à la base	Oui, cette cible contribue aux dimensions sociale et environnmentale	Faible	Oui, le pacte du Millénaire pour le développpement, les accords de RIO et la COP 24	Non, mais des effets indirects sont possibles voire envisageables	Non, mais elle découle de la priorité relatie à l'accès à l'eau	Moyen	Non, aucun des indicateurs proposés n'est calculé par la RDC et la probabilité d'en élaborer est moindre	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et PNEFEBP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, certes primordiale mais ne contribue pas directement à l'amélioration de ve des communautés à la base	Non, seule la dimension environnementale est prise en compte	Moyen	Oui, les accords de RIO et la COP 21	Non, pas d'effet assez significatifs sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, mais elle découle de la priorité relatie à l'accès à l'eau	Faible	Non, aucun des indicateurs proposés n'est calculé par la RDC et la probabilité d'en élaborer ne peut découler que de l'action internationale	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les acquifères et les lacs	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCRP et PNEFEBP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, certes primordiale mais ne contribue pas directement à l'amélioration de ve des communautés à la base	Non, seule la dimension environnementale est prise en compte	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 21	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Oui, la gestion durable de l'environnement est une prioirté que s'est fixée le Gouvernement	Moyen	Non, aucun des indicateurs proposés n'est calculé par la RDC et la probabilité d'en élaborer ne peut découler que de l'action internationale	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable													
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Non, cette cible a été prise en compte dans le programme d'action du Gouvernement et DPSE	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, sensible du niveau de vie de communauté de base à travers notamment les opportunités d'emplois mais permet l'accès à la santé, l'éducation, etc.	Oui, cettte cible contribue à toutes les dimensions	Haute	Oui, une énergie fiable contribue à la lutte contre la pollution et le rechauffement climatique (COP21)	Oui, l'accès à l'énergie élargie l'éventail de choix par l'accès aux services sciaux de base et l'emploi	Oui, le gouvernement s'est fix parmi ses objectifs d'électrifié tout le pays	Haute	Oui, le pays calcule égulièrement les indicateurs relatifs à la desserte en électricité et l'utilisation des autres types d'énergie	Oui, il y a possibilité de calculer selon le milieu, la catégorie des personnes, etc	Haute	Cible retenue
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	Cette cible a été prise en compte dans le DSCRP et le DPSE	Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD	Non, certes primordiale mais ne contribue pas directement à l'amélioration de ve des communautés à la base	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et environnementale	Faible	Oui, en ce qui concerne le rechauffement climatique	Non, malgré sa pertinence, seule l'électrification contribue à la reduction de la pauvreté peu importe la part des ER	Non, la priorité est d'éleectrifié mais pas en usant des énergies renouvelables	Moyen	Oui, la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique est calculé par le paus	Idem	Moyen	**Cible non retenue**
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.	Cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, certes primordiale mais ne contribue pas directement à l'amélioration de ve des communautés à la base	Oui, la cible contribue à la dimension environnementale	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, l'efficacité énergétique ne permet qu'un bon usage de l'énergie	Non, la priorité est d'éleectrifié le pays	Faible	Non, jusqu'à present le pays n'a calculé aucun indicateur y relatif	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous													
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés.	Non, cette cible a été prise en compte dans le programme d'action du Gouvernement et dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, le taux de croissance n'a pas d'impact direct à l'amélioration des conditions sociales de base	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique voire même environnemenatle	Moyen	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, bien redistribuée, la croissance contribue à reduire la pauvreté et l'exclusion sociale	Oui, le pays ambitionne d'atteindre un taux de croissance à deux chiffres	Haute	Oui, le pays calcul le taux de croissance annuellement	Oui, la croissance sectorielle est calculée chaque année voire trimestriellement	Haute	Cible retenue
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Non, cette cible a été prise en compte le DSCRP, le SDNTIC, le DPSI et la VM	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la cibe à des efftes directs sur le niveau de vie à la base notamment en ce qui concerne l'emploi, l'éducaton et la santé (l'emploi étant une source des revenus)	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, la forte intensité de main d'œuvre permet de reduire le chômage	Oui, le pays vise la réduction le poids des mines dans le PIB par une diversification sur base de l'agriculture	Haute	Non, jusqu'à present le pays n'a calculé aucun indicateur y relatif, mais il y a des possibilités évidentes de le calculer	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Moyen	Cible retenue
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP, le DPEPS et le DPSI	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet direct de relevement du niveau de vie à la base ne découle de cette cible	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, la création d'emplois et la formalisation sont des facteurs importants dans la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale	Oui, le pays s'appuie sur l'ariculture pour atteindre cette cible	Haute	Oui, certains enquêtes permettent de saisir l'indicateur proposé mais la fiabilité reste discutable	Idem	Moyen	**Cible non retenue**
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP et la VM	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet direct de relevement du niveau de vie à la base ne découle de cette cible	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, ne contribue pas directement à la réduction de la pauvreté	Non, aucune priorité nationale ne cadre pas avec cette cible	Faible	Non, jusqu'à present le pays n'a calculé aucun indicateur y relatif	Idem		**Cible non retenue**
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP, le DPEPS, la VM et le DPSI	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, l'emploi permet aux personnes vulnérables d'acquérir des revenus et par ricochet d'accéder à la santé, l'éducation et d'éradiquer la faim	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, cette cible permet l'inclusion sociale des personnes avec des capacités limités et ameliore le bien-être collectif	Oui, la cible permet de reduire la pauvreté et d'établir l'équité sociale	Haute	Oui, les indicateurs proposés sont généralement calculés ou peuvent être calculés par le pays	Oui, ces indicateurs peuvent être ventilés par sexe, province, etc.	Haute	Cible retenue
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP et EFP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la réalisation de cette cible permettra l'accès à l'éducation mais aussi à l'autonomisation des femmes	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, par la formation et l'emploi, il y a réduction de la pauvreté et inclusion sociale	Non, pas diretemennt	Faible	Non mais les indicateurs proposés peuvent être calculés ou adaptés	Oui, les indicateurs peuvent être ventillés suivant les catégories ou le sexe	Moyen	**Cible non retenue**

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP et DSEPSP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, les actions découlant de cette cible ne cadrent pas avec l'amélioration et l'accès aux services sociaux de base	Non,seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe (a rechercher)	Non, cette cible ne concerne pas directement des dimensions liées à l'éradication de la pauvreté	Non, ces thématiques sont moins prépodérants actuellement	Faible	Oui, certaines enquêtes permettent ou peuvent permettre de saisir les indicateurs proposés mais la fiabilité reste discutable	Oui, sur base des indicateurs découlant des enquêtes	Moyen	**Cible non retenue**
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, les actions découlant de cette cible ne cadrent pas avec l'amélioration et l'accès aux services sociaux de base	Non,seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe (a rechercher)	Non, cette cible concerne des dimensions ne touchant pas les besoisn sociaux primaires des pauvres	Non, ces thématiques sont moins prépodérants actuellement	Faible	Non, le pays ne dispose d'aucun indcateur parmi ceux proposés et la possibilité d'en élaborer un est probable	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, la cible n'a pas d'effet transformationnel direct sur le niveau de vie et d'accès au services sociaux de base	Oui, la cible contribue à toutes les dimensions de développement durable	Moyen	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, un tourisme qui favorise les populations locales créent des débouchés et encourage l'entrpreneuriat local	Oui, le Gouvernement , dans sa politique de diversifcation (cible 8.2), vise à promouvoir le tourisme	Moyen	Oui, la BCC élabor le PIB par secteur dont le tourisme. D'autres institutions publiques élaborent ou peuvent élaborer les autres indiateurs	Oui, à partir des indicateurs globaux. La venilation peut se faire par province, par secteur, etc.	Haute	**Cible non retenue**
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales afin de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, ces actions n'ont pas une contribution direct à l'accès aux services sociaux de base	Non,seule la dimension économique est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non mais des impacts assez significatifs sont possibles quant à l'accès aux services de microfinance	Oui, la bancarisation, notamment des agents et fonctionnaires de l'Etat requiert une attention particulièrement importante de la part du Gouvernement	Moyen	Oui, tous les indicateurs proposés sont disponibles	Oui, sur base des indicateurs dglobaux	Moyen	**Cible non retenue**
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation													
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP et le SDNTIC	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, l'accès à une infrastructure de qualité et à moindre coût favorise l'épanouissement local notamment à travers l'accès à l'éducation, la santé et au marché	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, les infrastructures, particulièrement routières, sont des facteurs de développement et permettent au pauvre d'accéder aux marchés et à d'autres services sociaux	Oui, le Gouvernemeent vise parmi ses priorités la réunification routière de la RDC	Haute	Oui, les indicateurs proposés sont généralement calculés ou peuvent être calculés par le pays	Oui, à partir des indicateurs globaux. La venilation peut se faire par province,, etc.	Haute	**Cible retenue**
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, l'industrialisation est l'un des facteurs créateurs d'emplois ce qui favorise l'autonomisation des femmes, l'accès à l'éducation, la santé, etc.	Oui, la cible contribue à toutes les dimensions de développement durable	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, l'indutrialisation, par ses effets directs et d'entrainement permet une reduction profonde de la pauvreté et forte inclusion sociale	Oui, à travers de Zones économisues speciales, le Gouvernement ambition de créer des pools de croissance à travers notamment l'agriculture	Haute	Oui,, les indicateurs proposés sont régulièrement produits par la BCC	A partir des indicateurs globaux	Haute	**Cible retenue**
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, peut contibuer indirectement, mais globalement il n'en découle aucune amélioration directe du niveau de vie des communautés de base	Non, seule la dimension économique est prise en compte	Moyen	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, la cible ne peut avoir que des effets indirects	Non, mais elle derive des autres priorités nationales notamment l'industrialisation	Faible	Oui, les indicateurs proposés sont généralement calculés ou peuvent être calculés par le pays	Oui, à partir des indicateurs globaux	Moyen	**Cible non retenue**
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, peut contibuer à améliorer l'accès aux services de base notamment la santé, l'éducation, etc.	Oui, la cible contribue à la dimension environnementale et économique	Moyen	Oui, les accords de RIO et la COP 21	Oui, les actions découlant de cette cible impactent directement et significativement sur la reduction de la apuvreté	Oui, la modernisation des infrastructures constitue le programme phare du Gouvernement	Haute	Oui, l'indicateur est disponible. La direction du développement durable du MEDD le calcule	Oui, il y a des possibilité de desagréger	Haute	**Cible non retenue**
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, peut contibuer indirectement, mais globalement il n'en découle aucune amélioration directe du niveau de vie des communautés de base	Oui, la cible contribue à toutes les dimensions de développement durable	Faible	Les accords dans le cadre de l'Organisation mondiale de la propriéété industrielle (OMPI)	Non, la cible ne peut avoir que des effets indirects	Non, mais elle derive des autres priorités nationales notamment l'industrialisation	Faible	Oui, le pays dispose d'au moins un de ces indicateurs et peut en élaborer l'autre	Oui, à partir des indicateurs globaux	Moyen	**Cible non retenue**

Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein													
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Oui, la RDC n'a pas atteint la cible de reduire à moitié le nombre des personnes vivant avec moins 1,25$/jour	Oui, le niveau de revenu est l'un des facteurs primordiaux de relevement pour l'accès à l'éducation, à l'éducation, etc.	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et éonomique	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, cette cible permet de reduire le nombre de personnes vivant avec moins de 1$/jour	Oui, le gouvernement vise à reduire sensiblement la pauvreté par une redistribution équitable des retombées de la croissance économique	Haute	Oui, plusieurs enquêtes, notamment l'enquête 1-2-3, organisées permettent le calcul de l'indicateurs	Oui, la ventilation est possible à partir des donnnées des enquêtes	Haute	Cible retenue
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Oui, en ce qui l'autonomisation de la femme, malgré des avancées enregistrés, les cibles de l'OMD 3 n'ont pas été atteintes.	Oui, l'autonomisation passe principalement à travers l'éducation et l'égalitéé homme-femme	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et éonomique	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont le nouvel agenda n'est qu'une continuité prône l'autonomisation des femmmes	Oui, l'autonomisation des femmes est l'un des facteurs clés de sortie des pans de population de la pauvreté et permet l'inclusion sociale	Non, mais elle derive des autres priorités nationales notamment la créationn d'emplois décents	Haute	Non, le pays ne dispose d'un tel indicateur mais il y a possibilité, à travers notammment des enquêtes, de le calculer	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Moyen	Cible retenue
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non,mais peut contribuer de manière indirecte	Non, mais elle derive des autres priorités nationales notamment l'industrialisation	Faible	Non, mais il peut y avoir des possibilités d'adaptation ou d'élaborer des proxy	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Moyen	Cible non retenue
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, l'égalité salariale, plus particulièrement en RDC, va considérablement améliorer l'accès à la santé, l'éducation ainsi que le bien-être descommunautés de base	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et éonomique	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, la protection sociale est un outil efficace de reilience de personnes vulnérables	Oui, l'amélioration du capital humain est l'une des priorités fondamentales du Gouvernement. L'égalité salariae est l'une des composantes	Haute	Non, mais il peut y avoir des possibilités d'adaptation ou d'élaborer des proxy	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Moyen	Cible retenue
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Non, seule la dimension économique est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, aucun effet direct n'est possible	Non, ces attributions reviennent aux institutions supranantionales	Faible	Non, l'indicateur ne peut être calculé sur le plan interne. Elle relève des instituions supranationales	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	Cible non retenue
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Non, seule la dimension économique est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, aucun effet direct n'est possible	Non, ces attributions reviennent aux institutions supranantionales	Faible	Non, l'indicateur ne peut être calculé sur le plan interne. Elle relève des instituions supranationales	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	Cible non retenue
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Non, aucune dimension n'est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, néanmoins une migration bien planifiée peut favoriser une bonne prise en charge es pauvres et le renforcement de leur résilience	Non, malgré la necessité de meiux encadrer les réfugiers internes	Faible	Non, aucun des indicateurs proposés n'est calculé par le pays	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	Cible non retenue

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables													
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP et le SDNTIC	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, pas seulement elle permet aux communautés d'acquérir un logement adéquat mais aussi un milieu assaini, les protégeant ainsi des maladies	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, permet aux pauvres d'accéder à un éventail élargi des services sociaux de base	L'aménagement urbain, vu l'évolution démographique et l'urbanisation accélérée, est l'un des défis du Gouvernement	Haute	Non, le pays ne dispose pas des indicateurs proposés mais peut les élaborer	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Moyen	**Cible retenue**
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, elle permet aux communautés d'accéder au moens de transport, favorise l'inclusion sociale, l'accès à l'éducation, la santé et aux marchés	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, un système de transport à un coût abordable et fiable permettra aux pauvres, particulièrement ceux qui œuvre dans l'agriculture, d'accéder au marché	Oui, le Gouvernement ambitionne de réunifier les différentes régions par les routes et de promouvoir la circulation des marchandises	Haute	Non, la diifculté d'élaborer un indicateur est évidente mais avec un engagement il peut être possible d'élaborer même des proxy	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible retenue**
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible élargit et améliore l'accès aux services sociaux de base	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, le niveau de la pauvreté est significativement corrélé avec l'urbanisation et ses corolaires	Oui, l'urbanisation durable est l'une des priorités gouvernementales	Haute	Oui, le pays dégage des estimations annuels des indicateurs proposés	Oui, à partir des indicateurs globaux	Moyen	**Cible retenue**
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet direct de relevement du niveau de vie à la base ne découle de cette cible	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, aucun effet direct n'est possible	Non, cette cble n'est pas priorisée par la RDC	Faible	Non, mais il est largement posible d'élaborer l'indicateur prevu	Non, mais possibles	Faible	**Cible non retenue**
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP et EF	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet direct de relevement du niveau de vie à la base ne découle de cette cible mais plutôt renforce la résilience	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, aucun effet direct n'est possible	Non, cette cble n'est pas priorisée par la RDC	Faible	Non, indicateur inexistant mais peut fecilement être élaboré	Non, mais il y a possibilité d'en élaborer	Moyen	**Cible non retenue**
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, permet d'assainir le milieu de vie de plus vulnérables et d'améliorer la santé	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et environnementale	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, mais des effets indirects sont possibles voire envisageables	Non, cette cble n'est pas priorisée par la RDC mais contitue l'un des défis majeurs à relever surtout dans les grandes villes	Moyen	Non, les indicateurs prevus sont inexistants mais le pays peut produire des proxy	Non, mais il y a possibilité d'en élaborer	Moyen	**Cible retenue**
11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, aucune dimension n'est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, aucun effet direct n'est possible	Non, cette cble n'est pas priorisée par la RDC	Faible	Non, les indicateurs prevus sont inexistants mais le pays peut les produire ou élaborer des proxy	Non, mais il y a possibilité d'en élaborer	Moyen	**Cible non retenue**
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables													
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Oui, la cible prend en compte la dimension environnementale et économique	Moyen	Oui, les accords de RIO et la COP 21	Non, aucun effet direct n'est possible	L'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Moyen	Oui, l'indicateur est supranantional mais le pays peut élaborer des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables et compter parmi les pays les ayant élaborés	Oui, il y a la possibilité de voir les cas des provinces	Moyen	**Cible non retenue**
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP , le CPDN et le PENFEB	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible facilitera l'accès au bois énergie, à l'eau, etc.	Oui, la cible prend en compte la dimension environnementale, sociale et économique	Haute	Oui, les accords de RIO et la COP 22	Oui, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles permet de prendre en compte les personnes vulnérables et les pauvres. Aussi, elle permet une bonne utilisation de la terre offrant ainsi aux pauvres des espaces pour l'agriculture	L'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Haute	Oui, certains des indicateurs prevus sont disponibles et des proxy peuvent être élaborés	Oui, il y a la possibilité de voir les cas des provinces	Haute	**Cible retenue**
12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Oui, la cible prend en compte la dimension environnementale et économique	Moyen	Oui, les accords de RIO et la COP 23	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, malgré son importance, cette cible n'est pas une priorité au plan national	Faible	Non, le pays n'a jamis élaboré cet indicateur et ne peut l'élaborer d'ici la fin de l'agenda	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Oui, la cible prend en compte la dimension environnementale et sociale	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 24	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, malgré son importance, cette cible n'est pas une priorité au plan national	Faible	Non, aucun des indicateurs proposés n'est calculé par la RDC	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Oui, la cible prend en compte la dimension environnementale et économique	Haute	Oui, les accords de RIO et la COP 25	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Oui, l'assainissement des villes est l'un des défis du gouvernement	Haute	Non, mais le pays peux facilement élaborer l'indicateur proposé	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Moyen	**Cible retenue**

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, aucune dimension n'est prise directement en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, cette cible n'est pas une priorité pour le pays	Faible	Non, mais le Gouvernement peut obliger les sociétés à publier un rapport de viabilité	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Moyen	**Cible non retenue**
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, aucune dimension n'est prise directement en compte	Moyen	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale mais la cible constitue le soubassement	Oui, la cible est transversale. Elle permet la bonne exécution des projets dans le cadre des priorités nationales	Haute	Oui, l'indicateur est supranantional mais le pays peut mettre en oeuvre ou renforcer des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics, et compter parmi les pays les ayant élaborés	Oui, à travers le niveau provincial et local (ETD)	Haute	**Cible retenue**
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible favorise l'accès à une éductation et à la résilience des coommunautés de base	Non, aucune dimension n'est prise directement en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe mais peut contribuer de manière indirecte aux engagements pris dans la COP21	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale mais la cible peut favoriser la résilience des pauvres	Non, elle écoule néanmoins de la nécessité d'une bonne information climatique	Moyen	Non, aucun des indicateurs proposés n'est claculé par la RDC	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	**Cible non retenue**
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions													
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, seule la dimension environnementale est prise en compte. Les autres dimensions les sont indirectement	Moyen	Oui, les accords de RIO et la COP 25	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale mais la cible peut favoriser la résilience des pauvres	Oui, l'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Moyen	Oui, l'indicateur est supranantional mais le pays élaborer des stratégies pour la réduction des risques de catastrophe et compter parmi les pays les ayant élaborées	Oui, il y a la possibilité de voir les cas des provinces	Moyen	**Cible non retenue**
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, mais cette cible constitue le soubassement de l'mélioration des conditions de vie des communautés de base	Oui, la cible prend en compte toutes les dimensions	Haute	Oui, les accords de RIO et la COP 26	Oui, avec la majorité des pauvres qui vit de l'agriculture, la lutte contre le changement climatique consitue un atout primordiale pour lutter contre la pauvreté	Oui, l'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Haute	Oui, mais l'indicateur est supranantional mais le pays élaborer un plan intégré visant à améliorer son aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, ... et compte parmi les pays l'ayant élaboré	Oui, il y a la possibilité de voir les cas des provinces	Moyen	**Cible retenue**
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible favorise l'accès à l'éducation	Oui, la cible prend en compte la dimension environnementale et sociale	Moyen	Oui, les accords de RIO et la COP 27	Oui, voire la cible précédente	Oui, l'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Moyen	Oui, l'indicateur est supranantional mais le pays peut intégrer dans ses programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, ... et compte parmi les pays l'ayant fait	Oui, il y a la possibilité de voir les cas des provinces		**Cible non retenue**
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable													
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la cible permet d'améliorer la santé en favorisant l'accès à l'eau de qualité	Non, seule la dimension environnementale est prise en compte	Haute	Oui, les accords de RIO et la COP 27	Oui, cette cible permet d'améliorer la santé des pauvres surtout des enfants, considérés comme l'un des facteurs qui brisent les pièges à pauvreté.	Oui, l'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Haute	Non, mais compte tenu de la nécessité, il y a possibilité des faires usage à des proxy	Non, ce sera assez compliqué de le faire compte tenu de 'inexistence de l'indicateur global	Moyen	**Cible retenue**
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	Non, cette cible a été prise en compte dans le CPDN	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel direct ne découle de cette cible	Non, seule la dimension environnementale est prise en compte	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 28	Non, pas d'effet sur la réduction de la pauvreté ni sur l'inclusion sociale	Oui, l'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Moyen	Non, mais les possibilités d'élaborer l'indicateur prévu sont évidentes	Non, pas évident	Moyen	**Cible non retenue**

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformaionnel ne découle de cette cible	Non, seule la dimension environnementale est prise en compte	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 29	Non, pas d'effet sur la réduction de la pauvreté ni sur l'inclusion sociale	Non, malgré que l'environnement soit considéré comme une priorité national, cette cible ne peut être considérée relativement importante ou prioritaire	Moyen	Non, et la posssibilité que le pays soit doté de l'indicateur prévu est moins probable	Non, pas évident	Faible	**Cible non retenue**
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, vue comme source des revenus, la pêche permet aux communautés de base de tirer des revenus et d'accéder aux services sociaux de base : éducation, santé, etc.	Oui, la cible prend en compte toutes les dimensions	Haute	Oui, les accords de RIO et la COP 30	Oui, étant donné qu'un grand nombre de pauvres et persones vulnérables vit de la pêche	Oui, l'agriculture intensive et industrialisé, y compris la pêche, est l'ue des priorités nationales	Haute	Non, et la posssibilité que le pays soit doté de l'indicateur prévu est moins probable. L'usage des proxy reste la seule alternative	Non, pas évident	Faible	**Cible retenue**
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformationnel n'est lié à cette cible	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension environnementale	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 31	Non, aucun effet direct n'est possible	Non, bien que concernant l'environnement, cette cible ne constitue pas une priorité nationale	Faible	Non, mais des réelles possibilités d'élaborer l'indicateur prévu existe	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Moyen	**Cible non retenue**
14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformationnel n'est lié à cette cible	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension environnementale	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 32	Non, aucun effet direct n'est possible	Non, bien que concernant l'environnement, cette cible ne constitue pas une priorité nationale	Faible	Non, mais des réelles possibilités d'élaborer l'indicateur prévu existe	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Moyen	**Cible non retenue**
14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformationnel n'est lié à cette cible	Oui, les dimensions environnementale et économiques sont prises en compte	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 33	Non, aucun effet direct n'est possible	Non, bien que concernant l'environnement, cette cible ne constitue pas une priorité nationale	Faible	Non, cette cble ne concerne pas la RDC	Non, cette cble ne concerne pas la RDC	Faible	**Cible non retenue**
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité													
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP, S-CN REDD et PENFEB	Oui, la cible a été partiellement prise en compte dans les OMD	Oui, la cible touche aux dimensions clés de la vie des communautés de base et promeut ainsi l'accès l'eau, à une meilleure santé et favorise la promotion de l'agricultuure source d'autonomisation de la femme	Oui, la cible touche toutes les dimensions	Haute	Oui, les accords de RIO et la COP 33	Oui, à travers l'accès à l'eau, l'assainissement, et à la promotion de l'agriculture, domaine vitale de la survie des pauvres	Oui, l'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Haute	Non, mais des réelles possibilités d'élaborer l'indicateur prévu existe	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Moyen	**Cible retenue**
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP et CPDN	Oui, la cible a été partiellement prise en compte dans les OMD	Oui, cette touche les dimensions liées à l'autonomisation, l'accès à santé, l'énergie, etc.	Oui, la cible touche toutes les dimensions	Haute	Oui, les accords de RIO et la COP 34	Oui, par la presrvation du milieu de vie des pauvres et des plus vulnérables et à leur résilience	Oui, l'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Haute	Non, mais des réelles possibilités d'élaborer l'indicateur prévu existe	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Moyen	**Cible retenue**
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la cible touche aux dimensions clés de la vie des communautés de base et promeut ainsi l'accès l'eau, à l'eau et favorise la promotion de l'agricultuure source d'autonomisation de la femme	Non, seule la dimension environnementalle est prise en compte	Moyen	Oui, les accords de RIO et la COP 35	Non, cette cible ne constitue pas une nécessité pour la RDC, du moins à court et moyen terme	Oui, l'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Moyen	Non, vu les enjeux, le pays à des maigrs chance d'élaborer un tel indicateur	Non, pas évident	Faible	**Cible non retenue**
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Non, seule la dimension environnementalle est prise en compte	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 36	Non, cette cible ne constitue pas une nécessité pour la RDC, du moins à court et moyen terme	Oui, l'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Moyen	Non, mais des réelles possibilités d'élaborer l'indicateur prévu existe	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Faible	**Cible non retenue**
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP et le SNCB	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la cible touche aux dimensions clés de la vie des communautés de base et promeut ainsi l'accès l'eau, à une meilleure santé et favorise la promotion de l'agricultuure source d'autonomisation de la femme	Non, seule la dimension environnementalle est prise en compte	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 37	Oui, elle permet de preserver les milieux ruraux où la pauvreté est homnipresente et ainsi de rendre résilients les ppauvres et les plus vulnérables	Oui, l'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Moyen	Non, le pays n'a jamais élaboré l'indicateur prévue	Non, et les possibilités d'élaboration ne sont pas évidente	Faible	**Cible non retenue**

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Non, seule la dimension environnementalle est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement internatonal n'existe e ce sens	Non, aucun effet direct n'est possible	Non, bien que concernant l'environnement, cette cible ne constitue pas une priorité nationale	Faible	Oui, l'indicateur est supranantional mais le pays peut adopter des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des avantages, … et compte parmi les pays les ayant adoptés	Oui, il y a la possibilité de voir les cas des provinces	Faible	**Cible non retenue**
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Oui, les dimensions environnementale et économiques sont prises en compte	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 37	Non, aucun effet direct n'est possible	Oui, compte tenu de la nécessité de rednamiser le tourisme	Moyen	Non, mais des réelles possibilités d'élaborer l'indicateur prévu existe	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Moyen	**Cible non retenue**
15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Non, seule la dimension environnementale est prise en compte	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 38	Non, aucun effet direct n'est possible	Non, bien que concernant l'environnement, cette cible ne constitue pas une priorité nationale	Faible	Oui, l'indicateur est supranantional mais le pays peut adopter une législation nationale pertinente et allouaer des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes, … et compte parmi les pays l'ayant élaborée	Oui, il y a la possibilité de voir les cas des provinces		
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la cible permet de toucher aux dimensions xlés de la vie des communautés locales, favorisant ainsi l'accès à l'eau, la santé, l'autonomisation des femmes, etc.	Oui, la cible touche toutes les dimensions	Haute	Oui, les accords de RIO et la COP 38	Oui, elle permet de preserver les milieux ruraux où la pauvreté est homnipresente et ainsi de rendre résilients les ppauvres et les plus vulnérables	Oui, l'environnement contitue l'un des priorités reprises dans le PNSD	Haute	Non, mais avec une réelle volonté, le pays peut établir, à des défauts de l'indicateurs prévus, même des proxy	Non, mais des possibilités d'élaborations existent	Moyen	**Cible retenue**
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes													
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP, le STAREC, le PF et le PRH	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, la cible contribue à l'amélioration de la santé, l'accès à l'éducation ,le bien etre social , etc.	Oui, la cible prend en compte une partie du paquet social et environnemental	Haute	Oui ,conventions des Genèves, La charte affricaine de Droit de l'homme et des peuples , Déclaration universelle de droit de l'homme, etc,	Oui, la mortalité maternelle est l'une des caractéristiques des pauvres sa réduction implique celle des pauvres. Aussi la réduction des viloences permet d'autonomiser les femmes et de rendre resilients les pauvres	Oui,établir l'équité sociale et bannier toutes formes de violence est une priorité de premier ordre pour le Gouvernement	Haute	Oui, certains des indicateurs proposés existent et les autres peuvent être élaborés ou approximés	Oui, la ventilation peut être faite par province, ville, etc.	Haute	**Cible retenue**
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP et le PRH	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Oui convention relative au droit des enfants , traités de Rome	Non, aucun effet direct n'est possible malgré des liens évidents avec certains facteurs considérés comme étant des pièges à paauvreté	Oui, programme d'action du gouvernement	Moyen	Non, le pays ne dispose pas des indicateurs proposés mais peut les élaborer	Non, à condition d'élaborer les indicateurs proposés	Faible	**Cible non retenue**
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP, et le CSLTRPN	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, la cible permet une amélioration significative de la justice sociale	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Moyen	Oui, déclaration universelle des droits de l'homme traités de Rome , conventions des geneves , convention des OIT,etc…	Oui, la cible est particulièrement primordiale en ce qui concerne l'inclusion sociale	Oui, la bonne gouvernance et l'état de droit sont parmi les priorités nationales	Haute	Non, le pays ne dispose pas des indicateurs proposés mais peut les élaborer	Non, à condition d'élaborer les indicateurs proposés	Moyen	**Cible retenue**
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Non, pas d'effet direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Oui, protocole de Kioto (à compléter)	Non, pas d'effets directs mais la cible est particulièrement important en ce qui concerne les zones à conflit	Non, mais elle esst prise en compte dans la priorité relative à la paix et stabilisation	Faible	Non, le pays ne dispose pas des indicateurs proposés mais peut les élaborer avec de la volonté	Non, à condition d'élaborer les indicateurs proposés	Faible	**Cible non retenue**

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, la cible impact significativement sur le niveau de vie des communautés locales notamment à travers les transferts publics ainsi que l'efficacité des services publics lié à l'éducation, la santé et l'autonomisation des femmes	Oui, la cible pred en compte les dimensions sociale et économique	Haute	Oui ,(à compléter)	Oui, la réduction de la corruption permet une meilleure affectation des ressources allouées aux pauvres	Oui, la bonne gouvernance et l'état de droit sont parmi les priorités nationales	Haute	Non, le pays ne dispose pas des indicateurs proposés mais les possibilités d'en élaborer son évidentes. Aussi plusieurs bases des données internationales les produire	Non, à condition d'élaborer les indicateurs proposés	Moyen	**Cible retenue**
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui,les institutions efficaces est la condition nécessaire pour doter sa population d'une bonne éducation, l'accès aux soins de santé , bien etre social	Oui, les institutions efficaces contribue significative à toutes les dimensions de développement durable (sociale, environnementale et économique)	Haute	Oui,accord cadre d'Addis abbeba, pour la paix , la sécurité et la coopération pour la RDC et la region	Oui, les institutions efficace constituent le soubassement et la charnière des actions visant à reduire la pauvreté et favorisent l'inclusion sociale	Oui, la bonne gouvernance et l'état de droit sont parmi les priorités nationales	Haute	Oui, un des indicateurs est disponible ou peut être facilement élaboré et pour le second, des possibilités d'élaboration existent	Oui, la ventilation par province est possible	Moyen	**Cible retenue**
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Non, aucun effet direct de relevement du niveau de vie à la base ne découle de cette cible	Non, aucune dimension n'est prise en compte	Faible	Oui (à compléter), COMESA, 3ème forum de haut niveau sur l'éficacité de l'aide	Non, bien qu'utile la participation n'a que des effets contrastés et moins probables sur la pauvreté et l'inclusion sociale	Oui, cette cible repond à la préoccupation de la décentralisation telle que stipulé dans la constitution et autres accords reginaux	Moyen	Oui, il existe partiellement et les possibilités d'en élaborer sont évidentes	Oui, à condition d'élaborer les indicateurs proposés	Moyen	**Cible non retenue**
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Non, aucun effet direct de relevement du niveau de vie à la base ne découle de cette cible	Non, aucune dimension n'est prise en compte directement	Faible	Oui (à compléter)	Non, cette cible conceme des dimensions ne touchant pas les besoisn sociaux primaires des pauvres	Non, la cible est supranational, du moins la RDC devrait être active	Faible	Oui, le pays peut calculer cet indicateur	Oui, on peut désagrégé par organisation	Haute	**Cible non retenue**
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	Oui, aucun document de planification ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Non, la cible n'a pas d'effet transformationnel direct sur le niveau de vie et d'accès au services sociaux de base	Non, seule la dimension sociale est prise en compte directement	Faible	Oui (à compléter)	Non, cette cible conceme des dimensions ne touchant pas les besoisn sociaux primaires des pauvres	Non, bien qu'important, cette cible ne constitue pas une priorité nationale	Faible	Oui, l'indicateur existe et peut être amélioré	Oui, la ventilation par province est possible	Haute	**Cible non retenue**
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.	Non, cette cible a été prise en compte dans le DSCRP et CSLTRPN	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Non, la cible n'a pas d'effet transformationnel direct sur le niveau de vie et d'accès au services sociaux de base	Non, aucune dimension n'est prise en compte directement	Faible	Oui (à compléter)	Non, cette cible conceme des dimensions ne touchant pas les besoisn sociaux primaires des pauvres	Non, bien qu'important, cette cible ne constitue pas une priorité nationale	Faible	Oui	Oui	Haute	**Cible non retenue**
Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat													

Comité d'élaboration

Supervision

Georges WEMBI LOAMBO	Ministre du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité
Franklin TSHAMALA	Vice-Ministre du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité
Priya GAJRAJ	Directeur Pays, PNUD-RDC

Pilotage et coordination technique

Jean Baptiste NTAGOMA	Conseiller Principal, Primature
Dieudonné FIKIRI ALIMASI	Directeur de Cabinet/Min Plan & SRM
Delphin ABIBU RASHIDI	Coordonnateur National de l'OCDD
Mansour NDIAYE	Conseiller principal régional, PNUD-Centre de Service Régional pour l'Afrique/Ethiopie
Ernest BAMOU	Economiste Principal, PNUD-RDC
Taib DIALLO	Senior Policy Advisor/UN Integrated Office
Per BJALKANDER	Strategic Planning Advisor, UN
Jean-Paul BOKETSU BOFILI	Economiste National, PNUD-RDC

Equipe de rédaction

Philémon MFULUTOMA LUKOKI	Coordonnateur National Adjoint de l'OCDD
Modeste NYEMBO KAKANDA	Expert Pauvreté, Capital humain et Développement, OCDD
Oasis KODILA TEDIKA	Expert Analyses macroéconomiques, OCDD

Equipe de validation

Roger KOYANGE PILIPILI	Expert Démographie et Statistique, OCDD
Etienne LUPAKA BAROANI	Expert Suivi et Evaluation, OCDD
Yung MASUDI MWANA YILE	Expert Ressources naturelles, Environnement et Climat, OCDD
Alain ALINGI BOYA	Expert Conflit, Fragilité et New Deal, OCDD
Claudine TSHIMANGA	Professeur – Université Catholique du Congo
Joël MUNKENI MAFUKU	Expert, Direction d'Etude Macroéconomique / Ministère du Plan & Suivi de la Révolution de la Modernité
Marcel KANDA MUKANYA	Expert, Direction d'Etude Macroéconomique/ Ministère du Plan & Suivi de la Révolution de la Modernité
Roger LUMUMBA	Expert, Direction d'Etude Macroéconomique/ Ministère du Plan & Suivi de la Révolution de la Modernité
Guylain TOTENGA Damas BALINGA	Expert, Direction d'Etude Macroéconomique/ Ministère du Plan & Suivi de la Révolution de la Modernité
Madeleine ANDEKA	Société Civile
Abdallah AMICI	Expert, Fédération des Entreprises du Congo
Marie-Claude PALATA	Chercheuse
Alain TSHISHIMBI	Expert, Ministère de l'Infrastructure et Aménagement du territoire

Alexis MBOMA KAZOLE	DEP, Ministère de l'Economie nationale
Albert BAKAMBANA NGANA	DEP, Ministère de l'Agriculture
BASOSILA ATSHAENYELE	DEP, Ministère du Commerce
Damas MPUTU IKALI	DEP, Ministère de l'Urbanisme et Habitat
Colonel ISOMI BAWAMPANGE	DEP, Ministère de la Défense Nationale
Victor KANGIMUYA	DEP, Ministère du Genre
KAYEMBE KATSHUNGABABO	DEP, Ministère de la Culture et Arts
LONGELELE LOFOO BANYELE	DEP, Ministère de l'Industrie
Bernard MAKWALA NGAMUTA	DEP, Ministère de la Justice et Droits Humains
MANGOMBO EPONY	DEP, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat
Moïse MAWALA MASALA	DEP, Ministère de l'Environnement
MBUYAMBA MADIMBA	DEP, Ministère de la Coopération Régionale
NEMBUNZU MUGANDJO	DEP, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat
MUDIASA BELELA	DEP, Ministère de la Justice et Droits humains
MUIPATE YATSHENDA	DEP, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
MUKENGE ILUNGA CILOBO Franco	DEP, COSEP, Ministère du Plan & Suivi de la Révolution de la Modernité
Denys MULUMBA TSHITENGE	DEP, Ministère de la Décentralisation
NGIESI MI-LUSU	DEP, Ministère des Affaires Sociales
NGONGO KITUTA	DEP, Ministère des Hydrocarbures
NSIALA RAMA	DEP, Ministère de la Recherche Scientifique
NTAMBWE KIOMBA	DEP,Ministère des Finances
ONAWOTSHO LOKANDJO Adrien	Expert/GET/TVC
SHEKOMBA CK	DEP, Ministère de l'Environnement
SINGA KUSA	Directeur, Direction d'Etude Macroéconomique / Ministère du Plan & Suivi de la Révolution de la Modernité
SOLUKA MAKANDA	DEP, Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
TSHIMBINDA BILOLO	DEP, Ministère de la Coopération Extérieure
Véro NGALULA TSHOTA	DEP, Ministère de la Justice et Droits Humains
YAV MULAND	DEP, Ministère du Portefeuille
YEDI LUMBUNDO	DEP, Ministère des Médias
Théophile NEMUNDJIO	UNFOA
Mamadou NGOM	OIM
Pierre SHAMWEL	UNFPA
SANGANO	ONUFEMME
Thierno DIUOF	UNFPA
Lievin IZIE BAZAMA	PRONANUT
Auguste NGENDAHAGO	UNOPS

Chrispin SEDEKE	CNAEHA
Achille KATIKA	Coopération coréenne
Nana MIGABO	ONU/Habitat
Cleophas BASALUCI	PAM
Pembe LERO	PAM
Augustin BIKALE	UNESCO
Christopher GILL	UNICEF
Pacific MUGARUKA	UNICEF
Florent MUKENI	Coordonnateur ENP
Moïse MBILA	Directeur Exe/ABEFND
André LUBANZA	UNIKIN/ICREDES
Olga KAVIRA	Expert ABA/Primature
Jules MATUNGULU	Expert/PGAI
Bachir MBODJ	HSE/OMS
Josselin LEON	UNICEF
Martin DURUISSEAU	Ambassadeur/Belgique
MUSONO Dais	UNESCO
SAVADOGO ABDOUR	Administrateur Eau/Ass
Modeste BOKATA	Consultant UND
KONE ISSA	Spécialiste UNICEF
Flavien MULUMBA	Secrétaire Exécutif UNICEF
Anna NITELEZI	UNICEF/Nutrition

Secrétariat technique, logistique et administration

SELEMANI TUENA MAMBA	Assistant Coordination/OCDD
Anaclet MWAMBA RAMAZANI	Secrétaire Administratif/OCDD
Achille LINDONDO	Assistant d'expert/OCDD
Lambic IKOLO	Assistant d'expert/OCDD
Eric MATEZUA	Assistant d'expert/OCDD
Amina KOFAMA	Assistant d'expert/OCDD
Aboubacar MUDJANA	Assistant d'expert/OCDD
Martin DUNIA	Assistant d'expert/OCDD
Michaël MALOJI MPOYI	Infographiste/E&I Consulting SARL
Asmini BWEBWE	Program Associate/Politic and Strategy Unit/PNUD

© **Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD)**
Ministère du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité
République Démocratique du Congo

Avec l'appui technique et financier du **Système des Nations Unies** en RDC
et du PNUD-Centre de Service Régional pour l'Afrique/Ethiopie